This History of Cromwel
is ~~Re~~ dedicated to the great
Bossuet and was
written at the time
the events occurred.

This Herbarium [illegible]
[illegible]
and [illegible]
[illegible]
[illegible]



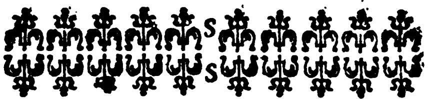
HISTOIRE D'OLIVIER CROMWEL

TOME PREMIER.



A UTRECHT,
Chez PIERRE ELZEVIER.

M. DC. XCII.



A MESSIRE
JACQUES BENIGNE
BOSSUET,
EVEQUE DE MEAUX,

CONSEILLER DU ROI EN SES Conseils, ci-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, prémier Aumonier de feuë Madame la Dauphine.

ONSEIGNEUR,

Si j'avois à justifier la liberté que je prens de vous ofrir ce Livre aprés la permission que vôtre Grandeur m'en a bien voulu donner, je dirois qu'il n'y en a point qui vous apartienne à plus juste titre, par le ra-

port qu'il a avec cet Ouvrage fameux, dans lequel avec des traits si vifs & si forts vous avez représenté les malheurs que l'Hérésie & ses variations ont atiré sur cette partie du monde, qui a servi de théâtre aux événemens de cette Histoire. En éfet je vais raconter ici la suite de ces malheurs; & l'on y verra jusques à quels désordres peut être porté un peuple partagé en diverses Sectes, lors qu'un homme politique, sans en choisir aucune, sait les faire servir toutes à sa fortune. J'ajouterois à cela, MONSEIGNEUR, *qu'aiant à décrire les rafinemens de l'hipocrisie la plus artificieuse; je devois lui oposer en vôtre Personne le portrait de la piété la plus sincère. Enfin je pourrois dire que la haine des Puritains pour l'Episcopat aiant donné lieu aux principales révolutions qui composent cette Histoire, il étoit à propos que je la fisse paroître sous le nom d'un Evêque, qui soutient la Dignité Episcopale par des qualitez capables de la faire aimer à ceux qui en sont les plus éne-*

mis. Zéle de Religion, vigilance pastorale, défense du troupéau, soin des brébis égarées, discipline digne de la régularité des prémiers siécles de l'Eglise; & tout cela dans un Prélat reconnu pour le Défenseur de la Foi, l'ornement du Clergé, & le fleau des Hérétiques, à qui est-ce que l'Episcopat soutenu avec tant de dignité, ne seroit pas vénérable? Mais avec quelle justesse qu'on pût amener ici toutes choses, je suis persuadé qu'il seroit tres-inutile de les y faire venir: Car dequoi peuvent servir les loüanges données à des personnes d'un certain caractére? Je les suprimerai donc, content de profiter de cette ocasion, pour vous témoigner l'entier dévoüement avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & tres-obéïssant Serviteur.
RAGUENET.

AVERTISSEMENT.

JE ne fais cet avertissement que pour rendre compte des Mémoires, sur lesquels j'ai travaillé à cet Ouvrage; car je suis persuadé que lors qu'on avance quelque chose de nouveau, on est tenu de fournir en même tems au public les moiens de vérifier si ce qu'on lui donne pour une Histoire, n'est point un Roman.

Je déclare donc que je n'avance rien dans tout ce que l'on và lire, que sur le témoignage d'Auteurs la plupart contemporains, par conséquent bien instruits, & dont les Ouvrages ont été tres-bien reçûs dans leur tems. Mon prémier dessein étoit de les citer à chaque fait que je raporte; mais aiant considéré depuis que les marges ainsi par tout chargées de citations, défiguroient extrémement une Impression, j'ai cru qu'il valoit mieux en faire ici la liste. Voici donc ceux desquels je me suis le plus servi. Je marque le tems & le lieu de leur édition, afin qu'on les puisse aisément trouver.

Harangue prononcée en la Chambre de l'Etoile, le 14. Juin par l'Archevêque de Canterbury, traduite de l'Anglois. A Londres 1637.

Irenæi Philadelphi Epistola, in qua differitur de motibus & controversiis nuper obortis in Anglia circa Religionem. Amstelod. 1641.

Responsum suæ Majestatis ad libellum inscriptum, Remonstrantia, aut Declaratio Dominorum & Communium nunc congregatorum in Parlamento 26. Maii, ex Anglico in Latinum translatum. Eboraci 1642.

Majestatis suæ Declaratio ad omnes suos dilectos Subditos, occasione falsæ & scandalosæ imputationis impositæ suæ Majestati, quod intendat movere bellum contra suum Parlamentum, & copias in illum finem congreget. Eboraci 1642.

Lettre sur les désordres de l'Angleterre. A Londres 1644.

Lettre touchant la justice ou l'injustice des Armes du Parlement contre le Roi de la Grande Bretagne. A Paris 1647.

Davidis Jenkins Judicis in VValliæ Principatu, Lex terræ, in qua demonstrat quàm iniquè Parlamentum Anglicanum egerit cum Rege, unde & jure illud deserere fuerit coactus. Londini 1648.

Historia Independentiæ, in qua describitur ortus, incrementum, & fraudes potentissimæ Factionis quæ Regem obtruncavit. Ad Exemplar impressum Londini. 1648.

Responsum ad famosum & proditorium Libellum, inscriptum *Declaratio Commu-*

nium Angliæ, congregatorum in Par
mento, explicans rationes propter qu
nuper ſtatuerint non ampliùs agere c
Rege. Ex Anglico in Latinum tranſlatu
Apud R. Royſton 1649.

Tragicum Theatrum Actorum &
ſuum tragicorum, Londini publicè ce
bratorum. Amſtelodami 1649.

Déclaration des Communes d'Anglete
touchant la rupture du Traité fait a
le Roi en l'Iſle de VVight, traduit de l'
riginal Anglois, imprimé à Londres 16

Déclaration des deux Maiſons du P
lement contre Charles Stüard Roi d'An
terre, traduite de l'Anglois, imprim
Londres 1649.

Perfecta Narratio totius proceſſus ſup
mi Tribunalis Juſtitiæ in examine Re
in Aula VVeſtmonaſterienſi, cum ſing
Orationibus Regis, Domini Præſidis
Sollicitatoris Generalis, publicatum
thoritate, ad prævertendum falſas &
congruas Relationes. Londini 1649.

Majeſtatis ſuæ rationes adverſus p
tenſam Jurisdictionem ſupremi Tribun
Juſtitiæ, quas intenderat exhibere
ſcripto 22. Jan. 1649. *Ex Autographo*
ſius Regis.

Reſponſum ad Declarationem ſeu P
vocationem Joannis Covvke. Auctore
V. A. R. 1649.

Remontrance des Miniſtres de la P
vince de Londres, adreſſée par eux

Général de l'Armée Parlementaire & à son Conseil de Guerre, douze jours avant la mort du Roi de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois. A Paris 1649.

Regis Caroli Oratio, habita in suggestu ad Portam Albæ Aulæ immediatè ante exécutionem suam, cum Relatione quo pacto ad supplicium ductus fuerit, *publicatum speciali auctoritate.* Londini 1649.

Rélation du procès du Roi de la Grande Bretagne, son Arrêt & son éxécution, traduite de l'Anglois. A Paris. 1649.

La Déclaration du Parlement d'Angleterre, contenant les motifs & raisons, & les derniéres procédures pour lesquelles il a établi le Gouvernement présent en forme de République ou d'Etat libre, traduit de l'Anglois. A Londres 1649.

ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ, *ou le Portrait du Roi de la Grande Bretagne Charles I. A Rouën. 1649.*

Autre Traduction du même Livre, imprimée sous le titre de *Mémoires du feu Roi de la Grande Bretagne Charles I. A Paris 1649.*

Guillelmi Ursini de Rivo vindiciæ pro capite Regis Angliæ, contra Rebelles Parricidas. Hagæ-Comitis 1649.

Defensio Regia pro Carolo I. ad Serenissimum Magnæ Britanniæ Regem Carolum II, 1649.

Sommaire de ce qui s'est passé de plus

memorable en Angleterre, depuis l'année 1640. jusqu'au prémier Janvier 1650. A Paris. 1650.

Histoire du Procez de Charles Stüard, Roi d'Angleterre, traduit de l'Anglois, imprimé à Londres. 1650.

Joannis Miltonii, pro populo Anglicano, Defensio contra Claudii Salmasii, Defensionem Regiam. Londini. 1651.

Abregé des derniers mouvemens d'Angleterre, par Batéus. 1651.

Le même traduit en Latin fut imprimé deux ans aprés, sous ce titre : Elenchus motuum nuperorum in Anglia. Auct. Georg. Bateo. M. D. juxta exemplar Londinense. Amstelod. 1663.

Réponse au Livre intitulé, ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ; *ou Portrait du Roi, par Milton. A Londres.* 1652.

Regii sanguinis clamor adversùs Parricidas Anglicanos. Hagæ comitum. 1652.

Carolus I. Brit. Rex à securi & calamo Miltonii vindicatus. Dublini. 165?

Considérations de Religion & d'Etat sur la Guerre Angloise, par David Blondel. Le lieu ni l'année de l'Edition de ce Livre n'y sont point marquez.

Gaspari Ziegleri Lipsiensis, circa Regicidium Anglorum, exercitationes. Lugd. Batavorum. 1653.

Examen Anglicum exhibens Quæstiones Politico-juridicas, in quibus ostendi-

ter Regiam Majestatem non esse violandam à subditis. Rintellii. 1653.

Jacobi Schalleri SS. Theolog. Doct. & Philos. Pract. Professoris, Dissertatio ad quædam loca Miltonii. Lugd. Batav. 1653.

Traité Politique dédié à Cromvvel par VVilliam Allen. A Lyon. 1658.

Guerras Civiles de Inglaterra, Tragica muerte de su Rey Carlos, escrita en Toscano, por el Conde Mayolino Bisaccioni Gentilhombre de la Camera del Rey Christianissimo: Traduxola en lengua Castellana; por D. Diego Filipe de Albernoz Caxenigo, y Tesorero de la S. Iglesia de Cartagena, en Madrit. 1659.

Prodromus Cromvvellii ad Belgarum gemitum detecti. *L'endroit & l'année de l'Edition n'y sont point marquez.*

Histoire des Troubles de la Grande Bretagne, par Robert Mentet de Salmonet. A Paris. 1661.

Histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. A Paris. 1666.

La Tyrannie heureuse ou Cromvvel Politique, avec ses artifices & intrigues dans tout le cours de sa conduite, par le sieur Galardi. A Leyde. 1671.

Le Séjour de Londres ou Solitude de Cour, par le même. A Cologne. 1631.

La vie du Général Monck Duc d'Albemarle, traduite de l'Anglois de Thomas Gumble. A Roüen. 1672.

[redacted]

Avertissement.

Historia di Francia de Conte Gual. Priorato. Le lieu, ni l'année de l'Edition n'y sont point marquez.

Les suivans qui sont Modernes *ne* sont pas moins estimez.

Il Teatro Britannico, o vero Histor. della Grande Brettagna, scritta da Gregorio Leti. Amsterdamo, per Abram. VVolfgang. 1684.

Commentariorum de Rebellione Anglicana, ab anno 1640. usque ad annu. 1685. Autore R. M. Eq. Aur. Londini. 1686.

Voila les Ouvrages dans lesquels on pourra vérifier presque tous les faits que je décris dans celui-ci. Je ne fais point ici mention de Dugdale l'Auteur qui connoit le mieux toutes les Maisons d'Angleterre, duquel j'ai tiré la Généalogie de Cromvvel; ni des Manuscrits de feu Monsieur l'Abé de Montegut, grand Aumônier de la Reine d'Angleterre défunte; ni des Mémoires du Marquis de Ruvigni, autrefois Député Général des Eglises P. R. de France; ni de Chamberlayne de la Société Roiale de Londres, lequel a écrit de l'Angleterre; parce que n'aiant tiré que tres-peu de chose de ces Auteurs, j'ai cru qu'il valoit mieux les citer dans les endroits que j'ai emprumtez d'eux, comme on le verra à la marge.

Outre cela j'ai encore apris plusieurs choses qui concernent cette Histoire, de

quelques personnes dignes de foi qui étoient à Londres du tems de Cromvvel, qui l'ont vû, & qui ont été témoins de ses actions : Mais je n'ay pas cru avoir en cela un Titre sufisant pour les donner au public qui ne connoit pas ces personnes ; c'est pourquoi je n'ai raporté aucun fait particulier sur leur témoignage, mais seulement quelques circonstances des faits de la vérité desquels j'avois d'ailleurs des preuves autentiques.

Quelques précautions que j'aie prises pour m'assurer de tout, néanmoins je ne le dissimulerai point ; il y a un fait assez considérable qui m'a toujours été un peu suspect, & qui ne le sera peut-être pas à ceux qui peseront les motifs par lesquels j'ai été déterminé à le raporter. C'est le coup de pistolet tiré à faux, par la Demoiselle Greinvil, sur Cromvvel lors qu'il passoit dans Londres, pour aler au Repas auquel Milord-Maire l'avoit invité, comme on le verra à la fin du quatriéme Livre. J'ai tiré ce fait d'un Manuscrit de feu Monsieur de Brosse, Docteur de la Faculté de Paris, qui avoit été de la Religion P. R. Dans ce Manuscrit que je ferai voir à quiconque le souhaitera, il déclare qu'il a été présent à l'action, il raporte jusqu'aux moindres circonstances de cette marche, jusqu'aux Dévises des Arcs de Triomphe qui furent dressez sur le passage de Cromvvel, & il

entré dans un détail qui ne peut avoir été connu que par un témoin oculaire. Il est vrai que ce fait ne se trouve dans aucune Rélation de Londres ; mais ceux qui considéreront que Monsieur de Brosse avoit dessein de faire imprimer la description de cette marche sous son nom, comme témoin oculaire, auront bien de la peine à croire qu'il eût voulu imposer sur un fait aussi important que celui-là.

C'est de ce Manuscrit que j'ai pris la plûpart des choses que je dis dans le prémier Livre, touchant les ocupations de la jeunesse de Cromvvel, dont Monsieur de Brosse devoit être bien instruit, puis qu'il avoit emploié la plus grande partie des cinq années qu'il demeura en Angleterre à chercher tout ce qui pouvoit l'éclaicir sur cela.

C'est encore du même endroit que j'ai emprunté plusieurs circonstances de l'intrigue de Cromvvel avec la femme du Major Lamberth, de la vérité de laquelle je ne doute nullement, parce que j'en trouve des traces dans presque tous les ouvrages dont je viens de faire la liste.

Enfin c'est ce même Manuscrit qui m'a fourni les particularitez de l'avanture qui se passa à la Haye, entre le Duc d'Yorck & Milord Saint Jean, comme on la verra au commencement du quatriéme Livre, & à laquelle on peut, sans rien risquer,

ajouter foi ; sur le témoignage de Monsieur de Brosse, puis qu'il a demeuré six ans en Hollande, & qu'il a pris soin de s'en informer sur les lieux mémes où elle arriva.

Voila tout ce que j'avois à dire des Mémoires sur lesquels j'ai travaillé à cette Histoire. On peut connoître par là, non seulement comme je suis éloigné d'avoir voulu rien imposer à la crédulité des Lecteurs, mais encore jusqu'à quel point de sévérité j'ai porté la critique & l'éxamen de tous les faits que j'avance, persuadé qu'on ne pouvoit pousser trop loin la délicatesse & le scrupule dans un Ouvrage où tous les évenémens tiennent tellement du merveilleux, que la fiction ne peut rien fournir de plus extraordinaire dans le Roman ; que ce que la vérité nous présente ici dans l'Histoire.

Cela supposé, j'ose dire qu'on trouvera dans ce Livre-ci, tout ce qui s'est écrit de plus curieux touchant l'Histoire de Cromwel, en Angleterre, en Hollande, en France, en Italie, & en Espagne ; & que pour en savoir ce qu'on peut aprendre dans ce seul volume, il faudroit en lire plus de quarante des plus rares sur cette matiére : Je crois pouvoir parler ainsi sans nulle sorte de vanité, puis qu'il n'y a en cela aucun éfort d'esprit ; & qu'il n'a falu simplement que ramasser un grand nombre de piéces & de

volumes dont je dois la découverte aux soins de plusieurs de mes Amis, & entr'autres de Mr. B*** si connu par ses vastes lumiéres sur l'Histoire Moderne : & de Mr. Poille, Avocat au Parlement lequel avec tout le mérite de sa profession, a encore un talent particulier pou déterrer toutes les piéces curieuses & originales sur quelque matiére que c soit.

Il est vrai que de tous les Auteurs don j'ai fait le Catalogue ci-dessus, il n'y e a pas un seul qui ne soit partial. Tous le Ecrivains qui ont voulu se signaler dan le milieu de ce siécle, par les Ouvrage qu'ils ont faits sur la grande Révolutio qui arriva alors en Angleterre, sont tous ou de lâches Adulateurs qui encenser jusqu'aux défauts de Cromwel, ou de Censeurs furieux qui ne lui pardonner pas même ses bonnes qualitez : Mais en tre ces extrémitez il y a un milieu ; & est aisé de discerner la vérité à trave les préjugez & les passions des autre pourvû qu'on ne soit point soi-même passionné ni prévenu.

Au reste, je crois que les curieux m sauront quelque gré d'avoir recherch toutes les Médailles qui ont été frapées l'occasion des grandes actions de Crom wel, ou des afaires importantes qui sont faites en Angleterre. Une partie celles que j'ai fait graver m'a été con

muniquée par Monsieur l'Abé Bizot, qui a fait avec tant de succés l'Histoire Métallique de la Hollande ; & qui a assez de Médailles pour faire de même l'Histoire générale de tous les Etats de l'Europe. Les autres que l'on verra ici m'ont été prétées par Monsieur de Montarsy, qui s'est acquis une si grande considération parmi les honnêtes gens, par ses maniéres généreuses & obligeantes.

Quant à la Chronologie, j'avouë de bonne foi que je n'ai pas trouvé deux Auteurs d'acord entr'eux sur le même fait ; & que je ne tiens pour infaillible que celle que j'ai tirée des Médailles qui sont des Monumens incontestables. Pour les autres faits, j'ai suivi le sentiment le plus probable, & je les ai toujours datez à la maniére des Anglois, c'est à dire, suivant l'ancien calcul en ne comptant pas les dix jours du Calendrier Grégorien. J'ai fait tout le contraire à l'égard des divers endroits dont je parle ; car j'ai toujours compté par lieuës, quoique les Anglois ne comptent que par miles. J'en ai usé de la sorte pour épargner aux Lecteurs la peine de reduire eux-mêmes les mile en lieuës : car quoi qu'on sache fort bien la proportion qu'il y a entre les uns & les autres, on est obligé d'en faire la réduction toutes les fois qu'ils reviennent, pour concevoir clairement la distance des endroits, par la mesure des

lieuës, dont l'idée nous est plus familiére que celle des miles : Je les ai donc par tout reduits sur le pié des Echéles ordinaires, c'est à dire, en prenant trois miles d'Angleterre pour cinq quarts de la lieuë commune de France ; & je les ai tous mesurez sur les nouvéles Cartes de Monsieur de Fer, Géographe de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, lequel s'est rendu célébre par ses Descriptions du Cours du Rhin, de celui du Danube, & de tous les autres endroits de l'Europe qui servent de Théatre à la Guerre présente, desquels il a donné au Public des Cartes qui ont été reçuës avec une aprobation générale.

Il ne me reste plus qu'à parler des Piéces séparées qu'on trouvera à la fin de ce Livre. Ce sont tous Originaux des principaux Actes qui servent comme de base & de fondement à cette Histoire. Je ne les ai point inférez dans le corps de l'Ouvrage, parce que toutes ces Piéces sont ordinairement remplies de quantité de menus articles, dont le détail est absolument incompatible avec la grandeur du stile Historique : Outre que ces sortes d'Actes étant toujours des morceaux détachez à l'égard de l'Histoire, ils ne sauroient y entrer sans en rompre, pour ainsi dire, la continuïté, & empécher qu'elle ne coule avec cette rapidité toujours égale qui entraîne avec soi l'espr

Lecteur ; & qui soutenant son atention une suite de faits que rien n'arrête & nbarasse , l'engage d'évenement en nement , & le méne du commencent à la fin , sans qu'il s'aperçoive du min qu'on lui fait faire. Je me suis ıc contenté d'en raporter la substance , les principaux Articles dans la suite l'Histoire , & de renvoier à la fin ceux les voudront voir tout au long. Il y a peut-être des gens qui croiront qu'on n seroit bien passé ; mais quand j'au s été de cét avis , je n'aurois pas dû férer mon sentiment particulier à ce- des plus fameux Historiens de nôtre ns qui en ont usé ainsi ; & donc je n'ai que suivre l'exemple.



Fautes à corriger dans ce premier Volume.

Page 9. *ligne* 30. avoit, *lisez* auroit.
Page 11. *ligne* 15. Charles, *lisez* Henri.
Page 13. *ligne* 7. pleins d'estime pour la vertu, *lisez* pleins d'estime pour lui, & d'amour pour la vertu.
Page 19. *ligne* 31. de faire, *lisez* de se faire.
Page 29. *ligne* 21. le faire, *lisez* de le faire.
Page 48. *lig.* 23. Clocestre, *lisez* Glocester.
Page 60. *ligne* 19. pas moins, *lisez* pas voir moins.
Page 66. *ligne* 1. la conduite, *lisez* sa conduite.
Page 80. *ligne* 2. Vers le Comte d'Essex, grand Chambellan de sa maison, & de Hollande, *lisez* Vers les Comtes d'Essex, grand Chambellan de sa maison, & de Hollandt.
Page 80. *ligne* 8. l'un de baton, *lisez* l'un le baton.

HISTOIRE D'OLIVIER CROMVVEL.

LIVRE PREMIER.

LA mort de Charles I. Roi de la Grande Bretagne, qui perdit la vie sur un échafaud vers le milieu de ce siécle ; & la fortune de Cromvvel, qui d'une condition tres-médiocre, s'éleva au plus haut dégré de la souveraine puissance, sont des évenemens si extraordinaires, que l'Histoire n'en peut être que fort curieuse : C'est aussi une des principales raisons qui m'ont porté à l'écrire. Jamais tems ne me parut plus propre à la mettre au jour que celui-ci : Et l'état présent des afaires me persuade qu'outre l'agrément de la nouveauté, elle aura encore le goût des choses qui sont dans leur saison.

Je raconterai donc tout ce qui s'est passé de plus mémorable dans les Roiaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande sous le Regne de Charles I. & durant le Gou-

vernement d'Olivier Cromvvel. Je ta-
cherai de découvrir les véritables cau-
ses des révolutions qui arrivérent dans
ces trois Roiaumes pendant l'espace d
trente-trois années, tant à l'égard de
afaires de l'Etat, qu'à l'égard de celle
de la Religion. Je dirai combien furen
foibles les étincelles qui commencérén
un si grand embrasement, & qui auroit p
être aisément étoufé dans sa naissance ; l
fautes irreparables que fit le Roi, sa tr
grande bonté, ou plutôt son trop peu
vigueur. Je ferai connoître la dispositi
d'esprit où étoient ceux qui composoie
le Parlement d'Angleterre, les brigues s
crétes, & les partis formez de l'une & d
l'autre Chambre. Je développerai tous l
artifices que Cromvvel emploia po
ateindre à ce haut point de puissance a
quel il monta comme par dégrez : Je r
porterai de quelle maniére il se servit d
pouvoir absolu que le Parlement lui av
donné pour abatre le Parlement mêm
& comme profitant de la haine que des s
jets préocupez avoient conçue contre le
Prince, il le renversa de son Trône,
s'éleva en sa place. Je décrirai la f
meté de plusieurs Seigneurs du parti
Roi, condannez à perdre la vie sur l'éc
faud, la supression de la Roiauté, la M
narchie d'Angleterre changée en Rép
blique, ou plutôt en Stratocratie * :
les Loix fondamentales de l'Etat c

* Sorte de Gou-

truites, ou violées, les droits divins & humains confondus, Cromvvel Tyran d'Angleterre sous le nom de Protecteur, le Roy legitime non seulement humilié devant les Juges, mais condanmé par ses Sujets, & mis à mort par la main des Bourreaux, & ce qui ne se peut penser sans horreur, tous ces crimes commis par des gens qui s'y préparent comme aux actions les plus saintes, par les prieres & par le jeûne.

vernement où la Souveraine autorité est entre les mains des gens de Guerre.

Au reste, en racontant toutes ces choses, je ne donneray point d'autre nom à ceux des deux Partis, que celuy qu'ils s'attribüoient eux-mémes, ou qu'ils se donnoient l'un à l'autre, laissant au Lecteur, la liberté de les appeller, comme il luy plairra, suivant ses préjugez: Mais avant que d'entrer en matiere, je crois qu'il est à propos de faire connoître qu'elles sont les causes des divisions qui regnent, depuis si long-tems, dans cette grande Isle, qui semble n'estre détachée du reste de la Terre, qu'afin qu'on y puisse voir plus distinctement les évenemens tragiques dont elle fournit de si frequens spectacles aux autres Nations.

La premiere cause des dissensions qui partagent l'Angleterre, est le concours de l'autorité du Roy & de la Puissance du Parlement, qui étant toutes deux Souveraines en leur maniere, ne sçauroient

ſe broüiller ſans exciter des troubles qu
ébranlent toutes les parties de l'Etat
Ce n'eſt pas que le Gouvernement d'An
gleterre ne ſoit proprement Monarchiqu
& independant ; neantmoins le Roy n'
a pas le pouvoir de faire , par ſa ſeul
autorité de nouvelles Loix , ny d'or
donner des levées d'argent ſur le peuple
ces deux choſes n'appartenant aux Rois
que conjointement avec le Parlement. C
Parlement qu'il eſt abſolument neceſſair
de connoître pour l'intelligence de cett
Hiſtoire, eſt une image de l'ancien Sena
de Rome, lorſque la Republiqus étoit e
ſa vigueur. Il eſt diviſé en deux Chambres
dont l'une eſt appellée *la Chambre haute*
ou *des Seigneurs*, & l'autre , *la Chambr
baſſe*, ou *des Communes*. La premiere eſ
compoſée des Princes du Sang , des troi
grands Officiers de l'Etat, le Chancelier, l
grand Tréſorier, & le Garde du petit Sceau
De trois Officiers de la Couronne , l
Grand Chambellan d'Angleterre , l
Grand Maître de la Maiſon du Roy , & l
Chambellan de l'Hôtel , de quelque
Ducs & Marquis : de pluſieurs Comtes ,
Vicomtes & Barons. De deux Archevê-
ques , vingt-quatre Evêques , & l'Abbé
Commendataire de Hulmo , qui ont tous
la qualité de Pairs du Royaume. Tous ces
Seigneurs prennent ſeance dans la Cham-
bre haute , non par élection , mais par un
droit attaché à leur qualité ; & les Juriſ-

e

consultes qui y sont receus comme assesseurs, n'ont point de voix déliberative, n'y étant appellez que pour resoudre les difficultez qui peuvent survenir touchant l'explication des Loix. L'autre Chambre qu'on appelle la Chambre basse, est composée des Deputez de toutes les Provinces de l'Angleterre. Chaque Province y envoye deux Gentils-hommes; & chaque Ville qui a droit de députer au Parlement, y envoye un Bourgeois élû à la pluralité des voix: tous ces Députez sont au nombre de cinq cens ou environ. L'assemblée de ces deux Chambres est ce qu'on appelle le Parlement; c'est luy qui ordonne dans les trois Royaumes, les impositions dont le Roy a besoin pour fournir aux dépenses qu'il est obligé à faire; & comme ce Prince les veut toûjours faire monter le plus haut qu'il se peut; & que d'autre côté les Deputez des deux Chambres s'efforcent de les reduire à des sommes tres-modiques, pour favoriser le peuple dont ils sont les Protecteurs, il arrive souvent entr'eux de la mesintelligénce dont les suites ne peuvent manquer d'alterer la paix du Royaume, qui est absolument fondée sur l'union du Roy avec le Parlement.

La seconde cause des divisions de la Grande Bretagne, est la contestation perpetuelle, qui est entre les Anglois & les Ecossois pour la préeminence, depuis

que la Couronne d'Ecosse a esté unie à
celle d'Angleterre : Car ces deux Nation
nourrissant entr'elles une envie secrete qu
leur fait chercher toutes les occasions de s
nuire l'une à l'autre, il est impossible qu
leurs animositez & leurs querelles ne trou
blent la tranquillité publique.

La troisiéme est la bonté excessive de
Stuards, dont la Maison regne depui
quelque tems en Angleterre ; car la faci
lité qu'ils ont euë à accorder toutes sorte
de Requestes à leurs sujets, les a telle
ment entétez de leurs Privileges, qu'i
croyent avoir droit de se soûlever, & d
prendre à force ouverte tout ce qu'o
leur refuse, quand ils l'ont demandé dar
les formes : Et ces revoltes sont d'autai
plus frequentes, que les seditieux se tier
nent toûjours assurez du pardon, sur l'e
tréme indulgence de leurs Rois, qui r
manquent jamais d'offrir l'amnistie au
coupables.

Enfin la quatriéme cause des trou
bles de la Grande Bretagne, est la dive
sité des Sectes, qui par la contradictio
de leurs sentimens, y font naître d
partis opposez, dont les brigues & l
cabales dégenerent souvent en factions
en ligues, & où les controverses q
commencent par les disputes, se déc
dent presque toûjours par les armes.

Voilà ce qui empéche que les Angl
ne joüissent du repos des autres Nation

& ce qui fait que les affaires qui dans les autres Etats ont des conclusions assez naturelles, ne se terminent presque jamais en Angleterre, que par des évenemens inoüis. On ne s'étonnera donc point de la mort tragique de Charles, ny de l'élevation extraordinaire d'Olivier Cromvel, quand on considerera que toutes ces causes de division, capables de produire separement de si grands troubles, se sont rencontrées toutes ensemble, comme pour faire voir au monde, dans la destinée de ces deux personnes, le prodige de la plus surprenante revolution qui ait jamais paru.

Que si maintenant il me falloit faire par avance le portrait de Cromvvel, je dirois que quoyque le desir de s'élever fut sa passion dominante, personne cependant ne sçut jamais s'abaisser & fléchir avec plus de souplesse que luy. Selon les differentes occasions, il étoit fier & soûmis, superbe & modeste, inflexible & accommodant. Ce caractere mélé de bien & de mal, à paru dans toute sa vie, parce qu'avec les vices de son esprit, il ne laissoit pas d'avoir d'excellentes qualitez de temperamment ; ce qui étoit cause qu'on le voyoit d'un côté sobre, vigilant, infatigable, intrepide ; & de l'autre, fourbe, dissimulé, cruel & vindicatif. Pour parvenir à ses fins, il faisoit également les plus bel-

les actions, & cõmettoit les plus grãds crimes; & son ambitiõ sçavoit accorder les vices, & les plus incõpatibles. Outre cela, une heureuse fortune secondoit toutes ses entreprises, & il étoit par tout accõpagné d'un certain bonheur, sans lequel on ne sçauroit faire reüssir ny les bons ny les mauvais desseins. Enfin rien ne luy manquoit de tout ce qui contribuë à faire ces grands scélerats, à qui les attentats du premier ordre semblent estre reservez, & qui seuls peuvent porter les crimes jusqu'à leur comble. Il n'employa jamais d'artifice qui ne lui ait reüssi, tant il sçavoit bien accommoder toutes choses au courant des affaires, au goût de la Nation, & au genie du siecle. Comme le Roy avoit dans son parti la Noblesse qui agissoit vigoureusement en tout, par principe d'honneur, il vit bien qu'il devoit faire agir le peuple qui étoit pour luy, par un motif aussi fort; & ce fut celuy de la Religion dont il se declara le Protecteur contre tous ceux qui en voudroient, disoit-il, corrompre la pureté: c'est pourquoy on luy verra par tout joüer ce personnage: si on lui presente un Officier, la premiere chose qu'il demande, c'est de sçavoir s'il est Orthodoxe; il compose lui même des livres de prieres pour les Soldats, & le Catechisme qu'il fit pour leur instruction, se vend encore en Angleterre. Dans toutes les affaires qu'on luy propose,

avant que de répondre, il demande toûjours du tems pour prendre, dit-il, conseil, de Dieu, de sa conscience & de ses amis. S'il rend compte de ses expeditions militaires au Parlement, aprés avoir insinué la sagesse de sa conduite, il finit toûjours en declarant que si l'on considere le cours rapide de ses victoires & l'aveuglement des ennemis, on trouvera dans tout ce qu'il a fait beaucoup de la main de Dieu, & fort peu du bras de la chair. Ce n'est pas qu'il n'eust beaucoup de parties heroïques, & de qualitez propres au commandement; il connoissoit les talens & les merites de tous les habiles gens d'Angleterre, & ménageoit chacun dans son caractere. Il maria ses filles en politique, suivant l'interêt de ses desseins, à des hommes d'intrigue & de cœur. Il se sentoit une élevation d'esprit & de courage capable des plus grands desseins, & sa bonne fortune lui répondoit du succez de toutes ses entreprises. Il ne voyoit rien de si grand, où son merite ne le pût porter, & sa valeur l'animoit à tout entreprendre. Il sçavoit également bien combattre dans les Armées, prêcher dans les Temples, déliberer dans le Conseil, & il avoit veritablement esté digne de la souveraine Puissance, s'il ne l'eût pas usurpée: Mais quoyque recherché des Grands parce qu'il étoit re-

doutable,adoré des Petits parce qu'il étoi
populaire, & eſtimé de pluſieurs à cauſ
de ſa valeur & de ſa prudence, il eſt con
ſtant qu'il fut toûjours haï de tout l
monde, comme le bourreau de ſon Roy
Auſſi le verra-t'on par tout ſous l'idé
d'un fourbe, capable de tout faire & d
tout endurer, hypocrite juſqu'au derni
ſoupir; & qui ſur le point de rendre l'am
voulant ſoutenir ſon perſonnage juſqu'a
bout, renonce à létabliſſement de ſes en
fans, & à tous les autres avantages qu'
auroit pû procurer à ſa famille, pour con
ſerver encore aprés ſa mort la reputatic
du deſintereſſement qu'il avoit feint pe
dant ſa vie; c'eſt ce qui va paroître dar
tout le cours de ſon Hiſtoire.

La naiſſance d'Olivier Cromvvel e
d'un caractere à donner lieu à tant d'e
reurs; qu'on ne ſera point ſurpris de tou
tes les fables qu'on a debitées ſur cel
quand on en connoîtra la verité. Thom
Cromvvel eſt le premier de ſes ancêtre
dont le nom ſoit venu juſqu'à nous. C
toit un des domeſtiques du Cardinal
VVolſey premier Miniſtre de Henry VII
Roy d'Angleterre; & ſon Maître le pr
tellement en affection, qu'aprés luy
voir procuré un établiſſement conſider
ble & de grands biens, il luy fit enco
avoir une place dans le Parlement. I
Roy dans la ſuite ayant éloigné de
Cour VVolſey, non ſeulement Cromvv

n'eut point de part à la disgrace de son Patron, mais encore il succeda à son autorité & à ses emplois : Car Henry ayant goûté son esprit, concût tant d'estime pour lui, qu'il l'admit à tous ses Conseils, luy donna le Titre de Baron, le fit en suite Garde du Sceau privé & son Vicaire General pour les matieres Ecclesiastiques, enfin Comte d'Essex & son premier Ministre ; aprés l'avoir élevé à ce haut degré de puissance, il le precipita tout d'un coup, le sacrifiant aux plaintes de ses sujets mécontens de son regne ; car comme ils imputoient au Ministre jusqu'aux caprices du Prince, Charles jugea bien qu'en leur abandonnant cette victime, il arrêteroit leurs murmures. Il le fit condamner à la mort comme coupable d'ingratitude envers lui, & de trahison envers le peuple, auquel il fut accusé d'avoir plusieurs fois vendu son credit.

C'est de la sœur de ce Thomas Cromvvel, que descend Olivier en ligne directe, Elle épousa un nommé VVilliams, dont elle eut un fils qui fut appellé Richard ; & ce fils ayant esté avancé à la Cour par son oncle durant le tems de sa faveur, prit le nom de Cromvvel en reconnoissance, il ne le quitta point apres la chute de son Protecteur, & il le fit même porter à son fils Henry, & à Robert son petit fils, qui fut le pere de nôtre Olivier Crõvvel dont le veritable nom est celui de VVilliams.

Dugdale Baron d'Angl.

Ce fut l'année 1603. qu'il vint au monde, il prit naiſſance dans la ville de Cambridge capitale du Comté qui porte ce même nom ; & il y fut élevé ſuivant les principes de la Religion Anglicane ; dans laquelle ſes parens étoient engagez. Comme ſa mere demeurée veuve étoit chargée de beaucoup denfans : & que les dépenſes exceſſives de ſon beaupere, & de ſon mary luy avoient laiſſé tres peu de bien, Olivier fut contraint de prendre une Prébende qui le rendit Eccleſiaſtique à la mode du Pais ; & elle de ſon côté, pour ſe ſoutenir avec le reſte de ſa famille, ſe reſolut à tenir une Braſſiere, comme le peuvent faire ſans deroger tous les Gentils hommes d'Angleterre, par un privilege particulier à la Nobleſſe de ce Païs.

Le jeune Cromvvel cependant étudioit dans l'Univerſité de Cambridge, au College de Sidney, avec une application infatigable ; & il fit un tel progrés dans les Sciences, qu'à l'âge de dix ſept ans il poſſeda parfaitement la Philoſophie & les Mathematiques, outre cet admirable talent de parler, qui a fait dire de luy, *qu'il ne prononçoit pas un mot qui ne fut une choſe.* Il étudia avec beaucoup de ſoin les livres de l'Ecriture ſainte, dans laquelle il ſe rendit fort habile ; ce qui luy ſervit merveilleuſement à joüer le perſonnage qu'il ſoûtint juſqu'à la fin de ſes jours.

Comme on ne luy trouvoit aucun des vices ordinaires aux Ecoliers, les plus sages recherchoient sa compagnie, & s'attachoient à lui,& dans les heures de loisir il leur faisoit des exhortations d'une maniere si grande & si pathetique, qu'ils en demeuroient toujours pleins d'estime pour la vertu. Cette estime passa des Ecoliers aux Professeurs, qui le proposoient tous à leurs Disciples comme un modele de pieté ; & enfin sa reputation se répandit dans toute la Ville où l'on en parla pendant un temps, comme d'un prodige de sagesse.

Il n'y éut que le sçavant Usher Archevéque de la Ville d'Armag en Irlande qui n'y fut point trompé. Ce Prélat passant un jour par Cambridge voulut voir l'Ecolier dont on disoit tant de bien ; & la penetration de son esprit luy ayant fait découvrir dans celui de ce jeune homme ce que les autres n'y remarquoient pas, aprés l'avoir examiné, il témoigna qu'il en présageoit quelque chose de funeste, sans s'expliquer plus précisement.

Le jugument d'Usher ne fut point si secret, que la nouvelle n'en allât jusqu'à Olivier : Mais bien loin de témoigner qu'il en fut offensé, il la receut avec tous les signes d'une profonde humilité : *Je dois rendre graces à Dieu*, disoit-il, *de ce qu'il s'est servi des lumieres de ce grand Ar-*

Ce Prélat s'appelloit VVilliams, qui étoit justement l'ancien nom de la famille d'Olivier, Cette ressemblance de noms, & le merite naissant de ce jeune homme, firent que l'Archevéque voulut bien luy faire l'honneur de le reconnoître pour son parent; en cette qualité, il se proposa de faire de luy quelque chose de considerable; & Cromvvel de son côté employa toute son adresse à seconder la bonne volonté de son Patron. Il le suivoit à la Cour, dans une modestie qui le faisoit distinguer de tous les autres Ecclesiastiques, & il ne manquoit pas une seule fois d'assister aux prieres qui se faisoient le matin & le soir dans la Chapelle du Roy. Au sortir de là il distribüoit quelques legeres aumônes aux pauvres qui étoient à la porte; & il leur recommandoit d'un ton assez haut pour étre entendu, d'avoir soin de prier Dieu pour sa Majesté. Mais ce qui achev[a] de le rendr[e] celebre dans son personnage de devot fut que s'étant trouvé par hazard dans Cour du Palais de VVite-hal, lors qu' homme y tomba d'un haut étage, il pa à ce pauvre blessé de son salut, & le posa si bien à la mort, que tous ceux l'entendirent, & les Aumôniers mé du Roy qui y accoururent, avoüe qu'il ne se pouvoit rien dire de plus c tien, ny de plus touchant dans un[e] [pa]reille occasion.

Tout cela joint à la protection d'un grand Prélat qui se declaroit pour luy, sembloit luy promettre sinon l'Episcopat tout d'un coup, au moins quelque Benefice considerable qui luy en ouvrit le chemin. Mais l'Archevéque de Canterbury qui estoit tout-puissant à la Cour, renversa bien-tôt ces belles esperances. Ce Prélat avoit de perpetuels differens avec celuy d'Yorck pour les interests de leurs Sieges ; car ils pretendoient tous deux à la Primatie d'Angleterre, & il estoit impossible qu'une telle prétention ne causât de la jalousie entr'eux.

Cette contestation avoit commencé dés l'année 1072. sous Guillaume le Conquerant, entre Lanfranc Archevéque de Canterbury, & Thomas, qui de Trésorier de l'Eglise de Bayeux avoit esté fait Archevéque d'Yorck ; & elle fut examinée délors à VVindsor, en presence de Hubert Legat du Pape Alexandre II. qui adjugea la Primatie à l'Archevéque de Canterbury, par une Sentence que Henry VIII. confirma depuis, l'Archevéque d'Yorck l'ayant supplié de revoir cette affaire ; parce, disoit-il, que le jugement de VVindsor ne regardoit que la personne de Lanfranc, duquel le Pape & le Roy avoient voulu favoriser le merite, sans préjudicier au droit de son Siege, qui estoit le plus ancien du Royaume, puis qu'il se trou-

voit ſigné dans les Actes du Concil
les tenu l'an 314. à quoi ce Prince
ſemblant d'acquieſcer ; mais toujou
lu de donner l'avantage à Cramer
véque de Canterbury, prononça, ſ
ger la choſe au fond, que l'Arch
d'Yorck s'appelleroit *Primat d'Ang*
& celuy de Canterbury *Primat d*
Chamb. de l'Etat d'Angl. ch. 17. *l'Angleterre*. Que le premier ſe dir
chevéque *par la permiſſion de Dieu*, &
cond *par la Providence Divine*. Mais
gement ſi ſuperficiel, ne fit qu'a
leur diſpute pour un tems, on la v
naître avec la méme chaleur les
ſuivantes ; & ce fut la Reyne Eli
qui s'attacha la premiere à l'éte
jugeant bien que l'union des Prélats
neceſſaire pour l'uniformité qu'ell
loit établir dans ſa nouvelle Egliſe.

La choſe étoit aſſez difficile pou
car d'un côté, l'antiquité à laquel
prétendoit ſe conformer en tout, l
ſoit voir le droit de l'Archevéque d
inconteſtable ; & de l'autre, le
qu'elle devoit à la memoire du R
pere, ne luy permettoit pas de rui
qu'il avoit fait. Le temperament d
elle s'aviſa pour accorder ces Préla
de défendre le mariage à celuy qui
declaré le premier, & de le permet
ſecond, faiſant ainſi une eſpece de
penſation de l'honneur de l'un avec
berté de l'autre. Elle declara donc q

l'autorité qu'elle avoit, en qualité du Chef de l'Eglise Anglicane, elle permettoit à l'Archevéque d'Yorck de se marier, ainsi qu'à tous les autres Evéques de la Grande Bretagne, à l'exception du seul Archevéque de Canterbury, qui fut contraint de payer l'honneur de sa Primatie par la rigueur du celibat, auquel elle le condamna.

Mais ce reglement bien loin de finir la querelle n'a servi qu'à rendre les deux Prélats plus irreconciliables; car l'Archevêque d'Yorck se voyant toûjours dépoüillé d'un droit qui appartient à son Siege; & celuy de Canterbury se sentant chargé d'une servitude que son Concurrent lui a attirée, ils en conservent un ressentiment secret, que la bien-séance leur empéche quelquefois de faire éclater, mais qui leur fait toûjonrs rechercher les occasions de se nuire l'un à l'autre.

Ce qui ruïna donc les prétentions de Cromvvel, fut le mal-heur de s'être trouvé engagé dans le Conflit de ses deux Puissances; car dans le tems que son Patron travailloit à l'avancer, l'Archevéque de Canterbury qui avoit interest d'empécher que d'Yorck ne multipliât le nombre de ses créatures, ayant relevé quelque indiscretion par laquelle Cromvvel avoit donné sujet de faire croire de la Secte des Puritains, il le fit chasser en cette qualité, qui est la plus odieuse de toutes, à la

Cour d'Angleterre en fait de Religio
Il est aisé de juger, quel fut l'acca
ment de Cromvvel, lors qu'il vit
tous les projets de son ambition ren
sez. Son chagrin luy fit concevoir
desseins les plus extravagants. Tou
qu'un grand ressentiment, est cap
d'inspirer à un homme fier & vio
comme il estoit, luy passa par l'esp
il se proposa de se venger de l'Arch
que de Canterbury, de toute la Cour
ces premiers mouvemens de haine
vengeance qu'il conçût, furent co
les semences de tous les troubles, &
toutes les divisions qu'il causa dan
suite. En effet, se voyant contrain
mener une vie retirée, il s'enfonça
de nouveau dans l'étude. Les ouvr
ausquels il s'attacha davantage, &
qui il eut le plus d'inclination, fu
ceux de George Buchanan Ecossois, &
Thomas Hinsborne Anglois, parceque
deux Auteurs ont écrit avec le plus d'
portement contre l'autorité des Rois
ont entrepris de justifier les revoltes
peuples contre leurs Souverains. La
ture de ces Ouvrages nourrit son res
timent, & fortifia ses mauvais dess
pleins des pernicieuses maximes q
sont répanduës, & animé de sa propre
sion, il voulut aussi écrire luy-m
contre le Gouvernement de l'Anglet
où tout commençoit à estre déja

broüillé,& comme la connoissance de l'effet que produisirent ses ouvrages, dépend de l'intelligence des affaires de ce tems-là, je suis obligé d'en faire connoître la situation,& de remonter pour cela jusqu'à l'origine des troubles, qui ont agité la Grande Bretagne pendant presque tout ce siécle-cy, ce que je vais faire laissant Cromvvel dans sa retraire occupé de ses productions.

Jacques Stuard Roy d'Ecosse, ayant été appellé à la succession de la Couronne d'Angleterre aprés la mort de la Reine Elizabeth, s'appliqua avant toutes choses à établir une parfaite union entre ses sujets, & crut qu'il falloit commencer pár les accorder en ce qui regarde la Religion : Car quoiqu'elle fût absolument la méme dans le fonds, entre les Anglois & les Ecossois, ces deux peuples avoient neanmoins un Culte & des Ceremonies particulieres, qui la rendoient en apparence fort differente.Dans cette veuë il fit une Ordonnance sur cinq points de discipline usitez dans l'Eglise Anglicane, qu'il vouloit que celle d'Ecosse observât de méme,afin d'établir entre l'une & l'autre cette uniformité qu'il jugeoit necessaire pour le repos public. Ces cinq points étoient.1.Que tous les fidelles recevroiét l'Eucharistie à genoux. 2. Que les Ministres iroiét baptiser les enfans dãs les maisons,lors qu'ils seroiét en danger de mort.

3. Que les Evêques imposeroient l[es]
mains aux enfans capables de répond[re]
sur les principaux articles de leur Fo[y].
4. Que les Ministres porteroient la Co[m]-
munion aux malades qui la demand[e]-
roient. 5. Qu'on observeroit les Fêtes de [la]
Naissance, de la Mort, de la Resurrecti[on]
& de l'Ascension de Jesus-Christ, av[ec]
celle de la Pentecôte, qu'il choisit comm[e]
les principales d'entre celles qui so[nt]
marquées dans le Calendrier Romain.

Il envoya ce Reglement au Synode N[a]-
tional assemblé à Aberdin, avec ordre a[ux]
Evêques & aux Ministres de les faire sui[v]-
exactement, leur declarant qu'il voul[oit]
estre obeï; & qu'il avoit droit d'Ordon[ner]
de ces sortes de choses qui regardoient [la]
police de la Religion, comme l'avoi[ent]
eu David & Salomon sous l'anciene Lo[y]
& les Empereurs Theodose & Justini[en]
dans la nouvelle.

La verité est qu'il n'y avoit rien d'ir[re]-
gulier dans cette conduite à la regar[der]
selon la discipline de l'Eglise d'Anglet[er]-
re, puisquelle enseigne *que le Roy es[t]*
Souverain Pontife de la Grande Bretag[ne]
qu'il a le pouvoir de convoquer des Synod[es]
& de faire à son gré de nouveaux Cano[ns]
& de nouvelles Constitutions, tant pou[r le]
Gouvernement Ecclesiastique, que pour les [ce]-
remonies de la Religion. Mais les Ecoss[ois]
qui sont bien éloignez d'avoir ces sen[ti]-
mens pour leur Souverain, ne la prir[ent]

Chamb. de l'Etat d'Angl. chap. 4. Bateus. *Elench. mot. nu-per. in Anglia.* La Loy en parle ainsi.

point de cette maniere. Au contraire ils s'emporterent en de grandes plaintes ; & murmurerent hautement contre l'Ordonnance du Roy, tant parce qu'ils regardoient cette imitation de la Lithurgie Anglicane ; comme une dependance de la Nation Angloise à laquelle ils n'ont jamais voulu ceder, qu'à cause que les articles qu'on leur proposoit comme des points de pure discipline, leur paroissoient tendre visiblement à établir la Créance de Rome touchant la necessité absoluë du Baptéme, la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & le Sacrement de Confirmation ; & ce seul préjugé, les leur fit rejetter comme la Doctrine de l'Ante-Christ, sans les vouloir méme examiner. Il n'y eut que l'Article de la Communion des malades que les Ministres d'Edimbourg capitale du Royaume d'Ecosse, étoient assez d'avis qu'on reçût, comme ayant esté en usage dans la primitive Eglise, selon le témoignage méme de Calvin, le principal Auteur de leur reformation : Mais les Puritains criérent si haut contre le rétablissement *du Papisme*, que le Roy Jacques jugea à propos de remettre son Ordonnance à un autre tems, mais il ne le retrouva plus depuis ; neantmoins il en recommanda l'execution en mourant à Charles son Successeur ; & il l'avertit en méme tems de se défier des Puritains, comme de

Pontifex Maximus. Supremus totius Ecclesiæ Anglicanæ ordinarius.

Instit. liv. 4. cha. 17. §. 39.

la plus dangereuse peste qu'il eût dans ses Etats.

1625. Charles ne fut pas plutôt monté sur le Trône, que voulant executer la volonté de son pere, il convoqua un Synode dans la Ville de Perth, où tout le Clergé d'Ecosse se trouva ; & le succez luy en fut si avantageux, qu'il n'y eut personne qui ne le regardat comme un présage du bonheur de son Regne.

En effet, on fit si bien comprendre aux Evéques qu'il étoit de leur interest de sçavoir les cinq articles proposez dans le Synode d'Aberdin, & que le dessein des Puritains étoit d'aller, comme par degrez, de l'abolition des ceremonies de l'Eglise à l'neantissement de l'Episcopat, que ces Prélats ordonnerent par cinq Canons ; ainsi qu'on les nomma pour les autoriser davantage : Que tout le monde recevroit la Communion â genoux. Que les Ministres, & en leur absence les Sages-femmes baptiseroient dans les maisons particulieres, quand les enfans seroient en danger de mort. Que les Evêques imposeroient les mains aux enfans qui seroient en âge de raison. Que les Pasteurs porteroient l'Eucharistie aux malades. Et qu'on celebreroit en Ecosse toutes les Fêtes que l'Eglise Anglicane solemnisoit. Et afin que ce reglement fut observé dans tout le Royaume, avec un consentement general, le

le Roy fit assembler le Parlement à Edembourg; le Duc de Hamilton y préſida en sa place; & le ſuccez en fut tout pareil à celuy du Synode de Perth, les cinq points decidez y ayant été reçûs & confirmez à la pluralité des voix, nonobſtant les intrigues & les proteſtations des Puritains.

Il ſembloit qu'un reglement ſi autentique; decidé par le Clergé, & confirmé par le Parlement, dût être receu de tout le monde ſans aucune contradiction, néanmoins les Puritains avoient tellement envenimé l'eſprit de ceux qu'ils avoient ſeduits, qu'à la premiere publication qui s'en fit en Ecoſſe, les Ecoſſois criérent que tout étoit perdu, que le Roy Charles ſollicité par Henriette de France ſa femme; vouloit rétablir peu à peu les ſuperſtitions Romaines à la place de la reformation, & que le Cardinal de la Rochefoucault avoit ordre du Pape de negocier cette affaire à la Cour d'Angleterre, avec l'Archevéque de Canterbury. Mais les Etrangers qui avoient cru ſur ces diſcours en l'air, que Charles meditoit le rétabliſſement de la Religion Catholique dans ſes Etats, furent bien-tôt deſabuſez, lors qu'ils virent ce que ce Prince fit pour le ſecours de la Rochele; la Declaration qu'il envoya faire en faveur de la ville de Geneve, au Duc de Savoye ſon allié; & la protection qu'il donna aux Proteſtans du Palatinat: Il n'y eut que ſes

pres sujets qu'il ne pût dêtromper par
actions d'un si grand éclat, ils demeu-
ent toûjours dans les sentimens que les
iritains leur avoient inspirez; & ne sui-
nt plus que les mouvemés de leur aveu-
e prévention, ils firent mille desseins
ditieux contre luy, les Anglois à la veri-
é moins ouvertement, mais les Ecossois
vec la derniere insolence.
Neanmoins comme ce n'étoit encore
que des mouvemens de la populace aus-
quels les personnes de consideration n'a-
voiét point de part, le Roy crut qu'il étoit
de sa dignité, de ne pas employer contr'-
eux la puissance de ses armes; il se conten-
ta de faire distribuer dans toutes les Par-
roisses de l'Ecosse un Rituel, & d'ordon-
ner aux Pasteurs de s'en servir. Ce Rituel
contenoit des formules pour les prieres
publiques pour l'administration des Sacre-
mens, pour la celebration des Nôces, &
pour les ceremonies des funerailles dont
on retranchoit beaucoup d'abus; & il n'y
avoit rien en cela, qui ne fut usité dans
l'Eglise Anglicane, & dont tout le mon-
de ne dût être édifié.
Toutefois quelque innocent, & quelque
utile que fut ce Livre, on l'a toûjours con
sideré cóme la cause de tous les mal-heu
qui arriverent depuis à l'Angleterre, p
les interpretations malignes que les Pr
testans y donnerent, voulant faire voir q
tous les points de la créance Romain
étoient envelopez sous des termes am

gus ; & les Miniſtres Puritains n'y eurent pas plûtôt vû l'Article qui portoit, que *les Evêques étoient d'inſtitution Divine, & que Jeſus Chriſt avoit ſoûmis tous les autres Paſteurs à leur autorité*, qu'ils s'emporterent juſqu'à crier en pleine Chaire, que le myſtere d'iniquité étoit découvert, & qu'il étoit tems de prendre les dernieres reſolutions pour ſauver la Religion & la Patrie. Alexandre Henriſſon le plus emporté de ces ſeditieux, dans un de ſes ſermons, accuſa l'Archevêque de Canterbury d'être la cauſe de tout le deſordre, parce qu'on le ſoupçonnoit d'être auteur de la nouvelle Lithurgie, qui alarmoit ſi fort les Ecoſſois : & ſon inſolence alla, juſqu'à faire publiquement des imprecations contre luy.

Ce Prélat nómé Guillaume Lavvd étoit né de parens pauvres, d'une condition obſcure, & ſon merite ſeul l'avoit élevé juſqu'à la Dignité de Primat d'Angleterre. C'étoit un de ces eſprits du premier ordre, également propre aux ſciences & aux affaires, toûjours au deſſus de leurs Emplois quelque grands qu'ils ſoient, & dignes tout enſemble de la faveur des Rois & de l'admiration des peuples. Quoy qu'il eut un fond de lumieres naturelles qui auroit pû luy tenir lieu d'étude & d'experience, il n'avoit épargné aucun ſoin, pour acquerir toutes les belles cónoiſſances, qui peuvent ſervir d'ornement à l'eſprit. Aucun interêt humain ne le pouvoit détourner de ce qu'il

connoissoit étre juste, & il avoit u
meté d'ame incapable de ployer, q
raison ou par vertu. Toutes ces belle
litez se trouvoient en lui accompa
d'un dehors si agreable, & d'un tale
conversation si engageant, que ceu
n'avoient aucune affaire avec lui, fai
naître exprés des pretextes, pour
seulement le plaisir de lui parler.

Le Roy Charles Premier, charm
merite de ce Prélat, l'honora de
son estime & de toute sa confiance.
seulement il lui commit le soin des
res Ecclesiastiques de ses trois R
mes, mais encore il le fit son Confe
Ce nom qui est demeuré à la Cour
gleterre, dépuis qu'elle n'est plus C
lique, est celuy d'une personne disc
sçavante, & venerable qui dirige l
science du Roy; & dont la fonction
siste à se tenir à la main droite du F
pendant le Service Divin, à résoudi
difficultez qu'il lui propose, & à co
avec lui sur l'état de son ame, avant
aille communier. Quoique person
meritat mieux ce choix que ce (
Homme, il ne laissa pas de luy attirer
vie des Courtisans & du peuple, qu
contens de lui imputer tous les defo
de l'Etat, publierent encore qu'il
Catholique dans le cœur, & qu'il
entrepris de détruire en Angleterre
vrage de la réformation.

Ceux qui répandoient ces bruits, les appuyoient par deux ou trois endroits de la conduite de cét Archevéque. L'un étoit, qu'il avoit recommandé aux Professeurs de l'Uuniversité d'Oxford dont il étoit Chancelier, d'exhorter ceux qui étudioient en Theologie, à lire avec assiduité les Peres de l'Eglise, & que comme on lui avoit proposé ; au lieu des Péres, VVitaker & Perkins deux Ecrivains modernes de la Nation, qui étoient considerez comme les Oracles de la Religion Anglicane, il n'avoit rien répondu, marquant assez par son silence le peu d'estime qu'il en faisoit. On lui reprochoit encore que l'Evéque de Landaff qui avoit esté deputé par le Roy Jacques au fameux Sinode de Dordrech, l'ayant prié instamment d'employer son credit, pour faire recevoir ce Sinode dans la Grande Bretagne, il avoit refusé le faire. Il étoit vray qu'il s'en étoit excusé, sur ce que l'Eglise Anglicane n'ayant point envoyé de Deputez à cette Assemblée, il n'étoit pas juste de lui en faire canoniser les Decrets : mais on soûtenoit, que cette raison n'étoit qu'un prétexte, & que la véritable cause de ce refus, étoit que l'Archevéque n'aimoit pas ce Sinode, parceque l'Amissibilité de la grace qui est un des points de la Doctrine de Rome, y avoit esté condamnée en la personne des Arminiens. On ajoûtoit à cela quelques traits de ses sermons qui

sembloient favoriser la créance des Catho-liques : De sorte que les Ecossois disposez par toutes ces observations à juger mal de de ce Primat, regardérent la Liturgie qu'il avoit composée pour eux, comme un artifice concerté à dessein de les rendre superstitieux & idolâtres, ainsi qu'ils estimoient tous les Catholiques Romains; ils brûlerent ce livre dans la grande Place d'Edembourg ; ils abatirent toutes les Images, ils abandonnérent entiérement les Eglises Episcopales, & ils ne fréquentérent plus désormais que les assemblées des Puritains.

Aprés tant d'insolences, il sembloit que la patience du Roi dût être épuisée envers les Ecossois ; neanmoins il leur fit encore offrir par le Duc de Hamilton qu'il sçavoit leur étre plus agreable qu'aucun autre, un pardon general pour tout le passé, & une Conférence reglée, où les affaires se traiteroient raisonnablement. Quant à l'Amnistie ils la rejetterent avec hauteur, n'ayant point fait d'autre faute, disoient-ils, que d'avoir trop long-tems souffert le dessein qu'on avoit de les pervertir. A l'égard de la Conference, ils l'acceptérent, à condition que les Evéqu n'y seroient point admis.

On choisit donc l'Eglise Cathedrale Glascou pour le lieu de l'Assemblée ; & question de l'Episcopat fut la premi qu'on y proposa, comme celle des Purit

faisoit dépendre toutes les autres. VValter Balkanquel Doïen du Chapitre de Durham qui étoit à la téte des *Ierarchiques*, comme on appelloit ceux qui défendoient l'Episcopat ; ayant pris la parole, fit voir que l'établissement des Evéques, & leur distinction d'avec les Prêtres étoient d'institution divine ; & cela par des preuves tres-fortes, tirées tant du Nouveau Testament que des plus anciens Peres de l'Eglise, ausquelles ceux du parti opposé ne répondirent qu'en alleguant des differences injurieuses entre l'Episcopat des premiers siécles & celuy des Anglois, repetant mille fois que les Evéques ne devoient être regardez que comme les Agens du Pape, que par consequent il ne faloit point parler d'union qu'auparavant on ne fut demeuré d'accord d'abolir tout-à-fait l'Episcopat, & que ceux de son party perdroient plûtôt la vie, que de chãger de resolution. Tous les Puritaiñs qui se trouverent presens, âjoûterent à ses paroles des cris & des menaces, qui firent rompre entierement la Conference ; & les violences qu'ils exercerent depuis, firent assez connoître, qu'ils ne vouloient aucune sorte d'accommodement. Ils dégraderent tous les Prélats d'Ecosse. Ils publierent un livre satyrique contre la Cour, & contre l'Archevéque de Canterbury, intitulé l'*Attentat des Canterburiens*, Et pour ne laisser aucun lieu de doûter de leur révolte, ils firent entr'eux

une Ligue qu'ils appellerent *le Convenan* * par laquelle ils se promettoient de s'a sister mutuellement les uns les autres av une fidelité inviolable ; & ceux qui la si nerent prirent le nom de *Confederez*.

* Ce mot chez les Anglois signifie alliance. Ils disent l'Arche de Convenant, pour dire l'Arche de l'Alliance dans l'Ancien Testament.

Toute la substance de l'acte qui fi dressé pour cette Ligue, se reduisoit deux choses qu'ils juroient dobserver r ligieusement. La premiere étoit de plus reçonnoître les Evêques, & de r trancher du culte Divin toutes les cer monies Anglicanes & Romaines sans e ception. Et la seconde, de ne lire ny ga der aucun livre de la Liturgie que l'Arch vêque de Canterbury avoit faite, & de t nir pour execrable tout ce qui y étoit co tenu. Ainsi ce fameux Convenant n' toit autre chose qu'une conjuration, à l quelle le bien public servoit de prete te, & qui avoit pour unique fin l'aboli tion de l'Episcopat.

Toutes ces choses étant venuës à connoissance du Roy, il resolut de ve ger d'une maniere éclatante l'outrage f à la Religion, & à la Majesté Royal par cette Ligue ; mais ayant conside depuis le grand nombre de ceux qui étoient engagez, il jugea plus à prop d'employer encore une fois la douceu pour les ramener à leur devoir. Il le fit faire de nouvelles propositions d'a commodement, jusqu'à offrir de supp mer la Liturgie, & les cinq Points d

cidez par le Synode de Perth ; il en fit publier dans les deux Royaumes une Declaration, qui fut appellée le *Convenant du Roy*. Mais tout cela fut inutile, parce que les Confederez vouloient qu'avant toutes choses on abolit l'Episcopat ; & que le Roy, bien loin de leur accorder cet Article, disoit hautement, *que de luy vouloir ôter les Evéques, c'étoit la méme chose que de luy vouloir couper le bras droit.* Ainsi Charles regardant l'affaire des Evéques comme la sienne propre, ne differa plus à faire declarer les Ecossois rebelles, & il resolut enfin de se faire obeïr par la puissance de ses armes, aprés avoir inutilement employé depuis tant de tems la clemence & la raison.

Les Confederez ayant appris la resolution du Roy, firent une declaration qu'ils adresserent aux Anglois, pour les inviter à se joindre à eux, & à defendre de concért une cause qui leur étoit commune ; ce qui obligea le Roy de son côté à faire publier dans toutes les Eglises, un acte, par lequel il avertissoit ses fideles Sujets d'Angleterre, „ Que quelques seditieux d'Ecosse ayant „ entrepris par des voyes de fait, de „ détruire son autorité, il avoit emplo- „ yé les rémontrances & la douceur pour „ les faire rentrer dans leur devoir ; mais „ qu'ayant veu qu'ils avoient ajouté le

„ mépris de sa clemence à leurs premiere
„ fautes, il étoit resolu de se servir de l
„ puissance que Dieu lui avoit mise entr
„ les mains, pour les remettre dans l'o
„ beïssance.

Les Anglois ayant veu ces deux écrit
publiez presque dans le méme tems; i
tinrent fort offensez de ce que le Roy n'a
voit point communiqué une affaire aus
importante que celle-là au Parlement
qu'il avoit souvent assemblé pour des su
jets d'une bien moindre consequence; &
qu'il n'eut pas daigné méme tenir so
Conseil en corps, pour en délibere
C'est ce qu'ils publierent par un manifes
où ils imputoient cette conduite du Ro
à l'Archevéque de Canterbury, declaran
qu'ils regardoiét l'Acte queCharles avoi
rendu public cóme le coup d'une puissan
arbitraire qu'ils ne reconnoissoint point.

Cependant le Roy fut obligé à faire c
grands emprunts sur la Noblesse, & princ
palemét sur le Clergé Protestant, qui étai
interessé dans cette querelle, fit les de
niers efforts, pour lui fournir la somn
qu'il demandoit. Il n'y eut que les Hab
tans de Londres, qui ne voulurent poi
entrer dans cette contribution, disant hau
tement qu'elle étoit inusitée, superflu
dangereuse, & qu'elle ne se pouvoit fai
sans les ordres du Parlement; ils affich
rent même de tous côtez des placards c
cette guerre étoit nommée *le Tournoy de*

Evêques, & le Roy insolemment appellé *le Chevalier de l'Archevêque de Canterbury*. Mais ny ces railleries, ny les autres moyens dont ils se servirent, pour retarder les levées d'hommes & d'argent dont Charles avoit besoin, n'empécherent pas qu'il n'eût peu de tems aprés deux Armées prétes à marcher. Celle de Mer composée de neuf mile Hommes, prit le chemin d'Ecosse sous la conduite du Duc de Hamilton ; & l'autre à peu prés aussi nombreuse que le Roy voulut commander en personne, eut son rendez-vous à Yorck, & le Comte d'Arondell en fut le Lieutenant General; pendant que le Marquis de Huntley & le Comte de Nisdeley qui étoient presque les seuls d'entre les Ecossois qui fussent demeurez fideles au Roy, levoient des Troupes pour son service dans leur Païs.

Les Ecossois de leur côté prirent toutes les précautions necessaires, pour soûtenir une grande guerre. Ils choisirent pour Generalissime de leurs Armées Alexandre Lesley Capitaine d'une experience consommée, à qui les plus grands Seigneurs du Royaume jurerent solemnellement d'obeïr. Ils partagerent leurs principales Frontiéres en trois Gouvernemens, dont la défense fut commise aux Marquis d'Argile & de Montrose, & au Colonel Monro. Enfin ils fortifiérent, & ils pour-

vûrent de toute sorte de munitions leurs plus importantes Places.

Cependant Charles s'étoit avancé jusqu'à Barvvick à la teste de son Armée, pendant que celle d'Ecosse commandée par le General Lesley estoit campée aux portes de la ville de Duns; de sorte qu'elles étoient seulement éloignées de deux lieües l'une de l'autre, & qu'il n'y avoit qu'une petite riviere qui les empéchât de se harceler: Ce n'est pas qu'ils n'eussent pû aisement passer cette riviere; mais comme ils avoient chacun de leur côté des raisons, pour ne se pas hâter de combattre, ils demeurerent les uns & les autres dans le poste où ils s'êtoient campez.

Charles craignoit de s'exposer au hazard d'une Bataille où il y alloit de la perte d'un de ses Royaumes. D'autre part, comme le respect qu'on doit aux Rois, ne s'aneantit pas tout à coup dans l'ame des hommes les plus rebelles, les Confederez se voyant en presence de leur Souverain, eurent quelque honte de leur revolte, & ne purent penser sans horreur, qu'ils alloient lui ôter la Couronne, & peut-étre la vie.

Pendant que les deux Armées étoien ainsi comme immobiles, les parens & le amis qui êtoient engagez dans l'une dans l'autre, ayant obtenu de leurs Gen raux la permission de se voir, eurent e semble des conferences où il se fit d

propositions de paix, qui allerent si avant, que le Comte de Dunferling Lieutenant general des Confederez étant passé avec quelques Seigneurs Ecossois dans la Tante du Comte d'Arondell, le Roy leur fit l'honneur de s'y rendre, & les assura, que sans les affaires importantes qui demandoient sa présence à Londres, il seroit allé luy-méme tenir le Parlement en Ecosse; mais qu'il étoit prét de nommer le Comte de Transkair, pour faire cette fonction en qualité de Grand Commissaire, avec plein pouvoir d'accorder en son nom aux Ecossois plus des choses qu'ils n'en pouvoient prétendre raisonnablement, à condition qu'ils mettroient bas les armes dans quinze jours, & qu'ils renonceroient par acte public à leur confederation. Quant à l'Assemblée du Parlement, ils l'accepterent, mais ils demanderent du tems, pour déliberer sur la proposition que le Roy leur faisoit de mettre bas les armes. Le 10. Iuin.

Ce qui obligea Charles à retourner à Londres avec tant de précipitation, fut la nouvelle qu'il receut d'une sedition qui s'y étoit faite par les Apprentis, & les Garçons de boutique, selon la coûtume qu'ils ont d'exciter impunement ces désordres, avec une licence à laquelle on n'a pû encore trouver de remede sous aucun Regne. Ces Apprentis sont au nombre de vingt ou trente mille; & la plûpart Gentils-

hommes, parce que ſelon la coutume de Normandie qui s'obſerve en Angleterre, depuis que les Normans en ont fait la Conquête, les Cadets n'heritant que de la moindre partie du bien de leurs peres, ils ſont obligez pour ſubſiſter, d'avoir recours au Negoce qu'ils peuvent exercer en ce Païs-là ſans dèroger. Les jours de Dimanche & de Fêtes ils ſe divertiſſent à des exercices militaires, comme ſont la Courſe, la Lutte, l'Arquebuſe, & autres, par leſquels ils entretiennent l'humeur guerriere, & les ſentimens courageux qu'ils ne laiſſent pas de conſerver, quoique dans une condition au deſſous de leur naiſſance. Les troubles qu'ils excitent ſont fort frequens, à cauſe des démélez que la Ville de Londres a ordinairement avec la Cour pour ſes Privileges; car alors les Bourgeois pour ſe faire craindre ſans rien riſquer, laiſſent volontiers échaper cette jeuneſſe emportée, qu'ils ne manquent pas de deſavoüer lorſqu'elle en a trop fait.

Ce fut d'un pareil ſoulévement que le Roy trouva cette grande Ville agitée, lorſqu'il y arriva; les Placards qu'on y avoit affichez contre l'Archevêque de Canterbury, ayant de nouveau animé les eſprits qui n'étoient déja que trop diſpoſez par la haine publique à tout entreprendre conrre lui, plus de deux mille de ces Apprentis, allerent à minuit

affieger ſon Palais de Lambeth, qui eſt ſur le bord de la riviere, vis-à-vis de VVitehall, à deſſein de le piller, d'y mettre le feu, & de tuer ce Prélat. Mais comme c'étoit une maiſon d'éja forte d'elle-même, & qu'avec cela l'Archevéque de Canterbury y avoit fait conduire ſecrettement de l'Artillerie dés l'hyver precedent, quelques amis qu'il avoit avec lui s'y défendirent ſi bien, que les ſeditieux aprés s'être fatiguez juſqu'au jour par beaucoup d'efforts inutiles, furent contraints de ſe retirer : Deſeſperez d'avoir manqué leur entrepriſe, ils coururent toûjours armez avec la même furie à l'Hôtel de l'Abbé Roſſetti qui étoit Nonce du Pape Urbain VIII. auprés de la Reine; & les précautions que ce Miniſtre prit à la premiere nouvelle du tumulte, n'empecherent pas que ſa maiſon ne fût pillée, & la pluſpart de ſes domeſtiques tuez : Les ſeditieux appelloient tout cela diſſiper la conjuration du Papiſme, parce qu'ils croyoient que le Nonce & l'Archevêque étoient d'intelligence pour rétablir la Religion Romaine dans la Grande Bretagne.

Ç'auroit eſté offenſer toutes les Puiſſances de l'Europe dont les Ambaſſadeurs étoient alors à la Cour d'Angleterre, que de laiſſer impunis de tels attentats : Auſſi Charles qui en connoiſſoit la conſequence, reſolut d'en faire une punition

exemplaire ; & le plus emporté des mutins nommé Johenes ayant été pris, fut condamné à être écartelé ; on n'oza neamoins nommer dans la Sentance l'Abbé Rossetti autrement que *Ministre d'un Prince étranger* : & sur l'avis qu'on eut que les Apprentis avoient juré de sauver le coupable, le Roy fut obligé à faire approcher son Armée de Londres, pour soutenir une si importante execution ; encore la Cour jugea-t-elle à propos pour plus grande seureté, de ne la point faire à Tyburne, qui est le lieu destiné aux derniers supplices, parce qu'il est proche l'endroit de la Ville, d'où venoient ordinairement ces sortes de soulevemens. Ainsi l'on choisit pour cela le Fauxbourg de Southvvarck, qui est au delà de la Tamise, où aprés qu'on se fut assuré du Pont, qui étoit le seul chemin par où pouvoient venir les Apprentis, le criminel fut executé avec tout l'éclat, & dans toutes les formes que demandoit la Majesté du Roy offensée ; mais aussi ce fut là, pour ainsi dire, le dernier coup de la Souveraineté mourante, aprés quoy ce Prince n'eût plus que l'ombre de la Royauté.

La prémiere flétrissure que reçut son autorité, fut à l'assemblée du Parlement, d'ont l'ouverture se fit au mois d'Avril,
13. ril. dans la grande Salle de VVestminster, fameuse Abbaye, qui appartenoit autrefois

aux Religieux de l'Ordre de ſaint Benoît, où ſont les Tombeaux des Rois d'Angleterre, & où ſe tiennent ordinairement les aſſemblées du Parlement. La Chambre-Baſſe y propoſa d'abord l'élargiſſement du Comte de Lavvdun. Ce Seigneur Ecoſſois avoit été mis dans la Tour de Londres, par ordre du Roi, à cauſe d'une lettre qu'il avoit écrite au nom des Confederez, par laquelle aprés avoir fait une deſcription tragique des maux qu'ils ſe plaignoient de ſouffrir, ils ſupplioient le Roy de France Loüis XIII. à qui elle s'adreſſoit, de les ſecourir, & de leur accorder la protection dont les Rois Tres-Chrêtiens ſes Ancêttes avoient toûjours honoré les Ecoſſois.

Cette Lettre étant tombée par hazard entre les mains de Charles, il l'envoya au Parlement par ſon Chancellier, qui fit voir, que la ſeule ſuſcription ſuffiſoit pour convaincre de felonie ceux qui en étoient les auteurs, puis qu'ils avoient mis deſſus ſimplement *au Roi*, comme s'ils avoient reconnu Louis XIII. pour leur Souverain. Mais quelques pourſuites que Charles employat, pour faire condamner le Comte, & declarer les Ecoſſois coupables de *Haute-trahiſon*, le Parlement ne laiſſa pas de le mettre en liberté, & de declarer tous ſes Compatriotes innocens du crime dont on les accuſoit.

Cette injure faite à la Majeſté du Prin-

ce ne fut que le commencement & l'essay d'une longue suite d'outrages qu'on luy preparoit avec bien plus de mépris & dindignité ; car aussi tôt aprés ce jugement les deux Chambres écrivirent une longue lettre au Parlement d'Ecosse, qui étoit alors assemblé à Edembourg, invitant les Confederez à la sedition & à la guerre sous pretexte d'union.

Cette lettre contenoit *qu'il y avoit un dessein formé contre la liberté des deux Nations, & que si ce dessein réüssissoit, ils seroient tous plus malheureux que des esclaves; mais qu'en se joignant les uns aux autres pour la cause commune, ils viendroient aisément à bout de leurs Ennemis, & sçauroient bien détruire la Tyrannie.* La fin de la lettre les assuroit qu'ils pouvoient donner une entiere créance au Porteur de ces avis. C'étoit le Comte de Lavvdun, même nouvellement sorti de la Tour de Londres, qui avoit été choisi pour cette commission ; & il y reüssit de telle sorte, qu'aprés avoir communiqué ses dépéches aux Députez du Parlement, ils résolurent aussi-tôt de se separer, malgré tous les efforts que le Comte de Tran-kair fit pour s'opposer à leur resolutio Tout ce que ce Comte pût obtenir d'eu fut qu'aup-ravant ils écriroient au Roy pour se plai-dre des impressions qu'il s'étoit laissé do-ner au préjudice de leur fidelité, ce qu'

:ent effectivement en des termes pleins
: soumission & de respect, mais en mê-
ıe tems ils envoyerent une lettre au Par-
:ment, par laquelle ils declaroient aux
eux Chambres qu'ils acceptoient avec
›ye l'union qu'elles leur avoient of-
:rte.

Comme il leur étoit impossible que
: Roy n'eût quelque créature dans une
.ssemblée composée de six cens de ses
ıjets, il fut bientôt averti de cette infi-
elité; & animé de tout le ressentiment
ue luy pouvoit causer une telle offense,
ordonna que la lettre des Ecossois, &
ı Requête qu'ils lui avoient envoyée,
fin qu'il leur permît de ne point désar-
ıer, fussent brûlées par la main du bour-
eau, ce qui fut ainsi executé. Mais l'in-
ignation de Charles n'en demeura pas
à; car quelques jours aprés il fit arrê-
er comme perturbateurs deux Députez
l'Ecosse, qui sous prétexte d'estre venus
›our justifier la conduite de leur Nation
:n presence du Roy, negocioient en secret
ıvec le Parlement; & pour rendre leur
letention plus honteuse, il voulut qu'-
›n les mit à Nevvgate qui est la prison
les gens de neant.

Il est aisé de s'imaginer la maniere
lont les deux Chambres prirent cette
ıction. Elles prétendirent que par un
tel procedé le Roy les avoit voulu insul-
ter, & avoit violé les Loix de l'union des

dans cette Lithurgie qui leur causoit tant d'alarmes ; & le Roy le leur permit à la sollicitation de l'Archevéque de Cantorbury, qui se croyoit tellement assuré de tous ceux qui devoient composer cette Assemblée, qu'il ne doutoit aucunement qu'elle n'eût tout le succez qu'il s'en étoit promis. Mais la verité est que ce Prélat, tout éclairé qu'il étoit, se trompa pour lors fort grossierement ; car dans la conjoncture des affaires, il ne pouvoit donner un plus méchant conseil au Roy, que de luy persuader cette malheureuse convocation ; puisqu'outre que c'étoit multiplier mal à propos les affaires de Charles, qui n'en avoit déja que trop d'une armée & d'un Parlement, il devoit prévoir que les deux Chambres qui pretendoient avoir droit de juger des matieres de Religion, voyant que le Clergé entreprendroit de les decider, ne manqueroient pas de se plaindre qu'on les vouloit dépoüiller de leur autorité, ce qui aigriroit encore davantage les maux, bien loin d'y remedier.

Le Clergé ayant donc esté convoqué, le Roy se trouva à l'ouverture de l'Assemblée, comme Chef de l'Eglise Anglicane. Il y fit un discours plein de loüanges pour les deux Ordres du Clergé, ou entr'autre il donna ce bel éloge aux Evéques : *Qu'ils avoient toûjours esté si constamment attachez à la Couronne depuis la reforma-*

tion , & si exempts de toute sorte de crimes capitaux , qu'il n'y avoit point en Angleterre de reglement sur la maniere de proceder contr'eux en ces cas-là. En suite il leur fit des exhortations convenables à leur caractere, & finit en leur recommandant *de se garder du levain des Puritains* qu'il nomma les Pharisiens de la Nation Angloise, & les plus dangereux ennemis de l'Etat.

Quoique ce Prince fut d'un sens admirable, & qu'il parlât naturellement tres-bien, on eut toutefois l'injustice de croire que l'Archevéque de Canterbury lui avoit fait cette harangue, parce qu'il y avoit dedans certaines choses qu'on aimoit mieux imputer à ce Prélat qui étoit mortellement haï, qu'au Roy, pour qui on n'avoit point encore d'aversion. Au reste, les Députez demeurerent tellement frappez de ce que le Roy leur auoit recommandé, qu'avant toutes choses, ils firent des Canons pour affermir encore davantage son autorité. Aprés cela, ils travaillerent aux moyens d'extirper le Socinianisme que les livres de Crellius qui avoit esté apportez de Hollande, commençoient à répandre parmi les Anglois. En suite, ils s'attacherent à établir une entiere uniformité dans le culte Divin ; & pour rendre leurs Reglemens plus inviolables, ils dresserent un formule de serment pour tous les Ecclesiastiques, par lequel,

premierement ils reconnoissoient, *que la Religion d'Angleterre contenoit tout ce qui est nécessaire au salut, & que le Gouvernement des Evêques avoit un fondement solide dans les paroles de l'Ecriture Sainte.* Secondement, ils promettoient, *de ne semer jamais dans l'Eglise Anglicane aucune doctrine de Rome, directement, ny indirectement.*

Tous les termes de ce serment avoient été concertez par l'Archevéque, qui le fit avant tous les autres, croyant dissiper par là les soupçons qu'on avoit contre sa Religion. Mais ces ennemis soutinrent qu'il y avoit de l'équivoque dans ces paroles, *Aucune doctrine de Rome*, parce qu'il prétendoit, disoient-ils, que la doctrine du Papisme, étoit une doctrine répandue par tout le Monde, & non pas attachée au Siége particulier de Rome. Néanmoins cette subtilité n'empécha pas que tout le Clergé ne fit ce serment, à la reserve du seul Evéque de Clocestre; lequel ayant refusé de le faire, fut mis en prison, & n'en sortit, qu'aprés avoir obeï.

Les deux Chambres, à qui cette Assemblée déplaisoit déja par tant d'endroits, ayant sçu la violence dont on usoit, pour en faire observer les Décrets, ne differerent plus à donner leur Arrest, par lequel elles casserent tout ce qui s'y étoit fait, & les Puritains qu'on appelloit *les Dogm*

du

rlement se voyant autorisez par-là,
rent aussi-tôt aux moyens de se ven-
u mépris que le Roy & son Clergé
nt témoigné contr'eux, en cette der-
occasion. Ils commencerent par ré-
e des libelles diffamatoires dans les-
là Chapelle du Roy étoit comparée
atuë de Nabuchodonosor, & à l'Au-
Julien l'Apostat. Les Eglises Ca-
ales y étoient appellées *les hauts*
, & comparées à ces Temples profa-
ue Dieu avoit commandé autrefois
ois de Juda de détruire; & les Evé-
y étoient noircis par toutes sortes de
mies. Ils écrivirent dans les termes
onde les plus insolens contre deux
titutions du Roy Jacques que Char-
n fils avoit fait renouveller comme
aires au bien de la Religion. L'une
doit l'observation du Dimanche au-
ces Princes permettoient, aprés
le Service Divin, seulement les re-
ons honêtes, du nombre desquelles
cluoient les spectacles du Théatre,
Jeux de hazard. Par l'autre, ils dé-
ient aux Prédicateurs de parler du
re de la Prédestination, & des ope-
is intérieures de la grace, comme
des veritez trop relevées pour la
rt des auditeurs. Quant à la pre-
de ces Constitutions, les Puritains
noient que le Dimanche étant le
lu Seigneur, il devoit étre rapporté
C

à Dieu dans toutes ses parties, par de exercices de pieté & de charité, avec au tant d'exactitude que l'étoit parmy le Juifs le jour du Sabat auquel il a succedé & pour la seconde, ils pretendoient qu c'étoit dérober aux Chrétiens le princip fruit de l'Evangile, que de ne leur pa manifester le conseil éternel de la miséri corde de Dieu sur eux, & l'efficace d son esprit dans leurs cœurs. Avec cett emphase de discours jointe à leur regula rité affectée, ils avoient mis le peuple d leur côté, & ils se voyoient par-là e état de manquer impunement de respe pour leur Souverain.

Ainsi l'Angleterre se trouva divisée e quatre Partis, Le premier fut celui d Roy, & ceux qui le suivirent furent ap pellez *les Malignans*, d'un mot qui vieux langage Normand signifie les m intentionnez. Le second fut celui Parlement; & ceux qui s'y attache furent nommez *Parlementaires*. Le tro me parti étoit celui des *Puritains*; nommez, parce qu'ils faisoient prof de suivre la Sainte Ecriture à la let *toute pure*, tant pour la Foy que po mœurs; & qu'ils aspiroient, di ils, à une perfection plus gran celle des autres Réformez. Enfin triéme fut composé de ceux, qu declarer pour personne, ne trav qu'à aigrir les esprits, & à bro

affaires. Ceux de ce parti n'avoient point d'autre employ, que de s'intriguer par tout, pour étudier les divers interéts, & deviner les chagrins particuliers de chaque famille, il n'y avoit point de ressentimens personnels, ny de differents domestiques dont ils ne fissent des dissensions publiques & des querelles d'Etat. Ce Parti étoit le plus nombreux de tous, car ceux qui étoient poursuivis par leurs Créanciers, ou qui cherchoient à faire fortune; toutes les personnes qui souhaittoient ardemment de se venger; ceux qui avoient l'esprit républicain, & qui ne pouvoient souffrir la splendeur des Grands; ces ames oysives & inquietes qui se dégoûtent d'une vie toûjours égale, & qui se plaisent aux révolutions; en un mot tous ceux qui esperoient trouver leur avantage dans le changement, ou dans la confusion des affaires, entrerent avec plaisir dans cette Cabale, & n'épargnerent rien pour la faire reüssir.

C'est dans ce dernier parti, que s'engagea, aussi Cromvvel que nous avons laissé dans l'obscurité jusqu'à present, & qui va maintenant paroître; car ce fut justement lors que l'Angleterre étoit dans cette situation, qu'il mit au jour un livre de sa façon intitulé *la Samarie Angloise.* Ce livre n'étoit autre chose qu'une application perpetuelle qu'il faisoit au Roy Charles, & à toute sa Cour de ce

que l'Ancien Testament dit du Regne d'Achab, & dans laquelle il méloit tout ce qui a jamais été inventé de plus odieux contre l'autorité des Rois. Les troubles qui agitoient alors le Royaume, tels qu'ils viennent d'être representez, rendirent cét Ouvrage tout autrement considérable qu'il n'auroit été dans la tranquillité de l'Etat: Car la Cour au lieu de le mépriser, en parut tres-offensée; & les Puritains bien loin de se. défendre de l'avoir fait, paroissoient en triompher & étre ravis qu'on les en soupçonnât.

Mais Cromvvel n'étoit pas content d'avoir irrité un des Partis, il vouloit les exciter tous les uns contre les autres, afin de causer des broüilleries ausquelles il fut impossible de remedier. Dans cette veuë il fit un second livre, comme pour répondre au premier, auquel il donna pour Titre le *Protbée Puritain*, il y traittoit fort injurieusement les deux Chambres du Parlement, & les Sectes opposées à la Royauté, & à l'Episcopat. Ce n'est pas qu'il ne fût dans le cœur, de la Secte des *Puritains rigides*, comme on les nommoit; mais il croyoit pouvoir agir ainsi contr'elle en apparence, pourvû qu'au fond il eût dessein de l'élever au dessus des autres, quand il auroit assez d'autorité pour le faire. Nous verrons comment il s'en acquitta, lors qu'il fut parvenu à cette haute puissance, où le porta le courant des

affaires, dont il faut que je reprenne la suite, pour arriver au tems où il commença à paroître avec éclat dans l'Angleterre.

L'Armée d'Ecosse marchoit toûjours, comme nous avons dit, en sorte qu'elle se trouva auprés la riviere de Tyne qu'elle resolut de passer. A la premiere nouvelle qui s'en répandit, le Vicomte de Stafford à qui le Roy avoit donné le commandement de ses Troupes, envoya quatre mille hommes, autant de Cavalerie que d'Infanterie, sous la conduite du Baron de Convvay, pour s'opposer à ce passage: Mais ce fut inutilement; car quoyque l'ardeur avec laquelle les Anglois commencerent le combat, semblât leur promettre la victoire: Neanmoins quand ce premier feu fut passé, les Ecossois qui sçachant leur maniere de combattre, ne s'étoient point pressez de méme, les enfoncerent à leur tour, sans leur laisser le moyen de se r'allier, parce que l'Infanterie qu'on avoit amenée, malgré elle, tourna le dos aprés une foible resistance, & engagea la Cavalerie dans sa fuite. Aprés cét avantage, les Confederez se rendirent Maîtres des Villes de Neucastel & de Durham, & ils en changerent les Garnisons.

Le 21. Août.

Le 28. Août.

Ces nouvelles ne furent pas plûtôt parvenuëes à Londres, que la Cour en fut allarmée; le Roy qui s'y trouvoit le plus interessé, alla aussi-tôt au Parlement: il

representa aux deux Chambres assemblé
la necessité pressante de l'Etat, & l'eng
gement où luy & elles étoient, de conco
rir au prompt secours dont le Royaur
avoit besoin. Le Parlement qui avoit pr
vû cette démarche du Prince avoit p
ses mesures, & donué ses instruction:
Lenthall son Orateur * qui pour répoi
au Roy, luy representa trois choses au n
„ de tout le Corps. La premiere fut, de
„ prier de cōsiderer qu'elle étoit la veri
„ ble source des troubles dont le Royaui
„ étoit alors agité, & de reconnoître q
„ ils ne seroient point arrivez si selon
„ Loix fondamentales de l'Etat, il n'
„ pris conseil que de son fidele Par
„ ment. La seconde regardoit la dispo
„ tion où toute l'Assemblée étoit de ser
„ son Souverain de toutes ses forces
„ cette occasion importante, & d'obli
„ les Ecossois à retourner chez eux. I
„ la troisiéme, il âjoûta que comme
„ affaires pourroient aller loin entre
„ deux Nations; & qu'il n'étoit pas
„ cile de juger combien elles dureroi
„ il seroit necessaire pour l'union de tr
„ Royaumes, qu'il revoquât la clause
„ terme auquel le Parlement devoit fi
„ & qu'il donnât aux deux Chambres
„ pouvoir de demeurer assemblées
„ tant de tems qu'elles le trouveroi
„ à propos, pour dissiper peu à
„ tous les nuages, & ôter aux

* C'est ainsi que s'appelle en Angleterre, celui des Seigneurs qui est choisi par les autres pour Presidét de la Chambre.

„ tieux le pretexte de se plaindre, que
„ le Parlement n'eut pas assez duré, pour
„ seconder les intentions du Roy. La con-
„ clusion de cet artificieux discours, fut
„ qu'encore que les matieres dont il s'a-
„ gissoit alors, fussent assez desagreables
„ pour ôter aux Deputez l'envie de s'y
„ appliquer long-tems; neanmoins que le
„ zele qu'ils avoient tous pour le repos
„ de la Patrie, seroit le principal motif
„ qui leur feroit abreger leurs Séances,
„ & hâter leurs délibetations : En sorte
„ que cette liberté que le Parlement de-
„ mandoit de demeurer assemblé aussi-
„ long-tems que les Deputez le juge-
„ roient à propos, ne seroit pas tant un
„ privilége qui âugmenteroit leur puis-
„ sance, qu'une précaution qui assure-
„ roit davantage les interêts de l'Etat.

Charles reprenant tout ce que Lenthall avoit dit, y repliqua avec une fermeté digne de son rang, à la reserve de l'Article qui regardoit la continuation illimitée du Parlement : car soit qu'il eut esté ébloüi par l'éloquence de l'Orateur; soit qu'il s'assurât sur les amis qu'il avoit dans la Chambre-Haute; soit enfin qu'il crût ne pouvoir autrement se défendre contre les Ecossois, il se rendit sur le champ à tout ce qu'on demandoit de luy, sans en conferer avec son Conseil; & par-là il renonça à l'ancien droit des Rois d'Angleterre, qui avoient toûjours eu le

ouvoir de casser l'Assemblée du Parle-
nent quand il leur plaisoit : Dequoy il se
fit à l'heure-méme un acte autentique au-
quel il souscrivit, & signa ainsi l'Arrest de
sa mort, & celui de tous les Seigneurs qui
avoient le plus de fidelité & d'attachement
pour lui. Car ce Parlement perpetuel pro-
fita si bien du privilege qu'il venoit d'ac-
querir, qu'il se trouva bien-tôt en état de
pouvoir sacrifier à sa puissance tous ceux
qui luy déplaisoient, par une autorité à
laquelle le Roy méme fut contraint de
ceder, & d'abandonner malgré luy ses
plus fideles sujets, & ses meilleurs
amis.

La premiére chose qui ouvrit les yeux
à ce Prince sur la faute irreparable qu'il
venoit de faire, fut l'alliance ou plûtôt
la Ligue que la Ville de Londres fit peu
de tems aprés avec le Parlement contre la
Cour, ce qui causa une rupture entiere
entre le Roy & cette Capitale, qui lui
avoit déja donné beaucoup d'autres su-
jets de mécontentement qu'on ne peu
bien entendre, sans connoître auparava
l'état & les dispositions particulieres
Londres.

Cette Ville est une des plus riche
des plus florissantes du monde ; & p
qu'elle a assez de puissance pour bala
les affaires de l'Angleterre, & fai
parti separé, elle s'attribuë une Pr
té imaginaire sur toutes les autres,

prétend les attirer dans tous ses engagemens, ce qui en effet est souvent arrivé. Outre cela, le naturel de ses Habitans est tout contraire à celuy des autres Villes Royales dont les peuples se laissent ordinairement amollir par les delices; car ceux-çy au contraire; sont tous soldats & cavaliers, depuis les moindres Artisans jusqu'aux premiers Magistrats.

Mais ce qui rendoit alors plus que tout cela la Ville de Londres insolente, c'étoit la prescription de quelques usages qu'elle nommoit ses Privileges, & qu'elle faisoit valoir avec une hauteur qui n'étoit guere éloignée de la rebellion. Telle étoit l'élection des Officiers de Ville, & principalement des quatre Shérifs * que les Bourgeois prétendoient avoir droit de nommer tous les ans, à la pluralité des voix, independamment de toute autre autorité, que celle du Maire qui y presidoit.

Ces Sherifs sont proprement les Tribuns du peuple qui suit toûjours aveuglement leurs resolutions, parce qu'il les croit fort passionnez pour ses interests. Ainsi comme il importe fort au Roy que ces Officiers qui sont si puissans sur la multidude, ayent de l'affection pour sa Couronne, luy & ses Predecesseurs avoient coûtume quelques jours avant l'élection; de recommander pour cette Charge ceux qu'ils croyoient estre le plus fidelement attachez à leur personne. mais depuis quel-

* mot [...] xon si[...] nifie que n[...] appell[...] ici Ech[...] vin de Ville.

ques années, le peuple bie
pecter la recommandation d
toit de donner l'exclusion
avoit nommez.

Toutes ces choses joint
obligerent Charles à rompre
avec la Ville de Londres;
commencerent tous les deso
ferent enfin le renversement
Monarchie. Il est vray que
suivant sa promesse, engage
à s'en retourner chez eux:
ne fut pas plûtôt délivré de
dehors, qu'il vit ceux du de
ver par les mémes motifs, &
mes desseins; car les Angloi
tout les traces des Ecossois
proposé comme eux d'abolir
les Prélats furent les premie
rent sentir leurs violences:
animée par les Puritains s'
tour de leurs Carosses, toute
ils passoient par les ruës pou
lement; & non contente de
eux toutes sortes d'injures,
souvent aux portieres armez
de bâtons. Les Evéques n
étre exposez davantage à ce
suppliérent les deux Châbre
ner des Gardes qui les acco
Mais elles ne se mirent pas
peine de leurs plaintes, & el
terent pour toute satisfaction

ques menaces au peuple, qui n'en fut guere effrayé, & qui ne laissa pas de continüer ses insultes; de sorte que l'Archevéque d'Yorck, & avec lui onze Evéques furent contraints de demeurer chez eux pour leur sureté, aprés avoir fait sçavoir au Roy & à la Chambre Haute, par une protestation, les justes raisons qu'ils avoient, quoi-qu'ennemis jurez du Papisme, de ne se trouver plus au Parlement.

La Chambre-Basse qui étoit toute composée de Presbyteriens les plus animez contre les Evéques, & qui avoit autorisé toutes les violences du peuple contr'eux, exagera tellement le refus qu'ils faisoient de revenir prendre leurs places dans le Parlement, qu'on les enferma tous dans la Tour de Londres comme criminels d'Etat, à la reserve du seul Evéque de Covventry, qui à cause de son extréme veillesse, fut mis sous la garde d'un Huissier.

Il étoit important que le Roy pour l'honneur de son rang, vengeât le mépris qu'on faisoit de son Autorité par quelque action d'éclat; c'est pourquoy ayant appris que cinq Deputez de la Chambre-Basse faisoient des Cabales contre le repos de l'Etat, il resolut de leur faire faire leur procés. Hollis cadet Comte de Clare, & le Chevalier Hasserigh étoient les principaux de ceux, contre qui cette accusation fut intentée, & l'Orateur Herbert, qui la fit comme Avocat de 1641. Le 4. Ianvier.

Charles, demanda qu'on les mit entre se mains, ce qui luy fut refusé; c'est pour quoy le Roy alla luy-méme au Parlemen pour les faire enlever; & ne les y ayar pas trouvez, il envoya saisir leurs papie sur lesquels on les condamna à la mort comme ennemis du Gouvernement, Perturbateurs du repos public.

La Chambre des Communes ne manqu pas de crier qu'on violoit ses privileg qui mettoient ses Deputez à couvert d toute sorte de poursuites, pendant que l Parlement étoit assemblé; mais Herbe ayant fait voir, que selon la Jurisprudenc du Royaume, le crime de leze-Majes dont il s'agissoit, avoit toûjours esté e cepté, on ne laissa pas de passer outre.

Cette action resoluë fut suivie d'u autre où le Roy ne fit pas moins de fe meté: comme le peuple de Londres allo tous les jours en foule aux portes de VV tehal, & jusques dans la cour du Pala demander avec des cris lamentables paix au Roy, comme s'il eut esté cau des troubles, il fit mettre au dehors d Palais un corps de Garde, pour en écart ceux qui l'incommodoient, & se délivr de leur importunité: Mais cela ne fut p capable de les arrêter, & s'étant opini trez un jour à suivre le carosse du Roy lo qu'il rentroit, on ne pût si bien faire e les repoussant, qu'il n'y en eût quelque uns des blessez. Il n'en fallut pas davan

tage à des gens qui cherchoient; querel-
le dépuis si long-tems. A l'heure méme
on entendit crier aux armes de tous côtez.
La Ville se cantonna, chaque Quartier
eut un corps de Garde & des sentinelles
aux coins des ruës qui faisoient insulte
aux passans, lors qu'au lieu de dire sim-
plement, *vive le Parlement*, ils y ajoû-
toient le nom du Roy; & dés ce moment
il n'y eut plus d'accommodement à espe-
rer. Tout fut divisé jusqu'aux noms de
Roialistes, & de Parlementaires que cha-
chacun de son côté, se fit honneur de
porter.

Cependant le Roy ayant representé au
Parlement les dangers où ces tumultes
populaires exposoient sa personne, luy fit
proposer la levée d'un Regiment de deux
mille hommes pour sa Garde: Mais les
deux Chambres declarerent qu'elles n'y
consentiroient point, qu'auparavant les
munitions qui étoient en abondance dans
les Magasins de la Ville de Hull, ne
fussent apportées dans la Tour de Lon-
dres, qui étoit le premier Arsenal du Ro-
yaume, ce que le Roy de son côté n'a-
voit garde de permettre. Ainsi la division
éclatta toute entiere entre le Roy & le
Parlement. Jusques là le Prince ne s'é-
toit armé que de menaces, & le peuple
de Remontrances: Mais depuis les deux
Partis opposez penserent serieusement à se
fortifier, & à agir l'un contre l'autre, mé-

me par des voyes de fait. Telle fut la pr
se violente de l'Archevéque de Canterb
ry, & du Vice-Roy d'Irlande, tous de
également aimez de Charles, qui fure
conduits en méme jour par l'ordre d
deux Chambres, dans la Tour de Lo
dres avec toutes les insultes qu'on aur
peu faire à des geus de la lie du peupl
Finck & VVindiband, l'un Garde d
Sceaux, & l'autre premier Secretaire d'l
tat, virent bien que la confiance que
Roy avoit en eux, leur attireroit un p
reil traittement, & que le Parlement n
fairoit point de quartier aux uns ny au
autres; c'est pourquoy le premier se reti
22. Mars. en Hollande, & le second en France. E
effet, la mort sanglante du Vice-Roy q
arriva quelque tems aprés, ne justifia qu
trop bien leur cõjecture, il fut accusé d'a
voir exercé un pouvoir arbitraire en Irlan
d'y avoir fait des levées extraordinairrs d'a
gent, sans en avoir demandé la permission a
deux Chambres; d'avoir voulu porter le R
à se servir des Irlandois, pour abbattre
Parti des Puritains en Ecosse; & pou
cela il fut condamné comme coupab
de haute trahison, à avoir la téte cou
pée.

Cette Sentence ne pouvoit étre execu
tée, que le Roy ne l'eut signée, selo
les Loix d'Angleterre & les Privilege
des Pairs: Mais le Roy qui étoit assuré d
l'innocence de celuy-cy, refusa absolu

ment de le faire ; toutefois il declara qu'il vouloit bien pour l'honneur de la Chambre-Haute qui l'avoit jugé coupable, lui ôter toutes ses Charges, & l'éloigner pour jamais de la Cour. Cependant comme la Chambre des Communes demandoit sa mort avec opiniâtreté, & publioit jusques dans VVite-hall, & que tous ceux qui oseroient s'y opposer, seroient regardez comme complices du Vice-Roy, Charles demanda, pour resoudre ce qu'il avoit à faire quelques jours, pendant lesquels il sentit toutes les peines qu'un Prince homme de bien souffre, lors qu'on le contraint à prendre des resolutious contre son devoir. En vain les plus sages de son Conseil luy vouloient persuader, qu'il étoit de sa prudence d'abandonner un particulier pour le bien public, qu'on ne pouvoit assurer que par ce moyen là. *Vous ne les connoissez pas, Milord*, répondit le Roy à Juxon Evéque de Londres, qui luy vouloit inspirer ce sentiment ; *la foiblesse que vous me conseillez, ne servira qu'à les rendre plus insolens. Et croyez-vous qu'aprés leur avoir abandonné cette tête, la vôtre & la mienne soient en seureté ?* Plus de trois heures se passerent dans de semblables Contestations, lors que le Lieutenant de la Tour lui apporta un billet tout ouvert, par lequel le Vice-Roy le supplioit, avec les termes les plus pressans, de permettre qu'il fut la victime de la Patrie,

& l'assuroit que toute la haine du peupl s'éteindroit dans son sang. *Vous voyez* dit alors le Roy, *qu'il est plus généreu que nous ; hé bien, il faut ceder à la fu reur du Peuple : Mais ô Grand Dieu, qu nous jugerez tous* ! continüa-t'il, avec u profond soûpir, *vous êtes témoin que j suis innocent de cette injuste mort.* En sui te il donna Ordre au Comte d'Arondell grand Maréchal du Royaume & Gard du Sceau privé, d'aller signer le Place qu'on lui avoit presenté pour cette exé cution.

La chose ne fut pas plûtot faite, qu Charles se flattant de pouvoir encor sauver un homme qui lui étoit si cher, comme il est naturel dans une aussi gran de affliction qu'étoit la sienne, écrivi une lettre la plus engageante du mon de à la Chambre des Pairs, pour le prier qu'on adoucit la Sentance, o qu'au moins on en différât l'exécutio pour quelque tems ; & afin de donne plus de poids à cette recommendation il choisit le Prince de Gales son fils aî né, pour aller la leur faire de sa part. E effet, il sembloit que les Seigneurs tou chez de la lettre du Roy, & des instante prieres de l'Héritier de la Couronne voulussent chercher les moyens de les sa tisfaire, lorsque la Chambre-Basse qui e fut avertie, envoya des Députez qui s'y opposérent avec tant d'emportement, qu

le Prince fut obligé de s'en retourner, & d'aller dire au Roy son pére, qu'il étoit impossible aux Seigneurs de faire ce qu'il demandoit d'eux.

Le Roy reconnut alors la faute qu'il avoit faite, en souscrivant à la mort du Vice-Roy d'Irlande ; & quelque chose qu'on lui dit dépuis pour le consoler, il ne pût jamais se la pardonner : Il la regarda toûjours comme la plus grande tache de sa vie ; & toutes les fois qu'il lui arrivoit quelque fâcheux accident, il avoit coûtume de dire, que C'étoit une punition de la lâcheté avec laquelle il avoit consenti à la perte du meilleur de ses Officiers.

Cependant le Parlement craignant quelque obstacle du côté de la Cour, n'osa faire exécuter Stafford publiquement. On se contenta de la Place d'armes de la Tour, où six Députez de la Chambre-Haute, & quatre de la Chambre-Basse se rendirent, pour s'assurer de l'execution à laquelle se trouva aussi Usher Primat d'Irlande qui assista le Vice Roy à la mort.

Le chagrin que Charles eut de cette mort, fut bientôt suivi d'un autre ; car peu de jours aprés, on lui apporta la nouvelle de la Sédition qui venoit de se faire en Irlande, au sujet de là Religion. Ce Prince voyoit, par-la, le feu allumé dans tous ses Etats ; & le Parlement

qui croyoit ne pouvoit justifier la Conduite, qu'en décriant celle du Roy, lui imputa encore ces nouveaux Troubles. Ce furent les Protestans de Dublin Capitale d'Irlande qui les firent naître; car ayant voulu, à l'exemple des Puritains d'Angleterre & d'Ecosse, empécher violemment les Assemblées que les Catholiques faisoient de tout tems pour le Service Divin, dans des Maisons particuliéres, par la tolérance des Magistrats: ceux cy bien fondez à se maintenir dans un usage que les Puissances légitimes ne leur interdisoient point, se mirent en état de repousser les insultes qu'on leur faisoit; & quelques-uns des Protestans ayant été blessez en cette occasion, tous ceux de leur Parti assiegérent aussi-tôt les Catholiques dans leurs Maisons; ils les pillérent; ils en massacrérent une partie; & les autres furent contraints de chercher leur sureté hors des Villes: Aprés avoir erré quelque tems ça & là, au nombre de sept ou huit mille hommes, cha gez de femmes & d'enfans sans sçavoir aller, ils s'unirent tous ensemble dans resolution de se faire rendre leur bien, de se vanger; ce qu'ils executerent tout l'emportement possible, forçan Châtaux, brûlant les Villages, & tant à rançon tous les Protestans qui boient entre leurs mains.

Le Roy ayant appris tous ces

dres résolut de faire le voyage d'Irlande, pour y remedier par sa presence. Il fit part de ce dessein au Parlement, auquel il representa en méme tems le besoin qu'il avoit d'un nouveau Regiment pour la garde de sa Personne, & demanda quelques Milices qui lui étoient necessaires pour cette expedition. Mais soit que les deux Chambres crussent que ce voyage n'étoit qu'un pretexte & une feinte, sur le soupçon qui leur faisoit imputer au Roy le soulevement des Irlandois ; soit qu'elles voulussent seulement luy faire sentir leur autorité, elles s'opposerent formellement à ce qu'il demandoit, sans daigner méme adoucir leur réfus par quelques raisons plausibles.

Ce procedé obligea Charles à faire une Proclamation, par laquelle il invitoit tous les fidéles Sujets d'Angleterre, & principalement la Noblesse du Royaume, à prendre les armes, & à venir auprés de luy à Yorck, où étoit le rendez-vous de ses Troupes. Cette Proclamation ne fut pas plûtot publiée que le Parlement pour en empécher l'effet, declara que tous ceux qui obeïroient au commandement du Roy, seroient poursuivis comme Perturbateurs de repos public, & ordonna par le même Acte aux Gouverneurs des Provinces & des Places, de faire des courses sur eux comme sur les Ennemis de l'Etat.

Neanmoins la Proclamation du Roy eut pour lors plus de force sur l'esprit des peuples que les menaces du Parlement. Un grand nombre de Gentils-hommes vinrent de tous les endroits du Royaume au rendez-vous general ; il y eut méme beaucoup de Pairs & de Deputez des Communes qui abandonnerent les deux Chambres pour s'y rendre, comme le Duc de Lennox, les Marquis de Hart-ford & de Neucastel, les Comtes de Batthe, de Lindsey & de Southamton ; le Baron Capel & plusieurs autres. Les Princes Robert & Maurice fils de l'Electeur Palatin, & neveux * de Charles, vinrent d'Allemagne à son secours ; en sorte que ce Prince se trouva vers la fin de l'année à la tête de vint-mille hommes.

* Frederic V. Electeur Palatin, avoit épousé la Princesse Elisabeth fille de Iaques I. & sœur de Charles, en 1613.

Comme la plusspart n'avoient point d'armes, le Roy s'avança vers la Ville de Hull qui étoit l'Arsenal le mieux fourni du Royaume, dans l'esperance de se pourvoir d'Artillerie, & des équipages d Guerre dont il avoit besoin. Mais le Ch valier Hotham que le Parlement avoit f Gouverneur de cette Place, n'eut plûtôt appris le dessein du Roy, qu'i fermer les Portes ; & quelque chose c luy pût dire pour l'obliger à les ou il persista toûjours à luy en refuser trée : A ce refus il âjoûta l'audace de loir retenir le Duc d'York & le F Robert Palatin qui étoient entrez

Hull deux jours avant le Roy, comme pour en voir les Magazins par curiosité, & en effet à dessein d'y pratiquer des intelligences, mais Charles fit tant de menaces à ce Gouverneur, que comme il n'avoit point d'ordre à l'égard de ces Princes, il les laissa enfin sortir.

La Cour justement offensée de la temerité du Chevalier, le declara traître & rebelle ; & les deux Chambres pour le vanger, firent aussi-tôt une autre Declaration, où elles soûtenoient qu'il n'avoit rien fait que de juste & de conforme aux ordres qu'il avoit receus. Elles declarerent en méme tems infames Chandois & Seymour qui avoient quitté leur Parti, pour se joindre à celuy du Roy, & le Roy de son côté les vengea du Parlement par une Declaration qu'il fit faire en leur faveur. Toutes ces petites contradictions par lesquelles les deux Partis s'aigrissoient de jour en jour, furent comme les préludes de la division sanglante qui éclata peu de tems aprés entre l'une & l'autre.

Cependant comme il étoit important au Roy de donner des marques de son pouvoir au commencement de la Guerre, pour tenir ses Sujets dans l'obeïssance, il voulut faire sentir l'effet de son indignation à la Ville de Hull, afin qu'elle servit d'exemple aux autres. Dans cette resolution il fit venir de Hollande des Munitions & des Armes ; & il prépara toutes

les autres choses necessaires pou
le Siege de cette Ville.

Les Parlamentaires qui pré
bien son dessein, firent rentrer
Place toute sorte de Munitions :
conduite du Colonel Meldron qu
merent pour Lieutenant du C
Hotham. Néanmoins le Roy a
de l'assieger., volut encore une fo
les voyes de la douceur : Il écri
cela aux deuxChambres, qu'elles
„ voient reparer l'insulte qu'on
Le 4. May. „ fait devant Hull ; aux yeux
„ l'Angleterre, qu'en luy reme
„ te Place entre les mains ; & i
„ roit que si elles le faisoient : i
„ dieroit ses Troupes le méme j
„ y seroit entré : Enfin, il prot
„ vant toute l'Europe, que si
„ refusoient cette juste soûmiss
„ seules seroient coupables de
„ maux dont le Royaume alloit
„ gé. Quoique ce ne fut là pro
qu'une Lettre adressée au Pa
elle devint neanmoins si publiqu
le passa pour un Manifeste fait exp
justifier la conduite du Roy & cel
Parti.

Les Parlementaires ne manqu
à luy faire réponse d'une manie
semblable, c'est à dire que leur
une espece d'Apologie destiné
veuë du public, dans laquelle il

„ ſoient qu'il devoit ſe ſouvenir que le
„ Droit qu'il avoit ſur les Villes, ſur les
„ Armes & ſur les Finances, n'étoit pas
„ de méme nature, que celuy des particu-
„ liers ſur leurs biens, & qu'il n'en pou-
„ voit pas diſpoſer abſolument comme
„ eux, mais qu'il en avoit ſeulement l'u-
„ ſage, & que toutes ces choſes ne luy
„ avoient eſté miſes entre les mains que
„ pour le bien de ſes Sujets: Que ſuivant
„ le Serment qu'il avoit fait à ſon Sacre, il
„ étoit obligé à ſe conduire par les avis du
„ Parlement qui étoit ſon Conſeil naturel,
„ & qu'il ne pouvoit pas legitimement
„ ſuivre, comme il faiſoit dans le Gouver-
„ nement, les ſentimens d'un Conſeil
„ privé & domeſtique, qui n'avoit pas
„ le méme zele pour le bien public que
„ ceux qui en étoient choiſis, pour en
„ étre les Tuteurs & les Dépoſitaires. Ils
„ âjoûtoient que c'étoit ces Conſeillers
„ gagez & mercenaires qui lui avoient inſ-
„ piré le deſſein de feindre un voyage en
„ Irlande, pour pouvoir ſous ce pretexte,
mettre ſur pied une Armée conſidera-
ble, avec laquelle il luy ſeroit aiſé de
ravir aux Anglois la liberté dont avoient
iouy leurs peres. Enfin pour conclu-
ſion, ils declaroient au Roy qu'il n'en-
treroit point dans Hull, parce qu'ils
ne pouvoient pas le luy permettre ſans
agir contre l'intereſt du Royaume qui
leur étoit confié.

Le Parlement tâchoit ainsi de
soûs ce zéle apparent du bien p
la veritable cause des Troubles qu
citoit alors, par les seuls mou
de sa jalousie contre le Conseil
dont il ne pouvoit souffrir que l
préferat les avis aux siens. Néa
avec ces grands mots de *Conserva*
Privileges, & de *Défense de Libert*
les deux Chambres faisoient le stil
nel de leurs Patentes, elles sçurent
ébloüir le peuple, qu'il ne don
d'autre nom aux Parlementaires q
luy de Peres de la Patrie; pendan
regardoit Charles & ceux de so
comme les Ennemis jurez de l'Etat

Les deux Lettres precedentes
suivies de plusieurs Actes & de
cations qui se firent reciproquem
part & d'autre; car le Roy ayant p
par un écrit public, qu'il n'en v
point au Parlement, mais seulem
la Faction des Puritains qui inspi
la rebellion aux deux Chambres d
s'étoient rendus les Maîtres: Le
ment de son côté pour imiter ce
tinction, fit sçavoir par des Pla
qu'il conservoit un respect inv
pour la personne sacrée du Roy; a
prétendoit seulement détruire le Pa
Malignans, qui abusoient de la
té de ce Prince, pour renverse
tat.

C

Cependant les troupes du Roy se rendoient de tous côtez devant la Ville de Hull ; & celles des Parlementaires grossissans tous les jours, ils nommerent pour Lieutenans Géneraux les Comtes de Bedford & de Penbrok, dont l'un eut le commandement de la Cavalerie, & l'autre celui de l'Infanterie. Ils donnerent la Charge d'Admiral au Comte de VVarvvick : & le Comte d'Essex fut élû d'une commune voix Généralissime, comme le plus grand Capitaine qui se trouvât dans leur parti. Ils donnerent des Commissions à tous les Seigneurs qui en demanderent pour armer dans leurs Provinces ; & beaucoup d'autres personnes qui vouloient se signaler, allerent s'offrir à eux pour des actions perilleuses dont on leur accorda la permission.

Cromvvel fut du nombre de ces derniers; car comme il étoit persuadé qu'il n'avoit besoin de rien tant que de reputation, pour parvenir à ses fins, & que la voye des armes étoit la plus prompte, pour en acquerir : voyant que le Parlement commençoit à craindre pour la Ville de Hull, dont le Roy avoit formé le Siége, il demanda permission d'aller s'y jetter, ce qu'il fit heureusement après avoir traversé de nuit le Camp du Roy à la tête de douze Chevaux. A son arrivée il trouva les Habitans qui déliberoient déja de se rendre, parce qu'ils per-

D

oient tous les jours du terrein. Mais il ne
eur eut pas plûtot parlé au nom des deux
Chambres, de la protection de Dieu, du
zéle de la Reformation, & de l'horreur du
Papisme, qu'ils convinrent entr'eux de se
défendre jusqu'à la derniere extremité, &
de faire mourir quiconque parleroit de
capituler.

Dés-lors les affaires changerent de face,
& la suite confirma toûjours davantage
les esperances que Cromvvel avoit don-
nées aux Assiégez. Il prit soin lui-méme
de garentir ses promesses & de remplir
les esperances qu'il avoit fait n'aître :
car quoiqu'il ne possedât pas encore par-
faitement la science de la Guerre, parce
que la longue tranquillité du Royaum
lui avoit ôte les occasions de s'y exercer
neantmoins comme il étoit de ces geni
qui sçavent les choses mêmes qu'ils n'
jamais apprises ; & que dans la profess
des Armes, ceux qui ont beaucoup
courage, avec quelque connoissance
regles, réüssissent souvent mieux
ceux qui ont plus de discipline avec
de feu : il fit paroîrre dans cette
contre des prodiges de valeur qu'o
roit jamais osé attendre de lui : il
voit point de jour auquel il ne fit
tie sur les Assiégeans, & ou il
portât sur eux quelque avantage
en nettoyant la Tranchée, tantô
tant le feu aux Munitions des

un jour en renverſant leurs Batteries ; & l'autre en leur enlevant un quartier : enfin il abatoit ou entraînoit comme un torrent tout ce qui ſe rencontroit ſur ſon paſſage ; & ſon nom devint à la fin ſi terrible, que les ſiens ſe trouvant quelquefois engagez dans la mélée, le nommoient ſouvent où il n'étoit point, & par ce ſtratagéme, ne manquoient jamais d'écarter les Ennemis qui les avoient accablez.

La vigoureuſe réſiſtance de cette Place n'empécha point que le Roy n'en voulut continuer le Siege, parce qu'il eſperoit que Guillaume de Naſſau Prince d'Orange qui avoit épousé Marie ſa fille, lui ameneroit bien-tôt du ſecours : mais il perdit enfin cette eſperance, lors qu'il apprit que le Comte de VVarvvick, qui en vertu d'une Commiſſion du Parlement, s'étoit rendu Maître de la Flotte d'Angleterre, étoit à la Rade de Kéningham, avec une Eſcadre de douze Vaiſſeaux dont il avoit fait ôter les Pavillons du Duc d'Yorck grand Amiral d'Angleterre, pour y mettre les ſiens.

Le Roy jugea donc à propos de lever le Siege, & de ſe retirer avec ſes Troupes dans la Ville d'Yorck qui lui ouvrit ſes Portes, & où il réſolut de demeurer, juſqu'à ce que les Troubles fuſſent appaiſez. Il y tint la Cour, comme il

faisoit à VVite-hal ; & tout y aur
expedié de méme s'il avoit eu le
Sceau du Royaume, dont il avc
Garde le Baron de Litlethon, qu
toujours resté au Parlement, po
servir sous main.

Les deux Chambres voyant doı
tous les Actes de la Cour n'
point scellez dans la forme ord
les déclarérent aussi-tôt nuls : le
te étoit plausible ; ainsi tout ce
noit de la part du Roy, n'eut b
plus de pouvoir sur l'esprit du
C'est pourquoi Charles écrivit à
thon, & lui envoya demander l
par Eliot Officier de sa Maison ;
ne se pouvoit faire sans beauco
precaution & de secret, puis qu'
loit de la vie de tous les deux
eussent été découverts ; & que sel
sage d'Angleterre, celui qui g
Sceau, doit le faire porter devant
quelque lieu qu'il aille, dans un
ce de velours brodée d'or & de
aux Armes du Roy. De sorte q
qu'Eliot fut parti avec le Sceau,
ron, pour observer toûjouss la C
nie, alla le soir précédé de sa
vuide à une Maison de Campagı
avoit proche de la Ville de Lond
fit avertir qu'il y auroit Sceau, le
suivant ; mais au lieu d'y demeurer
tit dés le lendemain à la pointe dı

pour Yorck, où il préta de nouveau, Serment de fidélité au Roy, & fut inviolablement attaché à son service dans la fonction de sa Charge jusqu'à sa mort, qui arriva à Oxford, trois ans aprés.

La retraite de ce Baron surprit extrémement les deux Chambres. On y exagera fort sa pretenduë trahison, & aprés plusieurs desseins de vengeance proposez contre luy, on convint de tenir cette perte secrette, & de faire un autre Sceau avec lequel il seroit aisé de tromper le peuple. Mais ils ne purent tenir leurs affaires si cachées, que le mistere du Sceau ne fut enfin découvert, aussi-tôt, comme si le destin de l'Empire eût été attaché à ce Sceau, les Habitans de Londres crurent que les Parlementaires étoient perdus; & que tout l'avantage de leur Parti estoit passé dans celui de la Cour: les Cris retentirent de tous côtez dans la Ville: la populace alla en foule jusqu'aux portes de VVestminster, faire entendre ses Plaintes au Parlement; & le tumulte seroit peut-étre allé plus loin, si le Maire de Londres n'eut pris soin de le calmer. Il assembla pour cela les Principaux de la Ville: il leur represénta, que l'impression „ du Sceau n'étoit qu'une formalité dont „ le défaut n'étoit d'aucune conséquence. „ Qu'ils ne se faisoient un avantage de

„ le posseder, que parce que le Roy se „trouvoit incômodé de ne le point avoir. „ Que les Privileges qui faisoient leur „ appui & leur force, êtoient scellez de- „ puis plus de six céns ans. Qu'un Sceau „ n'avoit point de vertu, que par l'insti- „ tution d'une Puissance legitime, & „ qu'ainsi, soit que l'Auguste Parlément „ d'Angleterre voulut se contenter de „ son ancien Sceau, ou s'en donner un „ nouveau, il n'y avoit point de Tribu- „ nal au Monde, qui pût contester d'au- „ torité des Actes ausquels il seroit atta- „ ché, Ensuite, il fit un ample détail de „ la Puissance des Parlementaires où le „ Siége de Hull ne fut pas oublié, & con- „ clut en recommandant à tous les Capi- „ taines des Quartiers, de faire enten- „ dre au peuple, chacun dans le sien, „ que la Ville avoit tout à esperer & rien „ à craindre, ainsi le calme se rétablit „ dans les esprits, & l'orage s'appaisa „ lors qu'il ne commençoit encore qu'à „ naître.

Les Parlementaires de leur côté, pour faire voir à toute l'Angleterre, que la perte du Sceau, ne diminuoit en rien leur autorité, affecterent depuis, dans tous leurs Actes, un air de Souveraineté qu'on n'y avoit point encore remarqué. Tel fut le projet d'Accômodement que le Comte de Bristol & le Baron Falcombrige, allerent presenter au Roy, de leur part, par le-

quel ils demandoient. I. Que les Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat, & les Gouverneurs des Places, fussent choisis par le Parlement. II. Qu'il nommât les Gouverneurs qui seroient donnez aux Enfans des Rois. III. Qu'on ne pût traiter de leur Mariage, sans le consentement des deux Chambres. IV. Que les Loix contre les Papistes fussent executées sans délay & sans exception. V. Que les Seigneurs Catholiques, Romains fussent exclus de la Chambre des Pairs, & qu'on leur ôtat leurs enfans pour les élever dans la Religion Protestante. VI. Que le Roy supprimât la nouvelle Lithurgie. VII. Qu'il fit une étroite Alliance avec les Etats Generaux des Provinces Unies, & avec les Princes de la Religion Protestante contre le Pape & tous ceux de sa Communion.

Le Roy ne répondit point autre chose „ à ces Propositions, sinon qu'il vouloit „ que les Ministres des Princes Etrangers „ qui étoient à sa Cour, sçussent les de- „ mandes que son Parlement luy faisoit, „ afin que toute l'Europe jugeât s'il pou- „ voit y acquiescer, sans renoncer à l'auto- „ rité que Dieu lui avoit donnée sur ses „ Enfans & sur ses Sujets; & qu'il étoit re- „ solu de donner jusqu'à la derniere gout- „ te de son sang pour la conserver toute en- „ tiere. Aprés quoy il dit aux Deputez de se retirer, sans leur vouloir donner une ré-

ponse par écrit comme ils la demande
Il envoya en méme tems vers le C
d'Essex Grand Chambellan de sa M
& de Hollande, premier Gentil-H
de sa Chambre, tous deux du Parle
pour leur ordonner de se rendre aup
lui, ou de remettre à celuy qui leu
toit ses Ordres, l'un de Bâton, &
tre la Clef d'or, qui étoient les ma
de leurs Charges. Sur quoi ses deux
hesiterent si peu qu'à l'heure mên
envoyerent leur démission au Roy
Messager: le premier pour ne pas q
le Commandement des Troupes q
Parlement lui avoit donné; & le se
pour ne pas rompre le commerce qu
voit avec la femme du Major Lamb
qui passoit pour la plus belle perso
toute l'Angleterre.

Cependant les deux Chambres
fait mettre en sequestre tout le Do
du Roy, & celuy du Prince de Gall
étoit le revenu le plus assuré de Cha
n'avoit plus de fond pour soûtenir la
re, pendant que celui du Parlement
mentoit tous les jours à force de taxe
le peuple payoit avec joie, prevénu q
deniers en étoient employez à la co
vation de ses Privileges, & à la défe
sa liberté, jusqu'à consentir qu'on f
imposition toute nouvelle nommée l'
ſe, qui fut établie sur toute sorte de
rées sans exception.

Dans cette extremité la Reine qui par-
geoit avec un courage heroïque toutes
; peines du Roy, prit la résolution de
ller en Hollande, pour y engager ses
erreries, & celles de la Couronne. En
tendant son retour, Charles qui étoit
tierement épuisé d'argent, receut un se-
urs inespéré, qui rompit les mesures
e le Parlement avoit prises pour l'affa-
er avec toute son Armée.
Ce fut l'Université de Cambridge qui
nna en ce rencontre un exemple écla-
at de l'amour que les Sujets doivent à
ur Souverain. Elle étoit sans contredit
plus opulante de l'Europe, non seule-
ent par les grands revenus de ses Colle-
s, mais encore par la prodigieuse quan-
é des presens que les Rois y avoient fait
siécle en siécle, à l'envi les uns des au-
es, aussi-bien que les Princes qui s'y
oient fait graduer, & les Pairs du Royau-
e qui en avoient été les Chancelliers;
sorte qu'outre le nombre infini de Lam-
s, de Chandeliers & de Bassins de ver-
eil doré, tout enrichis de pierres preci-
ises qu'on y voyoit; tout ce qui n'est or-
nairement que de cuivre dans les autres
glises, y étoit d'argent massif, comme les
utrins, les Crédences, les Bustes, les qua-
es des Tableaux & autres Ornemens. Le
orps de l'Université s'étant donc assem-
lé résolut de donner toutes les richesses
i Roy, lequel en ayant été averti envoya

les chariots neceſſaires pour les ap
& deux milleChevaux pour leur ſe
corte juſqu'à Yorck où il tenoit ſa
Charles ſe trouva par ce moye
tôt en état d'aller aſſiéger la Ville
ceſter qui avoit refuſé la Garniſon
avoit envoyée. Cette Place étoit p
te par ſon aſſiette que par ſes fortifi
car elle eſt ſituée ſur une colline,
qu'il faut monter de tous côtez
approcher ; & les deux mille h
que le Parlement y avoit fait e
rent une telle reſiſtance que l'Arm
yale fut contrainte de quitter ce
peine commencé, pour aller au de
Comte d'Eſſex qui venoit à la tét
Troupes ſecourir les Aſſiégez.

Ainſi tout ſe diſpoſoit à une
Bataille, lorſque le Comte de
arriva à Londres en qualité d'Amb
extraordinaire de France, ayant
Roy Tres Chrétien & de la Reine
te ſa mere, de faire tous ſes effo
accommoder le Roy de la Grande
ne avec ſon Parlement. Greſſy
d'Hôtel ordinaire de la Reine, av
envoyé en Angleterre dés l'ann
cedente pour le même deſſein
uneLettre tres-preſſante adreſſée a
Chambres ; mais ſoit que le Pa
eût trouvé mauvais, comme on le
que ce Miniſtre ſe fût ſervi dans ſa
ciation, de quelques termes q

bloient imputer aux deux Chambres la cause des troubles ; ou qu'il se fût imaginé que le Roy Tres-Chrétien ne lui marquoit pas assez de consideration par la qualité de cet Envoyé: Quoiqu'il en soit, le voyage de Gressy fut inutile, c'est pourquoy le Roy de France choisit l'année suivante pour Ambassadeur un Prince de la Maison de Lorraine, aussi Grand par son merite que par sa naissance.

Il sembloit que l'honneur que le Roy faisoit aux Parlementaires les devoit rendre beaucoup plus traitables, neanmoins ils en furent si peu reconnoissans, que le Comte de Harcourt fut obligé à retourner en France, sans avoir pu seconder les bonnes intentions du Roy Tres-Chrétien. Et voicy quel fut le prétexre dont le Parlement se servit, pour réndre sa Négociation inutile.

Plusieurs Gentils hommes François avoient pris occasion de l'Ambassade du Comte de Harcourt, pour voir l'Angleterre; & aprés s'être reposez à Londres, quelques-uns d'eux firent partie pour aller voir le Camp du Roy. La Châtre, Persans, la Vieuville, & Beauvau furent de ce nombre, & ils arriverent à l'Armée dans le tems qu'elle décampoit de devant Glocester, pour aller presenter la Bataille à celle du Parlement. Charles les receut si bien, & leur fit tant de caresses, qu'ils ne peurent s'empécher de sui-

vre ce Prince, pour lui donner des m
ques de leur zéle dans une occasion q
présenta tout à propos ; en effet un I
des troupes du Roy ayant attaqué pré
Hungerford, l'Arriére - garde des P
mentaires, le Combat devint sanglan
les François y firent des actions de va
qui furent également admirées des
Partis ; le Marquis de la Vieuville, e
autres, s'y signala avec un courage qu
couta enfin la vie ; car s'étant opin
à poursuivre le Colonel Kinson qu'
voit déja blessé dans la melée, &
vouloit faire prisonnier, il fut pris
méme & désarmé, ce que le Colon
yant remarqué, tout furieux de sa
sure il alla vers ceux qui emmenoie
Marquis ; & les ayant écartez il le
ça de son épée, & le fit tomber m
ses pieds.

Les deux Chambres ayant appris
ction de ces Gentils-hommes Franç
envoyérent aussi - tôt les Comtes de S
ford & de Salesbury avec deux Dep
des Communes vers le Comte de
court, pour lui dire quelles ne pouv
plus traiter avec lui, puisqu'il s'etoi
claré partial, par le secours qu'il avoi
voyé aux Malignans leurs Ennemis
ce fut en vain que ce Prince leur pro
que ces huit ou dix Gentils - hom
étoient allez au Camp du Roy, de
propre mouvement, & par pure curio

Ordre de qui que ce fut ; car le Par-
it qui avoit conçû de grandes espé-
s de la seconde Bataille qui se pré-
t, étoit bien-aise de ne point par-
ncore si tôt d'accommodement, &
uver ce prétexte pour éluder la Ne-
tion de la France.

Comte de Harcourt ne fut pas plû-
arti de Londres, que les deux Ar-
, qui avoient suspendu l'ardeur qu'el-
oient de combattre, en attendant le
z de sa Négociation, se choquérent
e de Nevvberye ; & ce fut avec enco-
is de fureur que la premiére fois. Huit
hommes demeurérent sur la place ;
nombre des morts fut à peu prés égal
eux côtez. Entre autres Officiers, le
y perdit le Marquis de Neucastel, qui
quitté la Chambre-Haute pour se
r de son Parti, les Comtes de Caër-
t & de Sunderland, le Vicomte de
land, & les Colonels Morgant, Poo-
& Muray. Néamoins il demeura en-
cette fois Maître du Champ de Ba-
; le Comte d'Essex ayant pris la fui-
aprés s'être veu deux fois sur le point
e fait prisonnier par le Prince Robert,
voit promis au Roy de lui amener ce
ral mort ou vif.

Comte d'Essex ne laissa pas toutefois
rer en triomphe dans Londres, le
ment ayant intérét de cacher ses
antages aux peuples, par ces fausses

marques de victoire. Tout le mo
bandonna donc à la joye ; & cl
fit éclater d'une maniere conforn
inclination. La populace toûjours
tée & brutale vomit mille impr
contre le Roy & contre la Cour,
par les ruës, des figures du Pap
Evêques qui furent brûlées dans
ces publiques. Les Armes des I
Royales furent abbatuës & foul
pieds ; toutes les Croix furent b
jusqu'à celle qui étoit à l'entré
belle ruë de Cheapside, que le Ro
ard premier avoit fait faire toute de
enrichie d'une infinité d'Ornemer
bel étain de Cornvvall qu'on appe
gent d'Angleterre, & qui subsis
puis plus de quatre cens ans, Ou
public que la Reine Elisabeth mên
ennemie qu'elle étoit de l'Eglise
ne, avoit pris soin de conserver. I
ritains armez de haches & de marte
foncerent les portes des Eglises, mi
piéces les images, casserent les vi
il y avoit quelques peintures de de
& raserent les Tables où l'on faisoit
ne, parce qu'elles avoient autre fo
d'Autels aux Catholiques.

Pendant qu'on amusoit ainsi le
par un triomphe apparent, &
luy donnoit de fausses joyes de
pre ruïne, les deux Chambres q
noissoient le veritable état de leu

res, ne laisserent pas de deliberer si elles donneroient à leurs Troupes un autre General que le Comte d'Essex, sous la conduite duquel elles n'avoient encore remporté aucun avantage: Mais les Soldats que ce Comte avoit gagnez, en leur permettant toute sorte de licences, demanderent avec de si grands cris que sa Charge luy fut conservée, que le Parlement n'ayant peu lui persuader de s'en démettre de lui-méme, fut contraint de la lui laisser; & ce fut par cette premiere action qu'on commença à sentir le pouvoir de cette Armée qui peu à peu, fit un troisiéme Parti en Angleterre, lequel devint en fin le plus fort, comme on le verra par l'élevation de Cromvvel qui sçût le faire servir à sa fortune.

Cependant le Comte d'Essex ne fut pas plus heureux dans la continuation de sa Charge qu'il l'avoit esté auparavant. Car le Prince Robert l'étant allé chercher dans le Comté de Dévonie l'en chassa, & l'ayant poursuivi jusques dans la Province de Cornvvall où il s'étoit retiré en désordre, il y dissipa son Armée dont une partie alla se joindre à celle du Roy, de sorte que ce malheureux General étant retourné à Londres, fut obligé de renvoier à la Chambre Haute le Brevet de sa charge, & peu de tems aprés il mourut d'une maniere qui fit juger à plusieurs personnes qu'on l'avoit empoisonné.

La défaite de l'Armée du Parlement

fut suivie de la reddition des Villes d'Ilsercombe, Bernestable, & Mounmonth, qui rentrérent dans l'obeïssance du Roy. Quoique toutes ces pertes eussent dû abbaisser la fierté du Parlement, il affecta au contraire d'en paroître si peu inquiet, qu'il rejetta hautement les propositions que le Roy tout Victorieux qu'il étoit lui envoya faire. Les deux Chambres nommérent en la place du Comte d'Essex, le Comte de Manchester qui étoit Lieutenant Géneral de l'Armée; & en méme tems elles donnerent commission à Cromvvel d'aller punir l'Université de Cambridge, de ce qu'elle avoit fourni au Roy des secours pour la continuation de la guerre.

Cromvvel n'eut pas plûtot reçu cet ordre, que sans avoir aucun égard pour un lieu où il avoit été élevé & instruit pendant toute sa jeunesse, il alla à la téte d'un Camp volant se presenter devant la Ville de Cambridge, qui aprés quelques sommations, fut contrainte de lui ouvrir ses Portes; les Magistrats tâcherent de le fléchir par une Harangue pleine de respect & de soûmission, & par les bons traittemens qu'ils firent aux Freres Rouges, qui composoient son Regiment favori; mais toutes leurs caresses n'empêcherét pas qu'il n'entrat dans la Ville, comme si elle avoit été prise de force; il fit loger ses Troupes dans tous les Colleges, & voulant faire voir aux deux Chambres ou alloit son ze-

.e en vengeant leurs injures, il n'y eut aucune sorte de violence, à laquelle il ne portat ses Soldats, sous pretexte de justice & de Religion. Il fit servir les Sales & les Chapelles d'écuries. Il fit rompre le nez & les oreilles des statuës du Roy & des Saints pour les rendre ridicules. Des Surplis des Prêtres, il en fit faire des cravates à ses Soldats; & des Ornemens d'Eglise, des housses à leurs Chevaux; enfin la fureur de ses Troupes, alla jusqu'à faire mourir quelques-uns des Principaux Professeurs à coups de bâton & d'étrivieres; & lors qu'on alloit se plaindre à Cromwel de ces excez de cruauté, il se contentoit pour toute satisfaction de dire, *qu'il avoit défendu qu'on ne tuât personne; & que le Souverain Parlement d'Angleterre ne vouloit pas la mort des pecheurs; mais leur conversion.*

Aprés avoir ainsi traité la Ville de Cambridge, il revint avec ses Troupes vers celle d'Oxford, qui s'étoit aussi attiré l'indignation des deux Chambres, pour avoir donné retraite au Roy, & s'être signalée envers lui par son obeïssance & par sa fidelité; toute sa fureur tomba encore ici sur l'Uuiversité, parce qu'elle avoit en veneration la memoire de l'Archeveque de Canterbury qui en avoit été Chancelier, & l'avoit enrichie de beaucoup de Manuscrits tres-rares, qu'il avoit fait venir de l'Orient. Toute la Bibliotheque de cette

Northumberland, celuy de la dép
des deux Chambres ; & le Comte d
vdun Chancelier d'Ecosse le fut d
des Ecossois.

Cromvvel qui ne laissoit écha
cune des occasions où il pouvoit
naler, trouva moyen d'étre de ce
meuse Conférence, où il se rend
un équipage qui sembloit unir en
sonne, les caractéres des deux so
Députez ; car il y parut en habit d
brûlé & lédé au côté, comme, un Sc
avoit un colet de deux doigts, & l
veux coupez jusqu'aux oreilles, av
petite Bible Angloise qu'il porto
son bras, comme un Théologien. M
équipage ne le fit point encore si bi
noître, qu'une action par laquelle i
stinguad'abord; car lors que les Dép
trouverent assemblez, & qu'on al
vrir les Conférences, par la lecture
pouvoir, Cromvvel qui étoit un
jeunes de la Compagnie, dit tout h
les affaires dont ils avoient à trait
ritoient bien qu'on invoquât le S.
afin qu'il lui plût de présider à l
semblée. Les Députez qui n'y
point pensé, se regardérent alors
les autres tout étonnez de sa te
& comme en ce tems-là on parl
des inspirations & des entousias
étoient ordinaires parmi les In
dans, ils ne doutérent point, en

en considérant l'air du personnage ; que son action ne fût quelque chose d'aprochant de cela. Cependant comme ce qu'il proposoit étoit bon de soi, on n'y fit point de dificulté ; on trouva seulement à redire, qu'au lieu de laisser faire la priére à quelqu'un des Théologiens de son Parti qui étoient tous plus considérables que lui par leur âge & par leurs emplois, il s'ingérât dans cette fonction, à laquelle toutefois la surprise plutôt qu'aucune raison, fit que personne ne s'oposa. On trouva même sa priére si belle, que ceux qui se rioient de lui au commencement, l'écoutérent tres-sérieusement dans la suite ; parce qu'elle étoit toute tissuë des Pseaumes de David dont il avoit pris soin de la composer, & qu'il la prononçoit d'un ton de voix qu'il avoit naturellement fort grave & fort touchant.

Ceux qui soupçonnerent d'abord que cette saillie de Cromvvel étoit un mouvement de *l'Indépendantisme*, comme on l'apelloit, ne se trompoient point ; puis qu'en éfet, quoi qu'il fût Puritain dans le fond de la Doctrine, il préféroit cette Secte à toutes les autres, pour ce qui regardoit la Police & la Discipline, parce qu'elle avoit quelque chose de bien plus commode & de plus libre ; car au lieu que parmi les Protestans les uns vouloient la Hiérarchie qu'on nommoit Episcopaux, & que les autres étoient pour les Consis-

toires, qu'on apelloit Presbitériens;
ceux-ci rejettoient toute sorte de Gou-
vernement Ecclésiastique, d'où ils furent
„ nommez *Indépendans*. Entr'autres opi-
„ nions, ils soutenoient que pour prê-
„ cher on n'avoit point besoin de l'im-
„ position des mains, ni d'aucune autre
„ marque extérieure de vocation; mais
„ qu'il ne faloit pour cela que suivre le
„ mouvement du Saint-Esprit; & qu'ain-
„ si chacun, de quelque condition qu'il
„ fût, pouvoit sans étude & sans prépara-
„ tion, faire publiquement des instruc-
„ tions de priére selon qu'il se sentoit
„ inspiré de Dieu, parce que les dons
„ spirituëls n'étoient pas, disoient-ils,
„ annexez à un certain ministére déter-
„ miné, mais se communiquoient par
„ l'Auteur des graces indiferemment à
„ qui il lui plaisoit. Ils se servoient de
l'Ecriture Sainte pour autoriser leurs illu-
sions, comme font tous les Hérétiques; &
ils faisoient extrémement valoir l'endroit
où Moïse, au lieu d'être du sentiment de
Josüé, qui n'aprouvoit pas qu'Eldad &
n, Madad prophétisassent, souhaitoit au
11. contraire, que tous les Israëlites eussent
„ le don de Prophétie comme eux. Ce
„ qui étoit encore, disoient-ils, con-
„ forme à l'esprit de Saint Paul, qui dé-
„ siroit que les Chrétiens de Corinthe
„ eussent tous le don de prêcher comme
„ lui.

Comme Cromvvel vivoit dans une entiére indiference pour la Religion en général, il n'y avoit que son avantage particulier qui le déterminât à se montrer plutôt ataché à une Secte qu'à l'autre; il se rangea donc alors du Parti des Indépendans, parce que l'audace de leurs inspirations commençoit à les rendre redoutables : Outre que leur Secte avoit ceci de particulier, qu'elle permettoit tout ensemble de combattre & de prêcher, ce qui flatoit les deux plus fortes inclinations qu'il eût. Il fit bien voir la capacité qu'il avoit pour l'une & pour l'autre de ces fonctions dans cette Conférence d'Uxbridge, lors qu'il y parla des afaires de la guerre & de celles de la religion, qui furent les deux matieres qu'on y traita. De sorte que ceux qui d'abord avoient eu du mépris pour sa figure & pour son procedé, prirent peu à peu tant de plaisir à l'entendre, qu'ils avouërent à la fin que personne ne parloit sur les sujets qui étoient en contestation, ni plus solidement, ni plus éloquemment que lui. Ainsi il eût été à souhaiter pour Cromvvel que la Conférence eût duré long-tems : Mais on étoit convenu qu'elle seroit terminée en vingt jours, & qu'on en emploieroit trois entiers sur chaque proposition. La prémiére qu'on traita fut celle des Evêques, que le Roi avoit recommandé qu'on éxaminât avec tant de soin, qu'elle

demeurat décidée pour toujours : & ce fut dans ce dessein qu'il n'envoia point de Prelats à cette Assemblée, de peur que leur presence n'aportat quelque obstacle ou quelque retardement aux deliberations. Leur absence ayant donc laissé aux Deputez une liberté entiere d'opiner sur le sujet de la Hierarchie, il se trouva parmi eux trois avis differens.

Le premier fut celui des Ecossois, qui demanderent avec chaleur, qu'on abolît l'Episcopat en Angleterre & en Irlande, sans aporter pour cela d'autre raison, sinon qu'ils l'avoient deja aboli chez eux.

Le second fut de ceux qui proposerent de laisser vivre les Eveques avec leurs revenus & avec leur dignité, mais de ne leur point donner des Successeurs lors qu'ils mourroient, afin que la Hierarchi tombat ainsi d'elle-meme, sans qu'on f contre elle rien de violent. Ce f Cromvvel qui ouvrit le prémier cét avi que les Parlementaires suivirent; car q que dans le fond il ne haït pas moins Evéques, que ceux qui ne vouloient p qu'on diferat leur ruine, néanmoins il qu'il devoit user de ce temperam pour satisfaire d'un coté aux obliga que tout le monde savoit bien qu'il à l'Archevéque d'Yorck qui vivoit re ; & pour faire paroître de l'aut zéle pour le Parlement qui l'avo puté : car en proposant qu'on

ourir les Prélats dans leur Dignité , il
isoit voir de la reconnoissance pour son
itron ; & en demandant en même tems
l'aprés leur mort on n'en elût point
autres en leur place, il entroit dans les
ntimens de son parti. Et cette adresse
rec laquelle il sut acorder deux interêts
ui paroissoient incompatibles, lui aquit
ans l'esprit des Députez une estime
ui s'augmenta toujours depuis.

Enfin le troisiéme avis proposé par les
Commissaires du Roi , fut de conserver
Episcopat comme il étoit établi , avec
ette condition, que pour oter aux Ecclé-
siastiques inferieurs tout prétexte de mur-
murer , on feroit des Statuts qui régle-
roient desormais la Jurisdiction Episco-
pale. Alors les contestations devinrent
encore plus fortes entre les trois Partis ;
les Ecossois protestant d'un coté qu'ils
ne pouvoient souscrire à la conservation
des Evêques sans trahir leur Patrie ; & les
Parlementaires s'opiniâtrant de l'autre ,
à n'acorder rien de plus que ce que
Cromvvel avoit proposé : Sur quoi le
Marquis de Hardfort qui savoit tres-bien
l'Histoire Ecclésiastique , ofrit aux uns
& aux autres de la part de la Cour de se
rendre à leurs avis , s'ils pouvoient mar-
quer seulement un siécle depuis les Apô-
tres où l'Eglise n'eût point été gouvernée
par des Evêques. Mais comme aprés tout
il importoit peu aux Deputez du Parle-

ment quelle sorte de Pasteurs ils eussent pourveu qu'ils demeurassent toujours le maîtres, ils consentirent enfin à la con servation de la Hierarchie, toutefois so plusieurs conditions qui furent : I. Q les Evêques auroient des Assesseurs da le Gouvernement de leurs Eglises, q seroient tirez d'entre les plus savans M nistres de leur Clergé ; & sans l'avis de quels ils ne pourroient éxercer auc Acte de Jurisdiction. II. Qu'ils s roient obligez à résider dans leurs Di céses à moins que le Roi ne les apell auprés de sa personne, pour l'assister leurs conseils. III. Qu'ils seroie obligez à Prêcher les jours des Fêt solennelles dans une des Paroisses de le Diocése, à moins qu'ils n'en fussent er péchez par quelque indisposition conn à leurs Assesseurs. IV. Qu'ils visit roient chaque année, ou feroient vi ter toutes les Eglises de leurs Diocés V. Que les Oficiers des Cours Eccl siastiques n'éxigeroient pour les Mariag les Dixmes, & les Monitoires, que qui seroit réglé par la Taxe que les de Chambres en feroient.

Ce Réglement touchant l'Episcop aiant été reçu, les Députez du Parlem qui ne s'étoient relâchez de leurs préte tions sur cét article, que pour être droit de faire céder les autres à le tour sur des points plus importans, c

manderent que les deux Chambres disposassent desormais des principales Charges de la Milice, du Gouvernement des Places, & de la Tour de Londres ; ce qui étoit l'unique moien, disoient-ils, de conserver l'Etat & la Religion. Mais cette proposition parut si injuste aux Députez du Roi qu'ils la rejetterent aussitôt, sans daigner seulement l'examiner.

C'étoit là les deux Articles qui devoient étre traitez à la Conférence d'Uxbrigde, & que les Parlementaires prétendoient faire passer l'un pour l'autre, en prenant pour eux la Souveraineté des armes, & laissant au Roi l'Episcopat ainsi mutilé. Les Députez de Charles voiant donc que ceux du Parlement étoient resolus à ne rien relacher de leurs demandes, délibererent entr'eux de se retirer ; & en atendant les ordres du Roi là-dessus, ils tâcherent selon l'instruction qu'ils en avoient, d'obtenir la liberté des Evéques retenus prisonniers. Leur Commission portoit de la demander dés l'ouverture de l'Assemblée, comme une disposition nécessaire à parler d'acommodement : Mais ils en crurent le Comte de Penbrok, qui étoit celui de tous les Parlementaires qui avoit conservé le plus de respect pour le Roi, lequel fut d'avis qu'ils reservassent cét Article pour la fin.

En éfet les Députez du Parlement de-

meurerent d'acord d'examiner des Prélats que les deux C avoient fait arréter ; & on emp la les deux jours qui restoient d que la Conférence devoit durer. clusion fut qu'ils seroient tous éla caution, à la reserve de l'Arche Canterbury.

Les Parlementaires ne firent leur part une facilité si inespéré point, qu'afin de pouvoir rejet parti du Roi tout le reproche de de cette Conférence ; & de fai en se rendant au moins sur quelq qu'ils cherchoient plus sincér paix que les autres, puis qu faisoient des avances pour l'av lors qu'on parla d'étendre jusq chevêque de Canterbury la gr acordoit à ses Confréres, les du Parlement bien loin de se cette proposition, parlerent de comme d'un homme né pour la son païs, & déclarerent que n ment ils l'excluoient du pardon mais qu'ils vouloient faire c exemple public.

Cette Déclaration fut un cou prit de Cromvvel qui avoit un lier d'aler toujours à plusieurs une même action ; car comme voit pardonner à l'Archevêqu terbury d'avoir traversé sa fo

que d'autre part il reconnoissoit celui d'Yorck pour son bienfaiteur, il trouva alors le moien de se satisfaire en même tems sur ces deux interêts, en suggerant aux Députez de son Parti dont il étoit l'Oracle, la résolution selon laquelle ces deux Prélats devoient être si diferemment traitez. Ainsi Cromwel se rendit avantageuse à lui seul cette Conférence qui fut inutile à tous les autres.

Cependant le Roi se souvenoit toujours des propositions que les deux Chambres lui avoient fait faire; il ne pouvoit croire que ceux qui avoient eu cette audace n'eussent pas conçu un dessein formé de le détrôner; & comme en matiere de Guerre un juste sujet de craindre est une juste raison d'armer, le Roi fatigué des Cabales perpetuelles que le Parlement faisoit pour détruire peu à peu son pouvoir, se résolut enfin à se servir de la puissance de ses armes pour maintenir son autorité.

Avant toutes choses il jugea à propos de faire passer la Reine dans quelque païs où elle pût être en fureté, car elle étoit revenuë de son voiage de Hollande. Il n'y avoit que quinze jours que cette Princesse étoit acouchée à Excester d'une fille nommée Henriette, qui fut depuis Duchesse d'Orleans, lorsqu'elle se vit contrainte, toute malade qu'elle étoit encore, de se retirer au Château de Pen- Le 16. Iuin.

denis dans la Province de Cornvval, sur l'avis que le Roi lui donna, que le Parlement avoit envoié des ordres pour la faire prisonniere avec ses enfans.

En éfet s'étant résoluë à passer en France, lors que le Roi se disposoit à aler en Ecosse, le Vice-Amiral Batti eut ordre de l'arréter, & l'aiant manquée au débarquement, il poursuivit son Vaisseau jusqu'à la vûë des côtes de Bretagne, où desesperé de ne la pouvoir ateindre, il fit tirer sur elle tout le Canon de son Escadre pour la faire périr; ce qu'il fit avec si peu de succés, qu'elle arriva heureusement en Bretagne sur les côtes de l'Evêché de Leon, d'où elle fut conduite à Brest; & de là à Paris, où elle fut reçuë avec des honneurs extraordinaires d'une Cour qui a toujours été l'azile des Princes oprimez, & qui étoit alors animée de la générosité naissante de LOUIS LE GRAND, laquelle nous avons eu le bonheur de voir dans toute sa maturité éclater en faveur de Jacques II. & de la Reine son Epouse, avec une magnificence & une grandeur d'ame qui ont arraché des loüanges même aux plus grands énemis de Sa Majesté Tres-Chrêtienne. La Reine étant ainsi sortie d'Angleterre, le „Roi fit savoir aux deux Chambres „qu'il étoit résolu à emploier les for„ces pour défendre les droits de la „Roiauté qu'on lui disputoit, & de se fai-

[Margin: Le 28. Juillet.]

[Margin: En l'année 1689.]

re reconnoître pour Souverain dans les « places du Roiaume qui lui étoient fer- « mées ; afin de pouvoir ensuite main- « tenir la Religion Anglicane dans sa « pureté, & procurer à ses Sujets le re- « pos & la tranquilité dont ils étoient « privez depuis si long-tems. «

Le Parlement ravi que le Roi eût commencé le prémier à déclarer la Guerre, crut que le véritable moien de faire tomber sur ce Prince tout le blâme de la division sanglante qui aloit déchirer le Roiaume, étoit de ne répondre à sa Déclaration, que par des protestations contre la violence qu'il faisoit aux Parlementaires. Ils rendirent publiques plusieurs de ces Protestations dans lesquelles ils acusoient le Roi de troubler la Paix de l'Angleterre, & se plaignoient d'être reduits par le Conseil tirannique qui gouvernoit ce Prince, à défendre par la force les Priviléges de leur Nation : comme si les Usurpations & les Saisies de ses revenus qu'ils faisoient tous les jours, n'étoient pas une Déclaration de Guerre aussi réelle que celle qui se fait par la bouche des Hérauts.

C'est ainsi que par des spécieux prétextes on éblouïssoit le peuple ; & qu'en donnant de faux noms aux choses, on en confondoit les véritables idées. Le Parlement depuis deux ans s'étoit saisi de tous les Ports, de tous

les Vaisseaux, & de toutes les
du Roiaume : il disposoit avec
voir absolu des Magazins , de
fortes , des Charges militaires
s'apelloit travailler pour la P
Roi demande son bien, & parl
trer dans les Droits de sa C
& cela s'apelle déclarer la Guer

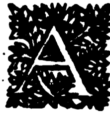
Fin du prémier Livr





HISTOIRE D'OLIVIER CROMVVEL.

LIVRE SECOND.



Juger de la fortune de Cromvvel par les choses qu'il avoit faites au Siége de Hull, il étoit aisé de voir qu'il iroit bien loin ; en éfet quoique plusieurs Oficiers d'un mérite déja reconnu, y eussent fait de tres-belles actions ; néanmoins le Peuple & les Soldats le distinguerent fort de tous les autres dans les Relations qu'ils en firent ; soit que les apparences de dévotion dont sa valeur étoit acompagnée leur frapassent davantage l'imagination ; soit que ce

fut un éfet de l'inclination ordinaire que les hommes ont à vanter le mérite de ceux qui entrent dans le monde, par une envie secrette contre ceux qui y sont déja établis.

Cét aplaudissement universel fit souhaiter aux deux Chambres de le voir ; & il leur conta tout ce qui s'étoit passé à ce Siége avec tant d'esprit pour ce qui concernoit les autres ; & avec tant de modestie pour ce qui le regardoit lui-même, qu'elles conçurent de grandes espérances de ses services dans la suite, & lui donnerent deslors pour recompense un Regiment composé de deux mile hommes.

Ces deux mile Soldats se rendirent bien-tôt aussi remarquables entre toutes les Troupes par leurs singularitez, que leur Colonel l'étoit lui-même par les siennes : car ils portoient tous comme lui les cheveux courts, & un petit colet. On ne remarquoit point en eux les vices qui étoient communs aux autres Soldats, au contraire on les voioit reprendre avec douceur ceux des autres Corps de leurs emportemens ordinaires ; & ils les empêchoient autant qu'il leur étoit possible, de faire des insolences & des injustices. Sur tout ils afectoient comme Cromvvel & les Puritains, de célébrer le Dimanche avec une éxactitude fort scrupuleuse ; & non contens d'assister au culte pu-

blic ils ſe diviſoient par bandes le reſte de la journée pour faire des Priéres communes, & des lectures de piété, mais dans des lieux où ils puſſent être vûs. Enfin ils faiſoient paroître dans leur conduite tant de régularité & d'union, qu'on commença à ne les apeller plus autrement que les *Fréres rouges*, à cauſe de la couleur de leur habit.

Cromvvel qui de ſon coté veilloit ſans ceſſe ſur eux, avoit ſoin qu'ils fuſſent toujours logez en un même quartier, & qu'ils fuſſent ſéparez des autres, de peur que le mauvais exemple ne les corrompît, & que la contagion du vice ne s'étendît juſqu'à eux. Au reſte dans l'action ils étoient les plus braves Soldats de toute l'Angleterre; ils furent les compagnons infatigables des travaux de Cromvvel qui les connoiſſoit tous par leurs noms, & ne les laiſſoit manquer de rien, juſqu'à prendre la peine d'aler dans leurs rangs leur verſer de l'eau de vie de ſa propre main, lors qu'on étoit ſur le point de donner Bataille; ce qui lui gagna ſi bien leur affection, qu'il n'y avoit point de péril où ils ne s'expoſaſſent avec joie pour lui obéir: auſſi eut-il toujours depuis une ſi grande confiance en eux, que lors qu'il ſe vit dans l'élevation où ils lui avoient aidé à monter, il en fit ſa garde ordinaire, & ſe repoſa ſur eux ſeuls du ſoin de ſa vie, dans les défiances perpetuelles où il étoit;



à l'égard de tout le reste du n
Mais les Députez des deux C
ne bornerent pas l'estime qu'ils
conçuë pour Cromvvel à lui doi
Charge dans l'Armée ; l'habil
avoit fait paroître dans la Co
d'Uxbridge, leur persuada qu'ils
roient tirer de grands services dan
sement ; & comme ils n'avoient p
core rempli les places de ceux
avoient abandonnez pour se jette
Parti du Roi, ils firent de n
Elections, & Cromvvel eut
Chambre-Basse la place de celui
député pour le Comté de Middl
commença ainsi à partager la
souveraine ; & il se trouva par
en état de satisfaire sa vengean
ambition & dans le Conseil, &
armes. En éfet toutes choses y
rurent de telle sorte, qu'il semb
Ciel avoit atendu qu'il fût mon
Tribunal, pour lui permettre de
ter la haine qu'il nourrissoit
long tems contre le Primat d'A
re : Car le Parlement irrité tout
veau de l'entreprise que le Roi av
sans succés sur la Ville de Bristol
Déclaration par laquelle il veno
fendre qu'on paiât les taxes que
Chambres avoient imposées su
Province, résolut de s'en venger
qu'il regardoit comme le princip



de tout ce que Charles faiſoit pour maintenir ſon autorité. C'étoit l'Archevêque de Canterbury dont tous les Parlementaires avoient cette opinion ; & la liaiſon intime qui étoit entre lui & le Roi leur fit juger qu'ils ne pouvoient cauſer de plus grand chagrin à ce Prince, qu'en achevant ce qu'ils méditoient de funeſte contre ce Primat.

Afin donc de proceder contre lui avec quelque forme de juſtice, l'Orateur de la Chambre-Baſſe intenta une acuſation par laquelle il chargeoit cét Archevêque de deux crimes d'Etat, dont le 1645. prémier étoit d'avoir voulu introduire la Religion Romaine en Angleterre ; & le ſecond d'avoir entrepris de changer le Gouvernement de la Grande Bretagne ; & par là d'être la cauſe de tous les troubles du Roiaume. Il croioit prouver ſuffiſamment le prémier de ces prétendus crimes par la Lithurgie que ce Prélat avoit compoſée, & par l'intelligence qui avoit toujours paru entre lui & l'Abé Roſſetti Internonce du Pape auprés de la Reine. Et pour le convaincre du ſecond, il ſe contentoit de dire que ç'avoit été l'opinion & le ſentiment commun du peuple, qu'il avoit conſeillé au Roi de rendre ſa puiſſance abſoluë: qu'un des moiens qu'il avoit propoſé à ce Prince pour n'être point obligé à aſſembler le Parlement, étoit de demander de tems en tems au Clergé

quelques Contributions volontaires qu'il s'étoit chargé du soin de faire sur ce dessein.

Lorsque l'Archevêque fut amené en présence des deux Chambres pou[r ré]pondre à ces acusations, & qu'on [le vit] devant Cromvvel qui aloit être so[n ju]ge, ce fut sans doute quelque cho[se de] bien étrange à penser, que cette re[volu]tion d'autorité où celui que le Roi [avoit] rendu le Maître des graces & de la f[ortune] dans tout le Roiaume, paroissoit e[n cri]minel devant un Tribunal sur lequel [étoit] assis, comme arbitre de sa vie & [de son] honneur, un inconnu qu'il avoit veu [il y a] quelques années auparavant, à ses [pieds].

Ce Prélat aiant entendu les [deux] crimes dont on l'acusoit, se co[ntenta] pour se justifier du second, de pr[endre] Dieu à témoin qu'il ne croioit pas [qu'il] y eût au Monde aucune forme de [gou]vernement plus sage que celle du [gou]vernement de l'Angleterre, bien [loin] d'avoir jamais eu la pensée d'y rien [chan]ger; mais il s'étendit beaucoup d[avan]tage sur l'article qui regardoit la [reli]gion; & il répondit que pour ce qui [étoit] de ses entrevûës fréquentes avec

„ Rossetti, c'étoit cét Internonce q[ui les]
„ avoit recherchées, pour tâcher [d'ob]
„ tenir par son moien que les Pa[pistes]
„ eussent dans le Roiaume la mêr[ne li]
„ berté qu'on y acordoit aux [autres]

Sectaires. Que de son coté il lui avoit « représenté la chose impossible, & que « la Communion Romaine étoit juste- « ment exceptée des autres, parce qu'el- « le seule reconnoissoit un Chef à qui el- « le attribüoit une puissance absoluë sur « le temporel des Rois. Il ajouta, que « comme ces conversations n'avoient pû « se passer sans qu'on y parlât quelque- « fois de Doctrine, il avoit montré à cet « Abé d'une maniére invincible, que la « seule Eglise Anglicane avoit les carac- « téres de l'ancienne & primitive Egli- « se; qu'au reste il étoit aisé de décou- « vrir la vérité de tout ce qu'il disoit par « le moien du Docteur Krompton son pré- « mier Aumonier, dont la probité étoit « reconnuë de tout le monde, lequel a- « voit été témoin de tous les entretiens « qu'il avoit eus avec l'Internonce. «

Il parla ensuite de la Lithurgie qu'il a- voit composée pour les Ecossois, & qui étoit regardée comme la cause de tous les troubles des trois Roiaumes; & il ofrit de la condanner le prémier comme impie & séditieuse, s'il ne la justifioit pas dans tous ses articles, par le témoig- nage de Calvin, & par celui des autres Réformateurs. En éfet, voiant qu'on l'é- coutoit avec beaucoup d'atention, il ex- pliqua, dans le sens des Protestans, tous les endroits de son Ritüel, contre les- quels on s'étoit le plus déchainé; & en-

tre autres ceux de l'Euchariſtie, & d
certitude du ſalut, ſur leſquels on l'a
ſoit de s'être expliqué ouvertement
Catholique Romain.

Il ne parloit point de la priére p
les morts, qui avoit ſi fort animé co
lui les Puritains; ſoit qu'éfectivemen
l'oubliât, ou qu'il la paſsât à deſſein p
s'en faire demander l'éclairciſſemen
comme il arriva : Car Cromvvel,
avoit mieux examiné le Livre de ce P
lat que les autres, à cauſe du deſſein q
avoit formé depuis long tems de le p
dre, aiant remarqué ſon ſilence ſur
article, pria l'Aſſemblée de lui perme
de parler; & en aiant obtenu la pern
ſion, il demanda à l'acuſé, quel autre ſ
que le Purgatoire on pouvoit donne
l'Oraiſon qu'il avoit faite pour les
terremens, dans laquelle on prioit D
*pour le repos du corps & de l'ame du
funt.*

Ce Prélat ſans ſe troubler par la p
ſence de ſon énemi qui l'interrogeoit,
„ pondit, que cet endroit de ſon Ritu
„ où l'on prie *pour le corps & pour l'*
„ *des morts*, devoit s'entendre, non
„ du Purgatoire de Rome, mais d
„ Réſurrection; parce qu'encore que
„ te derniére miſéricorde, auſſi-b
„ que toutes les autres graces du ſal
„ ait un tems fixé ſelon le conſeil ét
„ nel, qui ne peut être changé : n

moins la Religion Chrétienne nous les « fait demander à Dieu ; tant afin de te- « nir toujours nos ames dans la ferveur « & dans la soumission ; qu'à cause que « dans le même Décret, par lequel il a « résolu de nous acorder ses faveurs pa- « ternelles, il a renfermé nos priéres, « comme les moiens propres à nous fai- « re obtenir les éfets de sa bonté. *Ainsi*, « ajouta-t-il, *lorsque nous prions nôtre Pére Céleste que sa volonté soit faite, nous ne prétendons point par cette Oraison hater le moment des choses qu'il a résolües. Nôtre intention est seulement de nous rendre dignes des benédictions que cette Volonté souveraine nous prépare, par la disposition du cœur avec laquelle nous nous soumetons à ses ordres en le priant ainsi.* Ensuite il prouva par l'Ecriture sainte l'acord des Décrets infaillibles de Dieu avec les priéres libres des hommes ; & il en tira cette conséquence pour le sujet dont il s'agissoit ; qu'encore que le Décret de la Résurrection derniére soit immüable dans toutes ses circonstances, les Fidéles toutefois font trez- « sagement de la demander à Dieu, par- « ce qu'il veut bien l'acorder aux désirs « & aux vœux de ses enfans ; & faire voir « ainsi que les vivans & les morts ne font « qu'une seule Eglise par la communion « d'une même foi & d'une même cha- « rité. «

Mais Milord, reprit Cromvvel qui eut la permiſſion de continuër à l'interroger, *ſi la priére de vôtre Liturgie ſe doit entendre ſeulement de la réſurrection qui ne regarde que* le corps, *pourquoi y demandez-vous auſſi* le repos de l'ame, *qui ne peut en avoir beſoin dans la gloire celeſte, dont vous ſavez que l'Egliſe Anglicane nous enſeigne qu'elle va joüir au moment de ſa ſeparation.*

„ A cela le Prélat repliqua, que la Re-
„ ſurrection, qui regarde proprement le
„ corps, ſe fait auſſi pour l'ame par une
„ ſuite néceſſaire : En ce que comme elle
„ conſerve toujours pour ſa chair une in-
„ clination naturelle, qu'elle ne perd pas
„ même dans le ſein de Dieu, ſa félicité
„ ne peut étre entiére que ce déſir ne ſoit
„ ſatisfait par ſa reünion avec ſon corps ;
„ de ſorte qu'en faiſant prier dans ſon Ri-
„ tuël *pour le repos de l'ame*, il ne vouloit
„ pas dire qu'elle fût dans un état de pei-
„ ne, mais qu'il entendoit ſeulement
„ qu'il manquoit encore un dégré à ſa
„ béatitude, dont l'Egliſe demandoit à
„ Dieu la conſommation pour elle par la
„ réſurrection de ſa chair.

Cette réponſe ſembloit étre ſans replique : néanmoins le démon vindicatif qui inſpiroit Cromvvel, ſe trouva le plus fort ; car s'étant adreſſé à l'Archevéque avec encore plus d'ardeur que la premiére fois : *Milord*, lui dit-il, *il ne s'agit*

r..

oint ici d'examiner si vos explications ont bonnes ou mauvaises ; la question est niquement de voir si sur un sentiment proable, ou sur une subtilité de Philosophie, ui sont les deux fondemens de tout ce que ous venez de dire, vous avez pu en onscience rapeller dans le Service Divin le stile des superstitions Romaines, & mettre dans la bouche des Fidéles un langage contraire aux Confessions de Foi de toutes les Eglises Protestantes qui sont au monde, sur tout de celle d'Angleterre, à laquelle vous devez tout ce que vous êtes, & dont cependant vous avez l'ingratitude de venir troubler la paix par des dangereuses nouveautez. Il n'y a que Dieu & vôtre propre cœur, Milord, qui puissent juger du dessein que vous avez eu dans une conduite si extraordinaire ; mais à considérerles maux infinis qui en sont arrivez, ajouta-t-il en parlant avec plus de véhémence, *vous ne pourrez jamais vous justifier d'avoir par de vains rafinemens de Colége, dont vôtre Litburgie est pleine, tendu un piége à la simplicité des peuples, porté le fer & le feu dans les trois Roiaumes à la fois, & rompu la Communion sainte que nous avions avec tous les Réformez de l'Europe, pour nous proposer en la place une Communion phantastique des vivans avec les morts, de laquelle nous nous sommes fort bien passez jusqu'à présent.*

Cromvvel prononça ces derniéres paroles avec un air afligé, & répandit même quelques larmes par la facilité qu'il avoit à pleurer, lors qu'il vouloit; & il continua à relever si haut les termes de nouveau, de singulier & d'inusité, qu'il apliquoit à la Lithurgie de l'Archevêque pour la rendre odieuse, que cet illustre Vieillard, qui avec toute sa doctrine & toute son expérience avoit sans doute beaucoup moins de vivacité & d'éloquence que son adversaire, s'en trouva embarrassé. Car il faloit, comme Cromvvel l'avoit prévû, ou qu'il avoüât que les endroits de son Rituël combatus par les Puritains, étoient une créance nouvelle; ce qui l'eût rendu coupable d'avoir corrompu la Religion par des dogmes nouveaux; ou qu'il soutînt que c'étoit des véritez anciennes, en aléguant pour cela les Ecrivains des siécles de l'Eglise; ce qu'il n'eût pû faire sans montrer qu'il aprouvoit la Priére des Morts dans le sens du Purgatoire. De sorte que ce Prélat également pressé des deux cotez, au lieu de répondre précisément à la question, se jetta à genoux; & levant les mains au Ciel, pria Dieu qui voioit les cœurs, de faire connoître l'innocence du sien à l'auguste Parlement, devant lequel il comparoissoit. Aprés quoi on le remena à la Tour par eau, afin d'éviter la fureur du peuple qui le cherchoit pour le massacrer.

Cependant

ici d'examiner si vos explications bonnes ou mauvaises ; la question est uement de voir si sur un sentiment pro- , ou sur une subtilité de Philosophie, ont les deux fondemens de tout ce que venez de dire, vous avez pu en ience rapeller dans le Service Divin le des superstitions Romaines, & mettre la bouche des Fidéles un langage con- re aux Confessions de Foi de toutes les ses Protestantes qui sont au monde, tout de celle d'Angleterre, à laquelle s devez tout ce que vous êtes, & dont ndant vous avez l'ingratitude de ve- troubler la paix par des dangereuses veautez. Il n'y a que Dieu & vôtre pre cœur, Milord, qui puissent juger dessein que vous avez eu dans une con- te si extraordinaire ; mais à considé- les maux infinis qui en sont arrivez, uta-t-il en parlant avec plus de iémence, *vous ne pourrez jamais us justifier d'avoir par de vains inemens de Colége, dont vôtre turgie est pleine, tendu un piége à la plicité des peuples, porté le fer & le feu ns les trois Roiaumes à la fois, & rom- la Communion sainte que nous avions ec tous les Réformez de l'Europe, pour us proposer en la place une Communion antastique des vivans avec les morts, laquelle nous nous sommes fort bien pas- z jusqu'à présent.*

Cromvvel prononça ces «
roles avec un air afligé, &
me quelques larmes par la fa
voit à pleurer, lors qu'il v
continüa à relever si haut l
nouveau, de singulier & d'i
apliquoit à la Lithurgie de
pour la rendre odieuse, qu
Vieillard, qui avec toute
toute son expérience avoi
beaucoup moins de vivacité
ce que son adversaire, s'e
barrassé. Car il faloit, comn
l'avoit prévû, ou qu'il avoüa
droits de son Rituël combatu
ritains, étoient une créance
qui l'eût rendu coupable d'a
pu la Religion par des dogm
ou qu'il soutînt que c'étoi
anciennes, en aléguant pou
crivains des siécles de l'Egl.
n'eût pû faire sans montrer
voit la Priére des Morts da
Purgatoire. De sorte que c
lement pressé des deux cote
répondre précisément à la
jetta à genoux; & levant
Ciel, pria Dieu qui voioit l
faire connoître l'innocence d
guste Parlement, devant lequ
roissoit. Aprés quoi on le
Tour par eau, afin d'éviter
peuple qui le cherchoit pour

Cependant Cromvvel triomphoit des aplaudissemens que lui donnoient les deux Chambres : & l'Orateur aiant repris tout ce qui avoit été dit contre le Primat; & y aiant ajouté les dépositions de quelques témoins, il demanda *que Guillaume Lavvd Archevêque de Canterbury fût condanné à la mort, comme convaincu d'avoir voulu changer la Religion & le gouvernement de l'Angleterre; & d'être la cause des malheurs qui depuis dix ans afligeoient le Roiaume.* La Chambre Haute emploia quelques jours à délibérer sur cette conclusion, & les Seigneurs jugeoient à la pluralité des voix, qu'il valoit mieux condanner l'acusé à une prison perpétuelle, que de deshonorer sa dignité par un suplice public. Mais les Communes, qui ne se soucioient guéres de flétrir un caractére qu'elles avoient résolu d'abolir, s'opposérent formélement à ce dessein; & Cromvvel repeta tant de fois, que tant que ce Prélat resteroit au monde, les séditieux auroient toujours un prétexte de remuër, qu'enfin la Chambre Haute prononça la Sentence, par laquelle il fut ordonné, *Qu'il auroit la tête coupée, & que son nom seroit éfacé des monumens publics.*

Ce Primat entendit prononcer son Arrêt en présence des deux Chambres avec toute la tranquilité possible; & Cromvvel ressentit tant de joie de voir ainsi sa paſ-

sentimens de l'Eglise Anglicane, & qu'i n'avoit jamais eu le dessein d'introduire la Religion Catholique dans la Grande Bretagne, comme on l'en avoit acusé. Il témoigna la même chose du Roi, dont i assura qu'il connoissoit la conscience & le plus sécrettes intentions.

Aprés qu'il eut achevé son discours, i se mit à genoux, il apella l'Exécuteur en le nommant son frére, & il lui dit d faire son ofice, à quoi il obéït, & la trancha la tête, lors qu'il s'écria : *Seigneur, recevez mon ame!* qui étoient le paroles qu'il lui avoit données pour signal. Ainsi mourut cet illustre Prélat ag de soixante & douze ans. Tous ceux q furent présens à ce spectacle, non seulement n'eurent point horreur de voir vieillard vénérable tomber sous les cou d'un bourreau; mais comme s'ils n'avoie plus eu aucuns sentimens naturels & ra sonnables, on les entendit battre des main & donner toutes les marques extérieur de la plus grande joie; & peu des jours prés sa mort, il courut un libéle Angl contre lui, qui avoit pour titre *Le Ma qué mourant*, lequel n'étoit rempli d'a tres choses que de quelques réfléxions to chant le discours qu'il avoit fait sur l' chafaud, par lesquelles on s'éforçoit montrer qu'encore que les derniéres p roles de cet Archevêque, parussent tre d'un Protestant, néanmoins il ,éto

Le 20. Janvier.

Catholique Romain.

atribüa ce Libelle à Cromvvel, qu'on savoit la contestation qu'il a-ie avec ce Prélat dans le Parlement; en étoit concis & serré comme le qui étoit connu par de semblables ges; & lors qu'on lui en parloit, il n défendoit que d'une maniére à der encore davantage qu'il en étoit ur. Au reste tout l'ouvrage rouloit termes dont l'Archevéque s'étoit our déclarer qu'il mouroit dans les iens de l'Eglise Anglicane; on pré-t qu'ils étoient équivoques; & avec terprétations forcées on vouloit fai-ir, que par l'Eglise Anglicane il a-ntendu l'Eglise Catholique Romai-ui a un Clergé & un peuple particu-ablis dans l'Angleterre.

pendant les Catholiques, qui selon éle pour leur Religion, souhaitoient e bruit fût véritable, étoient les iers à le répandre; & les Protestans ur coté y aplaudissoient, pour ren-lus odieuse la mémoire de ce Prélat. tout le Roiaume en demeura persua-de sorte que le Parlement ordonna i ajouteroit à l'avenir à la Formule rment qu'on faisoit faire aux Catho-s, les paroles suivantes: *Je jure & ets devant Dieu tout ce que je viens e, sans aucune équivoque ni reten-mentale; en prenant tous les termes*

que j'ai prononcez dans leur sens propr naturel, & selon la signification qu ont parmi les Anglois.

Telles furent les suites de la mor grand Archevêque de Canterbury; l'E copat fut pour ainsi dire, enseveli c son tombeau; & l'on vit toute la Hié chie Anglicane tomber avec lui. Car si-tôt aprés sa mort les deux Cham donnérent une Déclaration, qui port I. Que lors qu'il mourroit un Evêqu quelqu'autre Bénéficier, on n'en met point d'autre en sa place. II. Qu'o bliroit le Gouvernement Presbiteri c'est à dire, celui des Ministres & Consistoires dans toutes les Eglises viendroient à vaquer. III. Que le venus des Bénéfices vaquans seroient au Domaine des Provinces où ils se t veroient situëz, pour être emploiez besoins de l'Etat. Le prémier de ces ticles étoit de l'invention de Cromv qui l'avoit proposé dés le tems de la C férence d'Uxbridge. Et ce fut ainsi c vint à bout de cet étrange dessein, la vengeance lui avoit fait concevoir c sa jeunesse, & qu'on eût eu raison d garder alors comme l'extravagance esprit renversé; il éxécuta enfin la rés tion qu'il avoit formée de perdre le mier homme du Roiaume, parce qu' voit traversé sa fortune; & d'abolir ei rement l'Episcopat, auquel on l'avoit

péché de parvenir; & ce changement surprenant ne fut que l'essai de la grande revolution qu'il devoit causer dans tout le Roiaume par la suite.

Cependant le Roi ne pouvant plus contenir les justes ressentimens qu'il avoit de la mort de l'Archevêque de Canterbury, étoit prêt à faire éclater son indignation contre les Parlementaires, & la justice & la raison autorisoient également sa vengeance; car toutes les procédures qui avoient été faites contre ce Prélat, étoient autant d'atentats contre la Puissance souveraine, suivant les Loix fondamentales de l'Etat, puis que le Parlement n'a pas droit de faire mourir même le dernier des Pairs, si le Roi n'a auparavant signé sa Sentence; & que néanmoins cette formalité essentielle n'avoit point été observée à l'égard de celui-ci, quoi qu'à la qualité de pair du Roiaume il joignît celle de Primat de toute l'Angleterre, qui le faisoit passer devant tous les Princes. L'audace que le Parlement avoit euë avec cela d'abolir l'ordre des Evêques, qui étoient aussi tous pairs du Roiaume, étoit un second atentat que le Prince ne pouvoit soufrir sans rendre sa puissance méprisable. Outre cela le Comte de Manchester, qui étoit alors à la téte de son armée, éxerçoit toutes sortes d'hostilitez contre ceux qui tenoient le parti du Roi; & les deux Chambres ne daignant pas



seulement lui envoier sur cela quelque explication de leur con pensoient qu'à augmenter tous le nombre de leurs troupes. · T choses firent enfin prendre à Cha solution de se servir de ses for soutenir les droits de sa Courom

Le 2. Mai.

Dans cette vûë il se mit à la t armée, & ala au devant de celle mentaires. Il la rencontra proc d'Edgehil dans le Comté de V & il n'y avoit plus qu'un petit séparât les deux armées. Cel conduite par le Prince Robert é mille hommes de pié, quatre vaux, & deux mille Dragons, un tres-grand nombre d'ha Shrevvsbury qui suivoient le c fournir gratuïtement à l'Armée tes de munitions. Celle du P qui étoit toute composée de vi venus d'Ecosse, n'étoit pas to nombreuse ni si bien équipée; elle étoit tres-bien fournie d ce qui manquoit à celle du R que les Parlementaires s'étoi maîtres de tous les Arsenaux me.

L'ardeur de combatre, & l'e vaincre étoient égales dans les tis; aussi la valeur des uns & fit-elle douter jusqu'au soir q mêlée, quel seroit l'événeme

it. Le Roi suivi du Prince de Galles se
ouva par tout, afin d'encourager les siens
ur sa présence, & courut risque plusieurs
is d'être pris ou tüé ; tant parce qu'il
oioit devoir se hazarder davantage dans
ette prémiére bataille, qui serviroit de
résage pour la suite des afaires, qu'à
ause que le Comte de Manchester, qui
voit ordre de le prendre, faisoit toujours
ourner de son coté le fort du combat :
e qui causa un tres-grand carnage ; car
eux du parti du Roi animez par son
xemple, se précipitoient dans les dan-
ers les plus évidens ; & ceux du parti
ontraire se piquant de faire voir que la
résence du Roi ne les étonnoit point, ai-
noient mieux se laisser massacrer que de
eculer. Mais enfin aprés plus de six heu-
es de combat, Milord de Saint Jean fils
iné du Comte de Bollensbrock, qui com-
nandoit l'Infanterie des Parlementaires,
iant été tüé d'un coup de mousquet, Por-
ers son Lieutenant ne put si bien faire
our cacher sa mort, que le desordre ne
e mit parmi les siens ; & le Comte de
Caërnavam qu'ils avoient en téte, profi-
ant de cet avantage, les poussa jusques
lans leurs lignes. Cette retraite qui fut re-
marquée par la Cavalerie que le Prince
Robert chargeoit avec vigueur, lui fit fai-
re le méme mouvement auquel les autres
Corps se laissérent aussi entraîner, & que
le Comte de Manchester lui-même fut



contraint de suivre, pour em|
les siens ne se retirassent plus l
Camp, de sorte que le Roi de
tre du Champ de bataille. Il
énemis soixante & dix, tant Co
Drapeaux, avec douze piéces
& le lendemain le Prince Maur
veu lui amena encore trente
bagage dont il se rendit maîtr
voir batu l'Arriéregarde de l'A
mie dans sa retraite. Six mil
demeurérent sur la place; &
des morts fut à peu prés égal
d'autre, avec cette diférence
me presque toute la Noblesse
étoit à la suite du Roi, il se tr
coté beaucoup plus de Seigneu
de l'autre: les principaux fur
te de Lindsey, Chambellan
d'Angleterre, qui commando
rie; & le Baron d'Aubigni fr
de Lennox.

Ce succés de l'Armée du R
pouvante dans plusieurs ville
rentrer dans leur devoir. Celle
ry dans le Comté d'Oxford,
voit réfusé d'ouvrir ses port
mandement de Charles, fut la
le recevoir; elle voulut mêm
à discrétion à la prémiére som
lui fut faite, pour expier sa fa
soumission proportionnée à l'i
sa revolte. Huit Compagnies

& deux de Chevaux légers des Regimens de Say & de Péterborough sortirent de cette place : tous les soldats jettérent leurs armes bas en passant devant le Roi, qui leur ordonna de se débander, & de s'en retourner séparément dans leurs maisons.

Le Roi s'avança ensuite vers la ville de Londres, qui fut remplie de fraieur lors qu'on y aprit que l'Armée victorieuse étoit à Colnebrock, qui n'est qu'à six lieuës de cette Ville. Les Bourgeois croiant déja voir leurs maisons pillées, enterrérent dans leurs caves ce qu'ils avoient de plus précieux, pendant que les Magistrats envoiérent quelques troupes se saisir des passages & des chemins.

En éfet le Roi pouvoit aler sans obstacle jusqu'à VVestminster dissiper le Parlement, & loger son Armée aux environs de Londres, dont il se fût rendu le maître sans trouver la moindre résistance ; mais la bonté excessive qui lui avoit déja fait commettre plusieurs fautes irréparables, le fit encore agir en cette ocasion contre ses véritables interêts. Car les deux Chambres, qui voioient bien tout ce que le Roi étoit en état de faire avec son Armée, lui envoiérent aussi-tôt des Députez, qui lui représentérent avec tant d'éloquence les maux que l'aproche de ses troupes aloit causer à la ville de Londres ; & l'assurérent avec tant de protestations de la volonté qu'avoit le Parlement de le satisfaire, que ce Prin-


ce touché de compassion, & ti
leurs promesses, se retira à VVi
est à quatre lieuës plus loin, oi
Chambres députérent au plutôt
selon la parole qu'elles en av
née, pour lui proposer un no
jet d'acommodement.

Mais ce Traité ne reüssit pas
les autres ; & deux choses pa
ment en empéchérent le succés
le choix des personnes, que
Partis vouloit exclurre du pard
car le Roi vouloit absolument
les Comtes de Manchester, de
& de Stanrord; les Chevalier
Ludlovv, Hungerford, Popha
cuiers Fines, Handen, Strod
enfin Pénington Shérif de Lond
toient tous ennemis déclarez d
chie. Le Parlement de son cô
troit à vouloir exclurre de l'
Duc de Richemond, le Marquis
stel; les Comtes de Rivers & de
les Vicomtes de Nevvmark, de F
enfin Edoüard Hyde & Nicola
res du Conseil Privé, ausque
Chambres imputoient tous le
de l'Etat, & qu'elles avoient
la mort comme coupables *de l*
son, sans que ni l'un ni l'autr
Partis voulut faire grace à au
qu'il n'avoit point choisis, ni
un seul de ceux qu'il avoit nom

L'autre obstacle qui empécha l'acom-
ɔdement fut l'avis qu'on vint donner
Roi, que le Parlement ne cherchoit
'à l'amuser par sa Députation, & n'a-
it autre dessein que de le retenir où il
oit jusqu'à ce que le Comte de Man-
iester le vint environner avec ses Trou-
s, lesquelles aiant marché toute la nuit,
oient déja arrivées à VVindsor. En éfet
Général avoit partagé son Armée en
ois Corps, dont il en avoit placé un
Alton, le second à Colnebrock, &
troisiéme à Zingeston; de sorte que si
Roi eût atendu jusqu'au soir, il auroit
é enfermé de toutes parts: mais il se
tira de bonne heure avec son Armée,
en résolu de n'ajouter plus foi à l'ave-
r à des gens qui l'avoient trompé tant
: fois.

En éfet Charles ne se fut pas plutôt re-
ré des environs de Londres, qu'ils alé-
nt assiéger la Ville d'Yorck où il tenoit
:dinairement sa Cour. Le Marquis de
'eucastel, dont le pére avoit été tüé à la
ataille de Nevvberye, en étoit Gouver-
:ur; la Garnison étoit de six mile hom-
ies, avec un pareil nombre d'habitans
ourvus de toute sorte de munitions. Le
arlement en fit le Siége, à la persuasion
e Cromvvel, qui voulant se montrer dig-
e de la charge à laquelle on venoit de
élever par quelque action d'importance,
ntreprit d'oter cette retraite aux Roialistes...

dans la chaleur du Combat, qu'il p
doit beaucoup de ſang par une bleſ
que Montroſe lui avoit faite au
droit, il ſe retira de l'Armée le plus
cretement qu'il put, laiſſant le ſoin
Troupes pour quelque tems au M
Lamberth; mais comme il lui fut
poſſible de diſparoître ſans qu'on s'e
perçût, les Oficiers & les Soldats n
chant pas la véritable cauſe de ſa retra
l'interpréterent mal; & penſant qu'i
culoit, firent auſſi quelques mouve
en arriére avec un peu de déſordre,
le Prince Robert & Montroſe profite
ſi bien, que s'étant jettez ſur eux, il
enfoncérent de toutes parts; en ſorte
le Généraliſſime Leſley, & Fairfax
mier Lieutenant Général, furent
deux contrains de ſe ſauver; le pré
ſe retira à VVaterbey, & le ſecond
le Château de Couvvod.

La nouvelle de ce deſordre ne fu
plutôt arrivée à l'endroit où étoit C
vvel, que ſans atendre qu'on eût mi
pareil à ſa plaie, il monta à cheval
retourner contre les Enemis, &
rencontré le Comte de Mancheſter
fuïoit avec les autres, il le prit p
bras, en lui diſant: *Vous vous m
nez, Milord, les Malignans ne ſon
où vous alez, il faut venir de ce
ti, pour les trouver.* Le Comte p
d'honneur par ce reproche ingéni

ıt honte de continuër ſa fuite ; de ſor- qu'aiant tourné bride, il ala paſſer la ıit dans ſon Camp avec toutes ſes Trou- :s ; & voici ce que Cromvvel a fait de lus grand & de plus prodigieux en ſa ie, pour ce qui regarde la Guerre ; car l'on conſidére toutes les circonſtances e cette action, on avouëra qu'il ne s'en ſt point fait de pareille dans toute l'An- iquité. Il ſe trouvoit bleſſé ; l'Armée toit en déroute, les principaux Chefs : tenoient cachez, le Généraliſſime mé- ne prenoit la fuite : D'autre coté il avoit faire à un Roi qui étoit à la téte de on Armée, & auquel il reſtoit un Corps le Troupes toutes fraiches qui n'avoient oint encore combatu. Néanmoins cét iomme incapable de s'étonner de rien, ıprés avoir pourveu à la ſureté du Camp où il laiſſa douze mile hommes, em- ploia le reſte de la nuit à raſſembler les Troupes ; ce qu'il fit avec tant de ſuccés, qu'il fut de retour au Camp à la pointe du jour, acompagné de Leſley & de Fairfax qu'il y ramena auſſi avec lui. Alors il harangua les Oficiers ; & leur aiant repréſenté qu'il s'agiſſoit en ce ren- contre de faire triompher la Religion & la liberté, ou de perdre entiérement l'u- ne & l'autre, il leur inſpira tant de con- fiance par ſes paroles, qu'il ſembla que ce fuſſent des hommes tout nouveaux, tant ils témoignoient d'impatience pour

retourner au Combat. Mais ce qui acheva de les rendre intrépides, fut l'arrivée d'un Renfort que Cromvvel avoit fait espérer, quoi qu'on n'eût aucun lieu d'en atendre de quelque part que ce fût; ce qui se passa de cette sorte.

Deux jours avant la Bataille, le Prince Robert avoit envoié le Colonel Hurry avec le Colonel Kingh, pour reconnoître l'Armée des Confédérez dont ils lui firent un raport qui ne s'acordoit point avec ce qu'il en remarqua lui-même, lors qu'il la vit; de sorte que leur en aiant fait des reproches avec sa fierté naturelle, & avec des paroles qui faisoient assez connoître que leur fidélité pour le Roi lui étoit suspecte, ils résolurent de se venger; & dés le lendemain avant le lever du Soleil, ils passerent avec leurs Regimens dans le Camp des Parlementaires où ils avoient quelques amis.

La venuë de ces trois mile Hommes arrivez justement aprés une Exhortation où Cromvvel venoit de promettre à l'Armée que Dieu leur envoieroit du secours, passa pour quelque chose de surnaturel, quoique ce qu'il en avoit dit ne fût peut-être qu'un éfet de l'intelligence qui étoit entre lui & ces Deserteurs; & cette opinion qu'il apuioit lui-même par des Discours prononcez avec un air & d'un ton de Prophéte, donna une confiance incroiable à ceux de son

rti ; car comme les sentimens étoient rtagez dans le Conseil de Guerre, les s étant d'avis qu'il faloit se contenter observer l'Armée du Roi, & de la suie ; les autres soutenant au contraire 'il étoit à propos de l'ataquer sans dé-i, parce que les Bourgeois dont elle oit pour la plûpart composée n'étant s aguerris, ils ne pourroient soutenir fatigue de deux Combats suivis de si és : cette derniére opinion l'emporta r l'autre, parce que Cromvvel déclara 'il avoit un pressentiment que toutes oses tourneroient ce jour-là à leur antage. Ainsi on donna les ordres x Oficiers, & l'Armée se trouva prète rs le midi, pour une seconde Bataille.

Les Roialistes s'atendoient si peu à tte résolution, que la surprise & l'é-nnement qu'elle leur causa, furent une s choses qui contribuërent davantage x pertes irréparables qu'ils firent ce ur-là. En éfet aprés un Combat san-ant qui dura trois heures, & pendant quel Cromvvel se trouva par tout, iant aux siens, *Religion & liberté* : Armée de Charles fut défaite, ce Prince retira dans la Ville d'Oxford qui ne issa pas de lui ouvrir ses portes, quoi u'elle eût été depuis peu fort maltrai-ée par les Parlementaires, pour lui avoir onné retraite : Et le Prince Robert iant tâché inutilement de disputer à

Cromvvel les restes de la Victoire, ala avec le débris de ses Troupes, du coté de la Ville d'Yorck qui se rendit dés le lendemain aux Parlementaires ; de sorte que le Roi n'aiant plus aucune Ville en Angleterre dans laquelle il pût faire commodément son séjour, prit des mesures pour se retirer en Ecosse, où Montrose qui jugeoit des autres par lui-même, l'assuroit qu'il seroit plus en sureté que parmi les Anglois. Il y envoia devant lui ce Marquis, afin qu'il lui préparât une retraite, & qu'il disposât ses amis à le recevoir.

Le Parlement aiant eu connoissance du voiage de Montrosé, donna une Déclaration contre ce Marquis, par laquelle il étoit traité de *Perturbateur du repos public, d'Enemi de la Confideration des deux Roiaumes ; & comme tel, livré au prémier qui le voudroit tuër,* avec promesse de dix mile écus à quiconque aporteroit sa tête.

Ce fut Cromvvel qui suggera cette Déclaration aux deux Chambres, ne croiant pas pouvoir perdre plus promptement ce Capitaine qu'il jugeoit seul capable de mettre des obstacles à ses desseins, & contre lequel il nourrissoit une haine mortelle depuis qu'il l'avoit mis hors de combat à la vûë des deux Armées d'Angleterre & d'Ecosse. * Cét homme artificieux qui savoit toujours couvrir ses

* A la Bataille d'Yorck.

haines perſonnelles du prétexte du bien public, prit donc occaſion de la Déclaration du Parlement, pour envoier des gens ſur tous les Paſſages d'Angleterre en Ecoſſe, avec ordre d'aſſaſſiner Montroſe s'ils le rencontroient; & cette commiſſion couta la vie à un Gentilhomme Ecoſſois nommé Tompſon, à qui ces aſſaſſins couperent la tête, parce qu'ils trouverent quelque reſſemblance entre lui & le Marquis qu'ils cherchoient.

Cependant Montroſe étoit déja bien loin; car aprés avoir laiſſé toutes ſes Troupes à Oxford pour la Garde du Roi, il s'étoit mis en chemin déguiſé en Poſtillon ſans perdre un moment de tems, de peur qu'on ne lui fermât les Paſſages; & ce fut ſa diligence ſeule qui le ſauva: car le Parlement le faiſoit ſuivre de ſi prés, que les Couriers arrivoient toujours dans les Villes de ſa route au moment qu'il en partoit.

Aprés le départ de Montroſe, Charles ſe vit preſque tout d'un coup abandonné des Seigneurs qui avoient juſqu'alors ſuivi ſon Parti. Le Marquis de Neucaſtel aiant eu un démêlé avec le Prince Maurice Neveu du Roi, quita la Cour & s'en ala en Danemarc. Le Comte de Kingeſton voulant préſerver ſes Terres du pillage qui les menaçoit, abandonna auſſi le Roi & s'y retira. Il n'y avoit point de jour où quelque nouvelle Pla-

ce n'envoiât assurer les deux Chambres de sa soumission, comme firent successivement Bristol, Carlile, Neucastel, Harthpule, & plusieurs autres.

Quoique tous ces avantages du Parlement fussent une suite de la derniére Bataille qui s'étoit donnée, néanmoins on ne laissoit pas de murmurer à Londres de la perte qu'on y avoit faite; car il y étoit demeuré huit mile hommes sur la place du coté des Parlementaires: ce qui fit dire au Chevalier VVane, Député de la Chambre-Basse, *que si les Parlementaires remportoient encore une victoire semblable, ils étoient perdus pour jamais.* Ce dangereux mot s'étant répandu, les Communes & la populace firent déclarer hautement leurs murmures, se plaignant que les Chefs de l'Armée ne ménageoient point la vie des hommes, non plus que les sommes immenses qu'on emploioit à les lever; & que les afaires du Parlement aloient assez bien, pour n'avoir pas besoin qu'on hazardât leurs Troupes aussi légérement qu'on avoit fait à la Bataille d'Yorck.

Cromvvel qui voioit bien que ces reproches tomboient particulierement sur le Comte de Manchester, parce que c'étoit le Généralissime de l'Armée, tâchoit de leur donner toute la vrai-semblance possible par ses Relations, afin de perdre ce Comte à la place duquel il vouloit

s'élever : En quoi il réüssit ainsi qu'il se l'étoit proposé ; car comme il avoit la réputation de ménager extrémement ses Troupes, tous les Soldats le regardoient comme leur pére ; si bien que les deux Chambres aiant fait venir les prémiers Oficiers de l'Armée au Parlement pour justifier leur conduite, toutes les Milices qui étoient pour lors à Londres coururent aux portes de VVestminster où elles se mirent à crier de toutes leurs forces: *Que Cromvvel étoit leur pére, & qu'elles regarderoient comme leurs énemis tous ceux qui se déclareroient contre lui.*

Cependant il rendoit un compte éxact de toute sa Campagne aux Députez des deux Chambses ; & il les éblouït si bien par son Discours, qu'ils lui donnerent le titre de *Défenseur de la Religion & des Loix*, le remercierent de ce qu'il avoit fait pour la Patrie dans les deux derniers Combats, & lui marquerent qu'ils atendoient de lui la même fidélité, & les mêmes succés pour l'avenir. Toutes ces loüanges furent interrompuës par les cris redoublez des Soldats qui ne savoient pas ce qui se passoit dans le Parlement ; & le peuple s'étant venu joindre à eux, ils ajouterent à leurs cris les menaces d'enfoncer les portes, si on ne leur montroit leur Liberateur. Il parut donc enfin, & il soufrit avec toutes les grimaces d'une modestie simulée, que ces gens ramassez

le reconduisissent chez lui comme triomphe.

Le Comte de Manchester qui vo ainsi son Lieutenant Général non sei ment justifié, mais encore triompha ne douta plus qu'on ne lui imputât à seul toutes les fautes dont les Chefs l'Armée étoient acusez ; & prévoi bien qu'on ne manqueroit pas de le pouiller de sa Charge de Généralissin il aima mieux s'en démettre de son p pre mouvement ; ce qu'il fit à l'he même. Cromvvel avoit trop peu de s vice pour y prétendre avec bienséan c'est pourquoi il ne se mit point en dev de l'obtenir : mais il emploia tout crédit pour la faire donner à Fairf dans l'espérance que ce Lieutenant C néral qui étoit un homme aisé à gouv ner, & qui avec cela lui seroit obligé son élevation, feroit absolument tout qu'il voudroit, en quoi en éfet il se trompa point.

Le 14. Iuillet.

Le Chevalier Thomas Fairfax av apris le métier de la Guerre en Allem ne, dans les Armées de Gustave Roi Suéde, qui rendit publiquement témo nage de sa valeur ; & ce fut la réputat qu'il s'y étoit aquise qui porta les de Chambres à lui donner de l'emploi d leurs Troupes, aussi-tôt qu'elles co mencerent à se brouiller avec la Co Au reste son humeur & celle de Cro

V

vel étoient entiérement diferentes ; & e fut sans doute cette diference qui don-a lieu à tous les avantages que l'Ar-née du Parlement remporta depuis sous eur conduite. Car quand le feu de Cromvvel poussoit les résolutions trop oin, le flegme de Fairfax les ramenoit où il faloit qu'elles s'arrê:assent : Au contraire lorsque le Généralissime vou-oit faire languir une entreprise, la récipitation de son Lieutenant corri-geoit à propos sa lenteur ; en sorte que eurs afaires avoient toujours le succés qu'on peut atendre de la prudence du Conseil, lorsqu'elle est suivie de la vi-gueur de l'éxécution.

En éfet Cromvvel couroit par tout le Roiaume avec une rapidité si étonnante, qu'aiant défait auprés d'Islip un Corps de Cavalerie conduit par le Colonel Go-ring, & fait deux cens prisonniers, il ala le même jour se présenter devant le Châ-teau de Blékinton qui étoit à douze lieuës de là. Ce Château ne pouvoit être pris sans Artillerie, & le Gouverneur l'a-voit même tres-bien défendu l'année précedente contre le Chevalier VValler : Néanmoins lorsqu'il sçut que Cromvvel étoit là en personne, il rendit aussi-tôt la Place, sans atendre même qu'il l'ata-quât. Les Châteaux de Pontefract & de Scarsbourg, quoique assez bien fortifiez, se rendirent de même ; & la Ville de Lei-

neurs qu'ils passerent par les arm
rent prendre à quelques autres la
tion de se bien défendre , com
Villes de Bridgevvater & de Sch
qui résisterent avec tant de fermet
Cromvvel ne peut s'en rendre
que l'épée à la main ; mais aussi il
frir de si grandes crüautez à c
étoient dedans , que tout le rest
alarmé , & qu'il en devint encore
doutable qu'il n'étoit auparavan

Mais ce qui acheva de le po
comble de l'estime publique, fut
paraison qu'on faisoit sans cesse
avec le Généralissime à qui la
étoit aussi contraire qu'elle étoit
ble à Cromvvel ; car Fairfax aian
se signaler dans sa nouvelle Dignit
le Siége d'Oxford où le Roi s'étoi
mé aprés la Bataille d'Yorck, il fut
heureux que le Colonel Ledge
étoit Gouverneur lui tailla en p
plus grande partie de son Armé
une sortie, & le contraignit de
honteusement,

Cette défaite eut de si heureuses suites pour le Roi , qu'il sembla pendant quelque tems, que son Parti aloit pleinement triompher de l'autre. Il se rendit Maître du Château de Haukly dont la Garnison se joignit à ses Troupes. Il chassa le Chevalier Brereton de devant la Ville de Chester qu'il tenoit assiégée; & le lendemain le Capitaine Fox qui commandoit dans la Forteresse de Beston, lui en vint présenter les clefs à genoux. D'un autre coté le Comte de Northanton & ses deux fréres défirent auprés de Davventry un corps de Cavalerie qui s'étoit détaché de l'Armée du Parlement; & le Prince Robert aiant rencontré dans le Comté de Hereford le Colonel Massey, il lui tailla cinq cens hommes en piéces.

La nouvelle de tous ces succés s'étant aussi-tôt répanduë, plusieurs Oficiers qui avoient abandonné le Parti du Roi , vinrent lui demander pardon de leurs fautes, parmi lesquels se trouva le Comte de Hollandt qui étoit un des principaux Oficiers de la Maison du Roi , & qui étoit demeuré dans le Parti du Parlement, comme l'on a vû, pour ne pas rompre le commerce qu'il avoit avec la femme du Major Lamberth. Son retour fut d'autant plus avantageux au Roi , qu'il eut l'adresse d'engager sa Maitresse à lui écrire souvent pendant leur séparation.

Dans le prémier Livre.

& à lui mander des nouvelles de tout ce qu'elle pourroit aprendre des afaires du Parlement, par le moien de Cromvvel, sur l'esprit duquel elle avoit tout pouvoir; car il y avoit déja long tems qu'il étoit embarqué avec cette femme; & c'étoit lui qui avoit fait donner à son mari le commandement des Troupes sur la Frontiére d'Ecosse pour le tenir éloigné. Au reste dés qu'il pouvoit trouver quelques heures de loisir il couroit aussi-tôt chez sa Maitresse, tenant pourtant son amour si caché, & se dérobant si sécretement de l'Armée, que lors qu'il disparoissoit de la sorte, les Oficiers & les Soldats fortement prévenus de sa vigilance & de ses soins, s'imaginoient qu'il étoit alé faire quelques découvertes, ou pratiquer quelques intelligences pour les interêts de son Parti. Mais enfin ils furent desabusez, & toute l'intrigue éclata publiquement; ca la Dame étant devenuë grosse, elle se m si peu en peine de cét accident, qu'elle prit pas même le moindre soin de le c cher; & lors que le Major Lamberth ac ru à cette nouvelle, voulut faire du br on lui montra une Loi d'Angleterre déclare, *que quand une femme dev grosse en l'absence de son mari, qu'il fût absent depuis plusieurs an si pendant tout ce tems-là il a dans le Roiaume, il faut qu'il noisse l'enfant comme étant à lui*;

'est un prémier fils, il hérite de tout bien. Lamberth s'adressa à tous les :isconsultes, pour trouver au moins :lque interprétation favorable sur cette i; mais on lui représenta si bien de :lle importance il étoit, que lui qui it un des principaux Oficiers des Per- ientaires ne violat pas les Loix pendant ils faisoient la Guerre pour les main- iir, qu'il fut contraint de prendre pa- nce, & de s'en retourner.

Cependant quelque étroite que fût la ison de cette femme avec Cromvvel, e n'eut pas plutôt connu le Comte de ollandt, que cette nouvelle passion é- ignit entiérement l'ancienne; car le omte avoit avec les maniéres les plus gageantes du monde, un tour d'esprit sé, & une politesse qui répandoit un grément infini sur toute sa personne, au :u que Cromvvel avoit toujours je ne ai quoi de rude & de farouche jusques ins sa tendresse; & si la femme de Lam- :rth se contraignit quelquefois depuis uprés de lui, ce ne fut qu'à dessein de :rvir Hollandt, en lui découvrant le sé- :et des afaires dont ce Lieutenant Géné- il lui faisoit confidence: car ce grand olitique qui savoit si bien l'art de dissi- uler, se trouva semblable aux autres ommes dans sa passion; & il eut la ibleste de ne pouvoir rien cacher à elle qu'il aimoit.

Le prémier avis important q
femme donna au Comte , toucl
desseins du Parlement, fut celui
de Colchester , capitale du Com
sex, dont la commission fut donné
fax. Cette Place n'étoit pas t
fortifiée ; mais le Roi aiant sçu l
de ses Enemis, fit travailler aux
cations avec tant de diligence
Commandement du Baron Capel
étoit Gouverneur , qu'elle se t
état de défense , lors que l'Ar
Parlementaires s'en aprocha. Le
tes de Nortvvich & de Chicheste
terent dans la Ville, aprés avoir
Testamens, résolus de la défend
périr ; & les Habitans à leur exe
rerent tous de mourir plutôt que d
dre. En éfet ils firent plusieurs
vigoureuses d'où ils retournere
jours avec avantage.

Les Assiégeans de leur coté f
grands éforts dans leurs ataques ;
fax aussi-bien que les autres Ofic
venoient d'avoir eu la honte de
Siége de devant Oxford , voia
qu'ils seroient perdus de réputat
étoient encore obligez à se re
devant Colchester , animérent te
leurs Troupes, qu'ils mirent enfin
coté toute l'espérance du succés
vigilance ala jusqu'à se priver
meil, & à prendre leurs repas à

›ur ne perdre point de tems à table. s coupérent les vivres aux Assiégez, ui furent reduits par là à une telle ex- émité, qu'aiant tenté inutilement de ire sortir les femmes & les enfans, à ui leurs provisions ne pouvoient sufire, s furent enfin contrains de manger les ievaux, lès chats & les chiens, sans que 's Assiégeans eussent aucune connoissance : l'extréme besoin des Assiégez; car ils isoient toujours des sorties avec méme ıcore plus de vigueur qu'au commence- .ent, jusques-là que les femmes pi- ıées de ce qu'on les avoit cruës inuti- :s, travailloient à reparer les Brèches ɔmme les hommes, & montoient la ı Garde avec leurs maris : de sorte que airfax ennuié de la longueur du Siége, t craignant toujours pour sa réputation, avisa d'un stratagéme par le moien du- uel il crut qu'il se tireroit avec honneur e cette afaire.

Comme il savoit que Capel qui com- ıandoit dans Colchester avoit un fils uni- ıue âgé de dix-sept ans qui étudioit à ondres; il le fit amener dans son camp dessein de se servir de lui pour obli- ;er ce Gouverneur à capituler. Il emploia :s promesses & les menaces pour obliger :e jeune homme à se jetter à genoux de- 'ant son pére lors qu'il seroit en sa pré- ènce, & à le prier de lui conserver la 'ie qu'il lui avoit donnée, en s'acom-

modant avec le Parlement : mai
ses sollicitations furent inutiles
de lui ; & quelque chose qu'on
ou faire, il ne répondit rien , si
son pére étoit trop sage pour a
soin des avis d'un enfant co
Hé bien donc, lui dit Fairfax, *vo*
rez, petit traître, puisque vous n
pas vivre , & nous délivrerons
Patrie de tout ce qu'elle doit
de vôtre méchant esprit. Aprés
roles, Fairfax voiant qu'il ne pou
gagner sur le fils , envoia prop
entrevûë au pére , qui dans l'e
où il étoit reduit l'accepta av
Mais il fut étrangement surpris, l
tant arrivé au lieu dont on étoit c
il vit son fils nud jusqu'à la cei
milieu d'une troupe de Soldat
voient tous leurs épées tirée
lui ; peu s'en falut qu'il ne se
à ce spectacle ; mais aiant
compris le dessein des Enemis
stratagéme, il cria au jeune Cap
toute la fermeté possible , *Di*
Roi mon fils, paroles qu'il rep
fois ; aprés quoi il se tourna ver
ciers qui l'acompagnoient, il le
à demeurer fermes, & à faire le
jusqu'à la fin, *non pas*, leur dit-
venger l'outrage qu'on fait en l
ne de mon fils , mais pour sat
la fidélité que vous devez à v

Le ſtratagéme de Fairfax lui aiant ſi mal réüſſi, il renvoia à Londres le jeune Capel. Les Oficiers de la Garniſon renouvellerent à leur Gouverneur la proteſtation qu'ils avoient déja faite de périr plutôt que de Capituler; & ils ſe confirmerent encore davantage dans cette réſolution, ſur la nouvelle qu'ils reçurent du ſecours que les Ecoſſois leur amenoient.

En éfet le Duc de Hamilton s'avançoit à grandes journées, à la tête de ſix mile hommes pour faire lever le Siége de Colcheſter. Mais Fairfax qui fut averti de ſon deſſein, réſolut de le prévenir; & Cromwel s'étant chargé d'aler au devant de lui pour le combattre, il ſe mit en chemin avec une partie des troupes, & fit toute la diligence poſſible pour arriver aſſez tôt: car l'Armée d'Ecoſſe marchoit toujours ſans trouver rien qui lui réſiſtât; elle groſſiſſoit même à meſure qu'elle avançoit, par le nombre de ceux qui aloient s'y joindre de toutes parts; & la terreur qu'elle répandoit fut ſi grande, que les Magiſtrats de toutes les Villes devant qui elle devoit paſſer, venoient au devant du Duc de Hamilton lui en préſenter les clefs, & lui témoigner le regret qu'ils avoient de s'être détachez du ſervice du Roi. Mais Cromwel ne parut pas plutôt avec ſes Troupes, qu'il arréta cette Armée triomphan-

te, & suspendit le cours de ses prospéritez.

Il la trouva dans le Comté de Lancaster, proche le Bourg de Preston, & quoi qu'elle fût presque de la moitié plus nombreuse que la sienne, néanmoins la confiance qu'il avoit en sa bonne fortune le fit résoudre à l'ataquer dés le lendemain; & la Victoire qui ne l'abandonnoit jamais le suivit encore en cette rencontre. Le Comte de Calandre, & le Chevalier Langdole, tous deux Lieutenans Généraux, furent mis hors de combat par leurs blessures dés le commencement de la mêlée; le Duc de Hamilton qui étoit obligé à se trouver par tout pour faire leur charge & la sienne, fut enfin envelopé; & Cromvvel aiant couru vers lui pour le faire prisonnier, le Duc aima mieux se rendre au Baron Gray de Grosby, & témoigna même le mépris qu'il faisoit de Cromvvel, par quelques paroles que celui-ci ne lui pardonna jamais. De sorte que les Ecossois se trouvant sans Chefs, furent bien-tôt mis en désordre; & cette Armée qui paroissoit capable non seulement de faire lever le Siége de Colchester, mais encore de rétablir le Parti du Roi, fut tellement dissipée, qu'il n'en resta pas un seul Régiment en état de se ralier.

Sitôt que la nouvelle de cette défaite fut arrivée à Colchester, les Habitans

:ent toute espérance ; & pressez par
iine qui les faisoit périr de jour en
ils contraignirent leur Gouverneur
:mander à capituler : mais Fairfax
de la Victoire que Cromvvel venoit
mporter, & irrité de ce que les Ha-
: de cette Place, par leur résistance
ître, l'avoient exposé au hazard de
e toute sa réputation, non seulement
ır voulut acorder aucune Capitula-
mais encore jura qu'il les traiteroit
niséricorde.
pendant les avis étoient partagez à
iester, sur la résolution qu'on avoit
ıdre ; car les Bourgeois entiêrement
ıragez par le desavantage qu'ils a-
t eu à la derniére sortie, vouloient
ıdre à discretion ; au lieu que les O-
s qui n'atendoient rien de la géné-
des Parlementaires, aimoient mieux
ir les armes à la main : de sorte que
ıtestation des uns & des autres aiant
ché qu'on ne rendît réponse aux Af-
ıns dans le tems qu'on la leur avoit
ise, ils se préparoient pour l'Af-
;énéral, lors que Cromvvel arriva
ıt la Place.
fit d'abord semblant d'aprouver af-
violent dessein que les siens avoient
Néanmoins comme il vouloit faire
ıdre toutes choses de ses revelations,
ıréSenta au Conseil de Guerre que «
ssiégez étant leurs fréres de même «

„ Païs, & de même Religion qu'eux, ils „ ne devoient prendre aucune réſolution „ touchant ce qui les regardoit, ſans s'ê- „ tre auparavant adreſſez au Ciel; à l'e- „ xemple, diſoit-il, des Iſraëlites, qui „ voulant punir la Tribu de Benjamin, „ conſultérent Dieu, pour aprendre quel- „ le étoit ſur cela ſa volonté. On conclut donc qu'il faloit ſe mettre en Priéres, & ſe raſſembler le lendemain.

Il n y eut qu'Iréton à qui toutes ces cérémonies ne plurent point, parce qu'il y avoit dans la place deux de ſes énemis dont il avoit juré la perte. Le prémier étoit le Baron de Luka, qui l'aiant un jour entendu parler du Roi avec mépris, lui avoit donné un ſouflet. L'autre étoit le Colonel Lille, qui avoit été ſon concurrent dans tous les emplois qu'il avoit briguez. Ireton qui s'étoit flaté de les voir envelopez dans le maſſacre général des Habitans de Colcheſter, craignoit que l'inſpiration de ſon beau-pére ne s'acordât pas avec les interêts de ſa vengeance, & il ne peut cacher ſon chagrin, lors que le Conſeil s'étant aſſemblé le lendemain, Cromvvel commença d'abord à parler de clemence & de pardon; mais il ſe conſola preſqu'auſſi-tôt, lors qu'il „ lui entendit dire: Que comme il n'é- „ toit pas juſte d'imputer à tout un peu- „ ple le crime de quelques factieux qui „ l'avoient porté au ſoulevement, Dieu

lui avoit fait connoître qu'il faloit faire «
grace à la ville, & punir seulement les «
principaux Auteurs de la revolte : car «
Ireton se flata de faire tomber cette exception sur ses deux énemis.

En éfet la ville s'étant renduë, Milord Capel fut seulement conduit à la Tour de Londres pour y demeurer prisonnier ; les Comtes de Nortvvich & de Chichester furent renvoiez chez eux sur leur parole : On ne maltraita aucun des habitans ni des soldats. Il n'y eut que le Baron de Luka & le Colonel Lille qui furent choisis entre tous ceux de leur parti pour répondre de tout ce qui s'étoit fait dans la ville. Le Conseil de guerre leur fit en peu de jours leur procés, & les condanna à être passez par les armes à la poursuite du Sindic de l'Armée que leur énemi faisoit agir ; & qui les acusa de s'être servis de bales empoïsonnées, contre l'usage établi suivant les loix ordinaires de la guerre. Le Baron ne put pas seulement obtenir la liberté de distribuër à ses domestiques quelque argent qui lui restoit ; ni le Colonel avoir la permission d'écrire à son pére & à sa mére, & leur dire le dernier adieu. Pour comble de vengeance, Iréton voulut faire l'ofice de Prévôt, & présider à leur execution ; & il n'y eut point de méchante plaisanterie dont il ne se servist pour leur insulter. De sorte que l'Aumonier du Comte de Nortvvik, qui assis-

toit à la mort du Colonel Lille
dit de reciter l'Oraison Domi
qu'il vint à l'article du pard
res : *Quoi*, dit - il en montra
*il faut que je pardonne aussi
me qui me fait mourir ? Ou
te*, repliqua l'Aumonier ; *pui
voulez que Dieu n'excepte de
aucun de vos péchez, il fau
n'excéptiez du vôtre aucun de
Hé bien donc*, s'écria - t - il
un grand soupir, *Seigneur*,
*moi mes fautes, comme je pard
ton les outrages qu'il m'a fa*
paroles, qui furent entenduës
monde, Ireton tout hardi qu'il
dit sa gravité ; il éprouva par
sion publique qu'il n'y avoit p
sion plus honteuse que la h
qu'elle est poussée trop loin ;
peut outrager un homme mo
s'atirer l'indignation de tous
vent.

Cependant Fairfax, qui n'a
sujet de haïr ces deux Seigne
estimoit même beaucoup le
trouva fort étrange qu'on fist
eux tout le chatiment d'une
quelle ils n'avoient pas eu p
que les autres, contre qui o
aucune poursuite ; il se mit m
voir de les sauver : Mais Cro
G endre aiant rendu inutiles

qu'il fit pour cela, il vit bien des-
pue sous le nom de Généralissime il
it plus que l'ombre de l'autorité.
éfet, Cromvvel le fatiguoit autant
lui étoit possible pour le dégouter
mmandement : Il n'osoit toutefois
re à découvert, parce que c'étoit lui
voit porté les deux Chambres à lui
er la place qu'il tenoit ; mais ce qu'il
uvoit faire par lui - même, il l'exe-
t par le moien d'Ireton ; car ce
missaire avoit dans l'exercice de sa
e mille ocasions de chagriner le Gé-
issime ; & il n'en manqua pas une,
nt en toutes choses les intentions de
eau-pére, avec lequel il agissoit
urs de concert, jusqu'à ce qu'enfin
ent éclater leurs communs desseins
me entreprise qui aloit former un
éme Parti dans l'Angleterre ; & voi-
mesures qu'ils prirent pour execu-
dessein.

omvvel voiant que les afaires se
lloient toujours de plus en plus ; &
nt par là que la guerre devoit être
ngue durée, commença à regarder
iée comme une puissance fixe, & re-
de faire tout son possible pour enga-
lans ses interêts les Oficiers & les
ts, dont il savoit bien qu'il avoit
gagné l'estime. Le moien qu'il crut
us assuré pour réüssir dans ce dessein,
e faire naistre de la division entre le

Parlement & l'Armée, & il en trouva une ocasion favorable dans le ressentiment que les troupes avoient alors contre les deux Chambres, au sujet de deux injustices qu'elles prétendoient en recevoir. La prémiére regardoit les Oficiers de l'Armée, dont le Parlement vouloit qu'il lui renvoiât les causes pour en juger souverainement, comme cela s'étoit toujours pratiqué depuis le commencement de la guerre; au lieu que les troupes prétendoient que c'étoit au Conseil de guerre d'en connoitre, & vouloient que toutes leurs procédures se fissent pardevant ce Tribunal. La seconde regardoit la prétention que ces mêmes Oficiers avoient de pouvoir être élus Députez pour la Chambre-Basse, lors qu'il se trouvoit quelque place vacante, aussi-bien que ceux qui restoient dans leurs Provinces; ce que le Parlement ne vouloit pas leur acorder.

Cromvvel profitant donc des dispositions où étoient les troupes, leur persuada de n'en demeurer pas aux seules plaintes, & leur promit qu'il aloit travailler éficacement à faire valoir leurs prétentions. En éfet aiant proposé la chose à Ireton, ils commencérent l'execution de leur projet par créer un Agent ou un Procureur dans chaque Regiment, pour avoir soin des afaires de son corps. Tous ces Agens devoient composer une Chambre, où quelqu'un du Conseil de Guerre présidé-

roit ; & devoient avoir droit pareillement d'envoier au Conseil de guerre un Député pour y opiner de leur part. Ils furent apellez *les Agitateurs* ; & le dessein de Cromvvel dans cet établissement étoit de faire du bruit par le moien de ces gens-là, selon qu'il le jugeroit à propos pour ses afaires ; & de se rendre encore plus nécessaire aux deux Chambres par le besoin qu'elles auroient de lui pour apaiser ces séditieux, qui étant ses créatures ne lui pourroient rien refuser.

Celui qui eut le plus à soufrir de ces Agitateurs fut Fairfax, qui en fut télement tourmenté dans la suite, qu'il resolut enfin de se défaire de sa charge, & ala à la Chambre-Haute pour y donner sa démission. Mais comme il n'y avoit aucune plainte contre lui, & que le silence de toute une Armée où il y avoit tant d'envieux, étoit un grand témoignage de sa bonne conduite, il fut instament prié de garder le commandement pour l'interêt du public ; & l'on l'assura que son autorité seroit toujours soutenuë de toute celle du Parlement.

Cependant Cromvvel aiant été averti de la proposition que Fairfax avoit faite aux deux Chambres, & ne se sentant pas encore assez fort pour regarder avec indiférence les soupçons qu'elles pouvoient prendre de sa conduite, il ala à Londres avec une fermeté qui n'étoit pas moins

Religion dans le Parlement avec toute l'éloquence des plus grands Orateurs. De sorte que lors qu'il vint à sortir de l'Assemblée, tous les Députez se découvrirent, il y en eut même qui descendirent de leur siége pour le reconduire ; & quoi qu'il ne fût venu dans la Chambre que comme un particulier, on lui fit plus d'honneur qu'on n'en rendoit aux Envoiez même du Roi.

Mais ce ne fut pas là tout le succés de son discours ; car quelques jours aprés le Parlement fit publier deux Ordonnances touchant le Gouvernement & la Religion, selon le projet que Cromvvel en avoit donné. La prémiére défendoit aux Anglois ; sous peine d'étre déclarez traîtres de s'adresser desormais au Roi pour la provision d'aucune charge, & d'avoir aucun commerce de lettres avec la Cour ; & déclaroit en même tems que la Puissance souveraine de l'Angleterre residoit uniquement dans les deux Chambres du Parlement alors assemblées à VVestminster & que par conséquent il n'apartenoit qu'à Elles de faire des Actes qui eussent la force qu'avoient auparavant ceux où le nom du Roi étoit exprimé.

La seconde Ordonnance abolissoit la Lithurgie Anglicane dressée sous le Regne d'Elisabeth, & qui avoit été retouché par le dernier Archevêque de Canterbury & en même tems elle prescrivoit des r

toutes opoſées , pour établir l'uni-
ité de la Diſcipline Eccléſiaſtique
i les Presbitériens. Ces Régles con-
ent en vingt Articles, dont toute la
ance ſe réduiſoit à retrancher quel-
abus qui regardoient la célébration
Nôces & des Funérailles, les Orne-
s des Temples, & les Habits des Ec-
aſtiques : Et pour les Sacremens,
i les Réglemens qui furent faits : I.
on ne recevroit plus l'Eucharistie à
ux , de peur que cette poſture ne
ât peu à peu les Fidéles à la ſuperſ-
n, & ne leur inſpirât des ſentimens
raires à ceux qu'ils devoient avoir,
hant la maniére dont Jéſus-Chriſt
réſent ſous les ſignes ſacrez ; mais
n feroit la Céne aſſis à table avec le
iſtre , ſelon la prémiére inſtitution.
Qu'il n'y auroit que ceux qui ſeroient
deux cotez du Paſteur qui communié-
nt de ſa main, & que les autres diſ-
uëroient le pain entre eux, comme les
ôtres avoient fait. III. Qu'on ne
teroit point l'Euchariſtie aux malades,
ce que cet uſage étoit une diſpoſition à
ſuader la préſence corporelle du Fils
Dieu dans ce Sacrement. IV. Que les
teurs n'iroient point donner le Batê-
dans les maiſons ; & qu'il ne ſeroit
nt permis aux Sage-femmes de l'ad-
niſtrer, parce qu'on pourroit à la fin ſe
ſuader par là que ce Sacrement fût d'u-

ne nécessité absoluë. Toutes ces Formules furent imprimées dans un seul caier, qui fut nommé *le Directoire*; & l'on ordonna aux Ministres de le publier dans leurs Chaires; & aux péres de famille de le faire aprendre à leurs enfans.

Ces Ordonnances aiant été publiées, les deux Chambres envoïérent prier Cromvvel de retourner à l'Armée, afin de hater par sa présence l'entreprise importante qu'il avoit dit au commencement de sa harangue, que les Agitateurs avoient faite pour le bien public. Ce dessein étoit d'enlever le Roi, & de le mettre en la puissance du Parlement; & Joïce le plus entreprenant de ces Oficiers, qui avoit proposé la chose, se vantoit aussi d'avoir des moiens pour la faire réüssir; néanmoins on crut que le succés en seroit toujours incertain, si Cromvvel ne s'en méloit.

Il s'étoit donc préparé à partir le lendemain, lors qu'on vint l'avertir sur le soir qu'une femme demandoit à lui parler pour quelque chose d'important; c'étoit une Françoise nommée la Durets, qui servoit la femme du Major Lambeith, avec laquelle son intrigue duroit toujours; elle lui aportoit un billet de la part de sa maitresse, & voulant se vanger en même tems de quelques sujets de chagrin qu'elle lui avoit donnez, elle se jetta aux piez de Cromvvel, & lui dit qu'elle avoit une

chose de conséquence à lui déclarer; mais qu'elle seroit perduë si on venoit à savoir qu'elle eût découvert ce qu'elle avoit dessein de lui dire. Cromvvel la fit rélever; & aprés qu'il lui eut promis de garder le sécret, elle lui conta amplement la liaison de sa maitresse avec le Comte de Hollandt, & lui dit qu'elle découvroit à ce Comte toutes les afaires dont il lui faisoit confidence. Cromvvel qui avoit bonne opinion de son mérite, eut d'abord peine à croire qu'on lui pût préférer quelqu'un; mais la Durets confirma son recit par tant de particularitez dont il avoit lui-même connoissance, qu'il ne douta plus que sa maitresse ne le sacrifiât à son rival; il en eut d'abord quelque chagrin, moins par l'interêt de son amour, que par celui de son ambition qui le rendoit incapable de soufrir aucune préférence; mais il se consola bien-tôt par la pensée qu'il eut, que la trahison qu'on venoit de lui découvrir, pourroit contribuër à son agrandissement & à sa fortune. Si bien qu'aprés avoir congedié cette fille, & l'avoir assurée de sa protection, il fit une lettre pour l'envoier à la femme de Lamberth, avant que de partir.

Il lui écrivoit en des termes pleins de passion & de confiance à son ordinaire, lui prometant des nouvelles fort fréquentes, comme elle lui en avoit demandé; mais au lieu de lui faire confidence des véri-

tables desseins du Parlement, comme il faisoit auparavant, il ne lui écrivit désormais que ce qui pouvoit servir à tromper le Conseil du Roi, auquel elle découvroit par le moien du Comte de Hollandt, toutes les fausses confidences qu'il lui faisoit; & ce fut ainsi que par une contre-ruse la perfidie qu'on lui faisoit, contribüa à l'avancement de son Parti, & à la ruïne de celui du Roi, auquel il dressoit tous les jours de nouveaux piéges, par les faux avis qu'il donnoit à son infidelle maitresse.

Tel étoit le génie de cet homme, qu'il savoit tirer avantage de la malignité méme de ses énemis. Il s'afranchissoit de la durée naturelle des tems par la rapidité surprenante de ses actions, & il avoit l'art de s'élever par les moiens même qu'on emploioit pour le détruire. En un seul mois il gagna une bataille, prit une ville, créa de nouveux Oficiers dans l'Armée, harangua le Parlement, fit des changemens dans la Religion & dans l'Etat; dissipa un orage qui menaçoit sa tête, & avec tout cela eut encore l'adresse de faire servir une intrigue amoureuse à la destruction du Parti qui étoit contraire au sien.

Cependant le Roi aiant eu nouvelle des Ordonnances, par lesquelles les deux Chambres venoient de faire voir jusqu'à quel point elles méprisoient son autorité, résolut

éſolut de ne plus entendre à aucun Traité avec le Parlement, & de ménager quelque acommodement du coté de l'Armée qu'il croioit trouver plus raiſonnable.

Il écrivit pour cela à Fairfax, à Cromwel & à Iréton en termes généraux, ſans leur découvrir tout à fait ſa penſée, à deſſein ſeulement de juger par leur réponſe de la diſpoſition où ils étoient à ſon égard. Mais la nouvelle Ordonnance, qui défendoit toute ſorte de commerce avec la Cour, les empécha de décacheter les lettres de ce Prince; & ils convinrent entre eux de les envoier au Parlement, où elles furent ouvertes, & où l'on en fit la lecture.

La ſubſtance de ces lettres portoit, que le Roi prenoit Dieu à témoin qu'il étoit « innocent de tous les maux qui afli- « geoient alors la Nation; & que l'amour « qu'il avoit pour ſon peuple, lui feroit « toujours préférer une paix ſincére à tous « les ſuccés que la juſtice de ſa cauſe lui « pouvoit faire eſpérer. Il y marquoit « une tres-grande conſidération pour ces Oficiers Généraux, & donnoit des loüanges aux autres, qui ne pouvoient convenir qu'aux Agitateurs, pour leur enfler le courage par cette diſtinction, & les animer à faire valoir les prétentions que l'Armée avoit contre les deux Chambres touchant la Juriſdiction du Conſeil de

guerre, & l'Election des Députez de la Chambre-basse; ce qui ne pouvoit manquer de mettre de la division entre l'Armée & le Parlement. Car c'étoit pour soutenir ces deux prétentions que ces nouveaux Oficiers avoient été créez. Cromvvel n'avoit pas dit un seul mot de ce diférend dans son discours, n'aiant eu garde de toucher aucune matiére qui pût être odieuse, dans une ocasion où il n'avoit point d'autre but que de charmer. Mais les deux Chambres apréhendant que la chose n'alât plus loin dans la suite, résolurent de la terminer au plutôt; de sorte qu'en renvoiant les lettres aux Oficiers généraux, avec de grands éloges touchant leur conduite envers le Parlement, elles leur ofrirent par reconnoissance de se relacher en faveur de l'Armée sur les prétentions que les Agitateurs proposoient avec tant de chaleur. Ces offres furent de partager les deux articles contestez; savoir, Que le Conseil de Guerre auroit la jurisdiction entiére sur toutes les personnes de l'Armée, avec plein pouvoir de juger les coupables sans apel, & de les faire mourir sur les lieux. Mais pour la prétention que les soldats avoient de pouvoir remplir les places vacantes du Parlement, les deux Chambres prioient „ l'Armée de considérer, que cet usage „ ne pouvoit être que tres-nuisible au „ bien public, puisque ce seroit charger

„ la méme personne de deux fonctions di-
„ férentes qu'elle ne pouvoit pas remplir
„ toutes deux à la fois ; ce qui l'obligeroit
„ souvent de s'atacher à *l'une* au préjudi-
„ ce de l'autre ; les Députez du Parlement
„ justifioient cette raison par l'exemple
„ méme de Cromvvel, dont l'excélent
„ génie, disoient-ils, avoit donné un si
„ grand poids aux Délibérations de la
„ Chambre-Basse, ausquelles cependant
„ il est impossible qu'il assistât sans causer
„ un tort considérable à l'Armée, où il
„ étoit encore plus utilement & plus glo-
„ rieusement ocupé. Cette remontrance
„ eut tout le succés qu'on s'étoit pro-
mis. Le Conseil de guerre & les Agitateurs furent contens de ces offres ; ce qui rétablit une parfaite intelligence entre l'Armée & le Parlement.

Cependant les Oficiers généraux de l'Armée n'étoient point d'acord entr'eux, touchant les lettres que le Roi leur avoit écrites ; car les uns vouloient qu'on y fist réponse, & les autres ne le vouloient point. Le silence des deux Chambres qui n'avoient rien dit sur cela, sembloit leur laisser la liberté d'en user comme ils voudroient. Fairfax qui l'interprétoit de la sorte, étoit d'avis qu'on écrivit au Roi en termes respectueux, sans parler d'afaire, ni s'engager à rien pour cela. Mais Cromvvel étoit d'une opinion contraire ; & soutenoit que l'intention du Parlement sur cet

article devoit leur etre suffisamment con-
nue par la defense rigoureuse qu'il avoit
faite d'avoir aucune sorte de correspon-
dance avec la Cour ; & les ap'audissemens
que les Agitateurs donnerent a ce senti-
ment, firent qu'il l'emporta sur l'autre ;
car depuis qu'il eut crée ces Officiers, il
n'entreprit rien dont il ne vint à bout par
leur moien.

Au reste, il continuoit toujours à op-
poier la tromperie a l'infidelité dans le
commerce qu'il avoit avec la femme de
Lamberth, & il procuroit par là à son
Parti tous les avantages possibles. Par la
derniere lettre qu'il avoit écrite, il lui
mandoit qu'il aloit commander un corps
d'Armee sur les frontieres d'Ecosse, où
il entreroit peut-etre pour se joindre au
Général Lesley ; & que Fairfax demeure
roit en Angleterre pour y faire quelqu
Siege, & observer les desseins du Roi.

Il y avoit quelque chose de vrai da
cette fausse confidence, ce qui la rend
plus dangereuse : Car le Generalissime
voit effectivement tenir la campagne p
reduire sous l'obeissance du Parlem
autant de Places qu'il pouvoit sans
ner aucune Bataille. Mais c'étoit
fausseté que ce qu'il disoit de son v
d'Ecosse, & de la guerre qui s'aloit
de ce coté-là. Néanmoins la femr
Lamberth aiant fait savoir ce dessei
ordinaire au Comte de Hollandt qu

part au Roi, ce Prince y fut trompé ; les plus ſages même de ſon Conſeil y ajoutérent foi, parce que cet avis venoit du même endroit que celui qu'on leur avoit donné du ſiége de Colcheſter, qui s'étoit trouvé véritable ; & que d'ailleurs ils aprirent que Fairfax avoit envoié ſommer la Ville de Briſtol de ſe rendre, & marchoit pour l'aſſiéger, en cas qu'elle réfusât de lui ouvrir ſes portes.

Le Prince Robert neveu du Roi, qui avoit pris cette place l'année précédente, avoit eu le tems de s'y jetter ; & la grande capacité de ce Prince faiſoit eſpérer qu'elle reſiſteroit long tems. Mais au bout de quinze jours, la plus petite partie de la Ville, que la riviére d'Avon ſépare en deux, aiant été priſe d'aſſaut, les habitans qui craignoient le pillage de l'autre, où il y avoit de grands Magaſins d'étain & de laine, contraignirent le Prince Robert de la rendre par compoſition. Le 21. Août.

La priſe de cette Place fut ſuivie de celle des villes de VVincheſter & de Barkley, qui envoïérent leurs clefs à Fairfax à la prémiére ſommation qu'il leur fit de ſe rendre. Il n'en fut pas de même de la petite fortereſſe de Baſing ; car le vieux Marquis de VVincheſter, à qui elle apartenoit, & qui s'y étoit enfermé avec quelques compagnies, refuſa hautement de ſe ſoumettre, & déclara qu'il

étoit resolu d'y périr pour le service du Roi. Les Assiégez firent d'abord une resistance vigoureuse qui couta la vie à plusieurs des Assiégeans ; mais les Parlementaires aiant enfin comblé le fossé vis à vis d'une brêche que leur Artillerie avoit faite, ils montérent à l'assaut, l'épée à la main ; ils entrérent dans la Place, & passérent au fil de l'épée tous ceux qui y étoient, à la reserve du Marquis qui y commandoit, lequel fut fait prisonnier, & amené dans la Tour de Londres. La nouvelle de ce massacre s'étant répandue aux environs, les chateaux de Langford, Belvoir, Deyses & Lathan, qui apréhendoient un pareil traitement, se hatérent de prévenir par leurs soumissions le dessein qu'on avoit de les ataquer.

Le 14. Septembre.

Tous ces succés furent suivis de plusieurs avantages que Fairfax remporta en divers combats, où il se trouva engagé. Dans le prémier de ces combats il eut en tête le Colonel Goring, qu'on apelloit *l'invincible* ; parce que depuis le commencement de la guerre il n'avoit jamais été batu, & avoit toujours fait fuir les troupes du Parlement. Fairfax le joignit proche de Langport dans le Comté de Somerset, & vangea cette fois son Parti de tous les afronts que ce Capitaine lui avoit faits ; car sa cavalerie y fut entiérement défaite, il y fut lui-même trez-dangereusement blessé, aussi-bien que le Che-

valier d'Igby qui étoit avec lui, lequel fut trouvé percé de coups, & mourut quelques jours aprés.

Le bruit de cette grande victoire s'étoit à peine répandu, lorsque le Comte de Lychfelde Lieutenant Général des Armées du Roi, vint ataquer avec quinze cens hommes l'Armée Parlementaire, qui étoit une fois plus nombreuse que la sienne; le combat se donna auprés de Bolton; Fairfax tüa de sa propre main le Comte, & tailla ensuite son Armée en piéces.

Pendant que les troupes du Roi étoient batuës de ce coté-là, elles ne laissoient pas de remporter ailleurs quelques avantages; car le Chevalier Chomley s'empara de Beverley; le Marquis de Neucastel prit Bradford; le Baron Hopton défit dans la Province de Cornvvall le Comte de Stanford Lieutenant Général des Parlementaires, & la ville de Halifax se rendit au Colonel Gerard.

Mais la joie que Charles put avoir de ce succés, fut bien-tôt troublée par l'avantage que remporta contre lui Cromvvel, qui vint fondre tout d'un coup sur l'endroit où ce Prince s'étoit renfermé, lors qu'on le croioit bien éloigné de là: car il avoit pris le chemin de Barvvich pour soutenir la feinte de son voiage d'Ecosse; & le Roi trompé par cette ruse avoit fait plusieurs détachemens de ses

troupes, pour renforcer les Places que Fairfax pouvoit assiéger ; de sorte que l'Armée qu'il commandoit en personne, se trouva par là fort afoiblie ; ce qui ne le mettoit pourtant point en peine, parce qu'il ne croioit pas qu'il en dût avoir besoin.

Le stratagéme de Cromvvel aiant donc réüssi comme il l'avoit prévû, au lieu de suivre le chemin d'Ecosse, il fit faire à ses troupes une contre-marche, & vint se rabattre dans la Province de Northamton avec une vitesse prodigieuse, parce qu'il n'avoit que de la cavalerie avec lui, & ne menoit que des piéces de campagne qui ne l'empêchoient point d'avancer. Il n'y avoit que lui, Ireton & Joïce l'Agitateur qui eussent le sécret de la marche, les autres suivant sans savoir en quel endroit on les menoit ; de sorte qu'aprés avoir marché deux jours, ils arrivérent de nuit à trois lieuës de Naesby où étoit le Roi, qui n'avoit reçu aucun avis touchant leur dessein.

Aussi-tôt qu'ils furent arrivez, ils tinrent conseil pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire ; & il fut résolu entr'eux que Joïce, qui étoit de ce païs-là, & qui en savoit parfaitement la carte, iroit à la pointe du jour avec mille chevaux & deux piéces d'artillerie, investir la maison où le Roi étoit logé, & que Cromvvel avec le reste des troupes ataqueroit

en même tems le quartier du Prince Robert, qui commandoit huit mille hommes avec Maurice son frére, pour les empécher de secourir Charles, que Joïce prétendoit enlever ; ces mesures sembloient étre infaillibles, le tems pressoit, c'est pourquoi ils se hatérent d'executer leur entreprise.

Dés que le jour commença à paroître, Cromwvel se trouva aux barriéres du camp, où les troupes s'étoient retranchées ; & son arrivée aiant répandu l'alarme, les Princes acoururent au bruit ; & malgré leur surprise ils se mirent en peu de tems en état de défense.

D'autre coté Joïce qui savoit que le bourg de Naesby étoit assez mal fermé, aiant fait aprocher deux coulevrines, en eut bien-tôt enfoncé les portes, & forcé le corps de garde. Le Colonel Ledge, qui avoit fait lever à Fairfax le siége de devant Oxford, commandoit alors la garde du Roi ; mais malgré sa valeur, & le courage de ses soldats, il fut en peu de tems acablé par le nombre ; & déja l'Agitateur descendu de cheval à l'entrée de la maison où étoit Charles, traversoit la cour, suivi de quarante ou cinquante hommes aussi déterminez que lui, criant tous ; *Vive le Parlement & son Armée*, lors que l'apartement du Roi parut tout en feu. La flâme sortoit par les fénêtres avec un bourdonnement éfroiable, & le degré

par où il faloit monter qu'on avoit rempli de matiéres combustibles, étoit déja embrazé depuis le haut jusqu'au bas.

C'étoit Barleton, valet de chambre du Roi, qui avoit pris cette resolution pour sauver son Prince, lors qu'il le vit en danger d'être pris, ce qui lui réüssit en éfet. Car pendant que les Parlementaires étoient arrétez d'un coté par le feu, & embarassez de l'autre avec Ledge, auquel les habitans de Naesby s'étoient joints, Charles s'étant deguisé sortit par la porte du Jardin, où le Comte de Hollandt l'atendoit avec des chevaux qui le menerent ce jour-là même à Oxford.

D'autre part les Princes Palatins neveux du Roi, qui étoient aux prises avec Cromvvel, aiant été tous deux tres-dangereusement blessez, leurs troupes tombérent dans un tel désordre, qu'aprés un combat de six heures, elles furent entiérement défaites ; & les Parlementaires demeurérent maîtres du canon & du bagage, parmi lequel étoit le cabinet du Roi. Ainsi Charles se trouva dépouillé de toutes choses aprés la fatale journée de Naesby. Tous ceux qui jusques-là étoient demeurez atachez à lui par les les biens qu'ils en recevoient, l'abandonnérent alors, parce qu'il n'étoit plus en état de leur en faire, & prétérent serment de fidelité au Parlement.

L'Archevêque d'Yorck fut le premier

qui donna aux autres l'exemple de cette perfidie. Ce Prélat devoit toute sa fortune au Roi, qui de simple Doien de VVestminster l'avoit élevé à cette haute Dignité, qui lui donnoit le titre de Primat d'Angleterre, & le second rang parmi les Pairs. Néanmoins son ingratitude fut telle, que le Roi lui aiant demandé retraite pour le Prince de Galles dans son chateau de Pvvrin, qui étoit tout ensemble une maison de plaisance, & une Place d'armes, non seulement il la lui refusa, mais encore il pria le Parlement d'y envoier une garnison, qu'il s'ofroit d'entretenir à ses dépens. Le 1646.
Prince de Galles ne trouvant aucun azile en Angleterre, se retira en France. Le Baron Hopton, qui avoit été si heureux dans tout ce qu'il avoit entrepris pour le service de Charles, l'abandonna, & se retira chez lui, ainsi que plusieurs autres, tant du Clergé, que de la Noblesse qui se demirent des charges qui les atachoient au Roi. Les villes de Darmouth & de Dorchester envoierent au devant de Cromvvel, & se rendirent à lui, avant qu'il eût pensé à aler vers elles. Et pour comble de malheur, le Baron Astley, qui amenoit au Roi un corps d'Armée considérable du Conté de VVorcester, aiant été rencontré par le Colonel Harisson, qui avoit beaucoup moins de troupes que lui, fut entierement defait.

Ainsi le Roi en quinze jours de tems perdit deux Armées, six Places, & la plupart des Oficiers dont il se croioit le plus assuré; de sorte que ce Prince se trouva reduit à la possession de la seule ville d'Oxford, où il se retira acompagné d'un tres-petit nombre de personnes, qui avoient juré de mourir avec lui.

Le Colonel Ledge fut un de ceux-ci. Il étoit, comme nous avons dit, demeuré à Naesby aux prises avec Joïce auquel il s'atacha, pour donner au Roi le tems de se sauver; & aiant enfin tüé cet Agitateur de sa propre main, il se dégagea des énemis, & suivit son Prince à Oxford, où il arriva peu de tems aprés lui. Mais les Parlementaires n'avoient garde de laisser tranquile cette Ville fidelle, qui pendant le soulevement de toutes les autres, récueilloit ainsi les débris de la Monarchie. Fairfax, qui avoit été contraint de lever le siége de devant cette Place, crut qu'il éfaceroit alors toute sa honte s'il la prenoit, pendant que le Roi y étoit enfermé. Il resolut donc de l'assiéger.

Le 15. Avril.

Charles aiant été averti de ce dessein, vit bien qu'il ne pouvoit demeurer dans la Place sans s'exposer à un péril évident: c'est pourquoi il chercha les moiens d'en sortir, sans tomber entre les mains des Parlementaires. La chose étoit dificile n'aiant plus aucune Place de défense dan

leterre, ni aucun Sujet fidéle qui fût
at de le recevoir. Dans cette extré-
il ne trouva point d'autre ressource
e se jetter entre les bras des Ecossois
croioit les plus traitables de ses Ene-
Il envoia donc sécretement un Gen-
nme nommé Asburnham, en faire la
sition à Lesley qui commandoit les
pes Ecossoises ; & ce Général consi-
it combien la confiance du Roi lui
avantageuse & à toute sa Nation,
l'Envoié que Charles trouveroit
eux non seulement toute sorte de su-
, mais encore toutes les honneurs
bles.
: cette assûrance Charles sortit d'Ox-
couvert d'un bonnet à l'Angloise qui
choit le visage, & portant une valise
upe comme Valet de Chambre d'As-
am qu'il suivoit. Il arriva sans pé-
cét équipage au Quartier des Ecos-
& s'étant arrété au Village de Sout-
, Lesley y vint le trouver avec les
ipaux Oficiers de l'Armée : il se
à genoux aussi-tôt qu'il se vit prés
harles ; il prit son épée par la lame,
i en présenta la garde en l'apellant
eigneur & son Roi : ceux qui l'acom-
oient lui rendirent leurs hommages
exemple ; ensuite dequoi Lesley me-
e Prince le même jour à Neucastel,
u'il fût logé plus commodément ; &
ouverneur aiant sçu qu'il venoit, ala

au devant de lui pour le recevoir ; il lui céda ſa maiſon, & il lui fit rendre tous les honneurs qui lui pouvoient aporter quelque conſolation dans ſon infortune.

Cependant tout ſe preparoit pour le Siége d'Oxford ; les Habitans de la Ville irritez contre le Parlement, depuis le ravage que Cromvvel avoit fait dans l'Univerſité, étoient reſolus à ſe défendre avec toute l'opiniâtreté poſſible : & les Aſſiégeans de leur coté ſe diſpoſoient à faire des éforts extraordinaires pour ſe rendre maitres de la Place, parce qu'ils croioient que le Roi étoit dedans. Tout ce qu'il y avoit de braves & de perſonnes diſtinguées au ſervice du Parlement, ſe rendit à ce Siége dont le ſuccés ſembloit devoir faire la déciſion de la guerre. Cromvvel quita tout pour y aler auſſi dans l'eſpérance de s'y ſignaler ; & en éfet il en emporta la plus grande gloire, y aiant tüé de ſa main dans une ſortie le fameux Colonel Ledge, cét homme illuſtre par tant de belles actions.

Enfin aprés neuf jours de réſiſtance, les Aſſiégez ne pouvant plus ſoutenir la violence des aſſauts, demanderent à Capituler ; mais les Aſſiégeans qui venoient d'aprendre que le Roi s'étoit ſauvé de la Place, irritez de ce qu'il leur étoit ainſi échapé, rejetterent toutes les propoſitions qu'on leur fit, & délibererent de ſe

r de leur confusion sur cette inno-
ville.
Députez assuroient avec des ser-
éxécrables, qu'ils n'avoient eu au-
connoissance de l'évasion de ce
:, & Fairfax panchoit déja vers la
ace; parce que voiant son honneur
'ert par la prise de cette Place, il
ioit heureux de l'avoir, à quelques
ions que ce fût. Mais Cromwel
itraire vouloit qu'on fît prisonniers
es Malignans qui se trouveroient
a ville, de quelque qualité qu'ils
, espérant par ce moien faire périr
nte de Hollandt qui y étoit, &
l y avoit long tems qu'il méditoit
:e. Enfin la Capitulation se fit, & il Le 24.
iclu. I. Qu'on acorderoit une Am- Iuin.
générale aux Habitans, sous le nom
:ls les Ecoliers seroient compris,
ju'ils auroient tous prété serment
élité au Parlement. II. Que les
'rinces Palatins, Néveux du Roi,
toient retirez dans la Place, aprés
aille de Naësby, sortiroient des
Loiaumes d'Angleterre, d'Ecosse &
ide, aussi-tôt qu'ils seroient gué-
leurs blessures. III. Que les Sol-
e la Garnison seroient dispersez
es Troupes Parlementaires; & que
iciers & les Seigneurs qui se trouve-
dans la ville seroient menez à
es, pour y recevoir des deux Cham-

bres telle grace qu'elles voudroient le acorder.

Ce dernier Article avoit été mis da la Capitulation à l'instance de Cromvv qui sous prétexte de déferer par là a deux Chambres le jugement d'une afa où des Pairs se trouvoient engagez, vo loit perdre sans ressource le Comte Hollandt, en le mettant entre les ma du Parlement, qui vrai-semblablem ne devoit pas faire de quartier à un de membres qui l'avoit abandonné p prendre les armes contre lui.

Mais les mesures de Cromvvel se tr verent fausses pour cette fois; car le Co te aiant bien préveu la prise de la vil & le traitement qu'il avoit reçu des Pa mentaires, s'étoit sauvé de la Place qu ques jours auparavant avec le Duc Buckingham, dans une sortie qu'ils voient faite: Ainsi quand les Assiége se furent rendus maîtres d'Oxford, n'y trouverent aucun de ceux qu'ils voient espéré d'y trouver. Ils ne laisser pas de s'en consoler, lors que s'ét transportez dans l'apartement où Cha avoit logé, ils y trouverent l'Epée qu avoit coutume de porter devant ce Pr ce, & que l'on nomme ordinaireme l'Epée de l'Etat, avec le Sceau de t les Tribunaux où la Justice s'administ par l'autorité du Roi; c'est à dire, Sceaux du Conseil Privé, de la Chan

rie ; du Banc Roial, de l'Echiquier de la
'arde Noble, & de l'Amirauté ; car ils
:ent de grands trophées de toutes ces
ıarques de la Souveraineté, & sur tout
: la possession du grand Sceau, dont la
:rte avoit autrefois tant alarmé le Parle-
ıent.

Cependant les deux Chambres irritées
e l'afront que le Roi venoit de faire à
Angleterre, par la confiance avec laquel-
: il s'étoit mis entre les mains des Ecos-
ıis, résolurent de s'en venger, & de
ire passer sa retraite hors du Roiaume,
our une Abdication de la Couronne.
.lles firent donc publier ; Que ce Prince
:moignoit assez qu'il renonçoit entié- "
:ment au Trône, par les circonstances "
e sa fuite ; puis qu'au lieu d'emporter "
vec lui les Sceaux des Justices Roia- "
:s, ou au moins de les mettre en "
ieu de sureté, comme il auroit fait, "
'il avoit eu dessein de revenir, il les "
voit abandonnez au pillage, avec mé- "
ris, dans une ville assiégée, & s'étoit "
lé refugier en Ecosse. "

A la publication de cette nouvelle,
oute l'envie que les Anglois ont naturel-
ement contre les Ecossois, se reveillant;
& la préférence que le Roi donnoit visi-
ılement à leurs Enemis par sa retraite,
es anima contre lui d'une telle fureur,
que tout le peuple de Londres courut
ussi-tôt dans les lieux publics où il y

avoit quelques Figures de ce Prince, & les abatit en faisant mile imprécations contre lui, & contre tous ceux de son Parti.

Le Parlement qui favorisoit ces insolences populaires, n'en demeura pas là; car la Chambre-Basse aiant résolu d'ôter absolument la Couronne à Charles, fit de si grandes instances à la Chambre des Seigneurs, afin que l'Acte de sa Dégradation dont elle avoit dressé le projet fût publié, qu'à la fin il se fit une Proclamation de la part des deux Chambres, par laquelle elles déclaroient ce Prince déchu de tous les Droits qu'il pouvoit avoir au Trône d'Angleterre, & ordonnoient que son Nom fût éfacé de tous les Monumens publics; & peu de jours aprés elles passerent un Décret pour l'entiére abolition de la Roiauté, qu'elles firent publier dans les trois Roiaumes.

L'Ordonnance du Parlement fut aussitôt éxécutée; & comme il restoit encore à Londres une Statuë de Charles, qui étoit avec celles de tous les Rois d'Angleterre, dans un Edifice public où s'assemblent les Marchands de ce Païs-là & qu'on apelle communément la Bourse les deux Chambres nommérent des Députez pour la faire abatre; & aprés qu'elle eut été renversée, elles firent mettre en la place une inscription latine, dont voici la traduction. *Charles le dernier de*

Rois & le prémier Tyran, sortit de l'Angleterre, l'an du Salut 1646. & le 1. de la Liberté renduë à toute la Nation.

Cependant il sembloit que les Ecossois voulussent dédommager Charles de ces outrages, par les respects & par les hommages qu'ils lui rendoient. Ils le servoient à genoux, comme on a coutume de servir les Rois de la Grande Bretagne. Ils lui faisoient présenter les clefs de toutes les Villes par où il passoit; mais on peut dire que parmi tous ces honneurs ils le tenoient véritablemnnt prisonnier; & qu'ils ne s'éforçoient de rendre sa condition moins malheureuse, qu'afin qu'il ne lui prît pas envie de s'échaper de leurs mains, comme il avoit fait de celles des Anglois: car ils pretendoient se rendre fort considérables par l'avantage qu'ils avoient d'être maîtres de ce Prince. En éfet, lors qu'ils crurent avoir gagné toute sa confiance par leurs soumissions, ils le suppliérent de se servir de l'autorité qu'il avoit sur Mõntrose, pour lui faire mettre les armes bas, & arréter les progrés qu'il faisoit tous les jours contre-eux en Ecosse. Le Roi voioit bien de quelle consequence cette démarche étoit pour ses interêts; mais on le pressoit avec tant d'instance, qu'il ne put se défendre d'écrire à Montrose, & de lui ordonner de rendre aux Confédérez toutes les Places qu'il leur avoit prises.

Clergé d'Ecosse levât l'Excommunication qu'il avoit fulminée contre eux tous; parce que suivant les Loix de leur Nation, un excommunié étoit mis au Ban du Roiaume, & tous ses biens demeuroient confisquez. La II. Que tous les Ecossois qui étoient retenus prisonniers pour le service du Roi fussent élargis sans aucune rançon. Et la III. Qu'il fût permis aux Marquis de Montrose & de Huntley, & à tous ceux de leur Parti, de demeurer paisiblement dans leurs maisons, ou que si on vouloit que quelques-uns d'eux sortissent de la Grande Bretagne, on leur donnât des Passe-ports & des Vaisseaux pour se retirer avec sureté.

Les Députez qui furent envoiez vers le Roi pour lui porter ces propositions, le trouverent tellement obsedé, qu'ils ne purent obtenir de lui une audience particuliére, comme ils la demandoient; de sorte qu'ils furent obligez à lui parler en présence de Lesley & des principaux Ofiiciers de l'Armée qui avoient ordre d'empêcher que cette entrevûë ne se fit en sécret. Aussi Charles leur répondit-il tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il eût été en liberté. Car il leur dit, avec une froideur qui ne pouvoit venir que du chagrin qu'il avoit de sa détention; Qu'il « étoit tres-sensible aux bonnes volontez « des Seigneurs qui les envoioient; mais « qu'il ne se trouvoit pas en état de ren- «

„dre les conditions de leur acommode-
„ment plus avantageuses ; c'est pour-
„quoi il leur mandoit d'accepter les
„propositions que le Parlement leur fai-
„soit.

Les Députez étant de retour, Montrose assembla une seconde fois ses amis, pour leur déclarer la réponse que le Roi avoit faite ; & lors qu'ils l'eurent aprise ils se trouverent encore aussi embarassez qu'ils l'étoient auparavant. Le Marquis de Huntley, chef de l'illustre Maison des Gourdens, étoit d'avis qu'on continüât la Guerre sans avoir égard aux ordres d'un Prince géné qui n'osoit déclarer ses véritables sentimens, & à qui on ne pouvoit rendre un meilleur service que de ne lui point obéir en ce rencontre.

Cette opinion fut reçuë avec aplaudissement de tous les autres, qui fiers de tant de Victoires qu'ils avoient remportées, ne pouvoient se résoudre à recevoir la Loi de ceux à qui ils étoient en pouvoir de l'imposer. Il n'y eut que Montrose qui fut d'un sentiment contraire, lui qui avoit plus d'interêt qu'aucun autre à ne point desarmer. Il demeura fer-
„ me à soutenir lui seul qu'il faloit finir la
„ Guerre, & retirer les Garnisons des
„ Places dont ils s'étoient rendus maî-
„ tres, puisque le Roi l'ordonnoit : Que
„ les ordres de ce Prince avoient fait jus-
„ qu'alors toute la justice de leurs armes;
mais

mais que puis qu'il leur avoit comman- "
dé de les mettre bas, on ne les regar- "
deroit désormais que comme des Re- "
belles, s'ils continüoient à les porter. "
Il rompit l'Assemblée en prononçant ces dernières paroles, avec une espéce d'emportement qui marquoit assez que ce n'étoit pas sans chagrin qu'il prenoit cette résolution. Et quelques jours aprés il s'embarqua au Port de Montrose, il aborda en Norvége, traversa le Dannemarc, passa en France, & de là en Allemagne au service de l'Empereur Ferdinand, qui le fit Maréchal de Camp de l'Empire, & l'envoia en Hongrie où il battit les Turcs en plusieurs rencontres, par tout acompagné de la gloire immortelle qu'il s'étoit aquise pour s'être laissé desarmer par sa seule vertu, dans un tems où tant de succés remportez le rendoient redoutable à ses Enemis, & lui promettoient une longue suite de Conquêtes & de Triomphes.

Le 12. Decembre.

Fin du second Livre.





HISTOIRE D'OLIVIER CROMVVEL.

LIVRE TROISIE'ME.

1647.

Le 28. Ianvier.

LE Marquis de Montrose ne fut pas plutôt sorti de l'Angleter re, que le Parlement d'Ecoss ordonna à Lesley, Général sime de l'Armée, de remett la personne du Roi entre les mains la personne du Roi entre les mains Anglois, & de revenir avec ses Trou On fut d'abord fort en peine de savoi raisons pour lesquelles les Ecossois s saisissoient d'un prisonnier de cette im tance; & voici celles qu'ils publ presqu'aussi-tôt. La I. Que le Roi refusé de signer leur *Convenant*

qu'ils l'en eussent prié avec des instances tres-respectueuses ; & qu'ainsi ils ne pouvoient pas espérer d'union avec lui. La II. Que ce Prince avoit pris des mesures pour s'échaper ; & que ne le voulant pas garder chez eux malgré lui , ils l'avoient rendu aux Anglois, aprés avoir toutefois tiré parole d'eux qu'ils le traiteroient en Souverain. La III. enfin ; Que le Roi de France & la Reine Regente sa mére les avoient priez en termes si pressans , de le laisser retourner en Angleterre , qu'ils n'avoient pû le leur refuser.

Il étoit vrai que le Roi de France avoit envoié au Président de Belliévre, son Ambassadeur à Londres , une Lettre pour le Parlement d'Ecosse en faveur de Charles son Oncle ; & que les Ecossois, ses anciens Aliez, avoient prétendu obliger le Roi Tres-Chrétien , en renvoiant ce Prince en Angleterre ; mais le dessein du Roi de France étoit qu'on remît Charles en liberté , & non pas qu'on le livrât aux Anglois, qui n'avoient garde de le traiter en Souverain, aprés l'avoir dégradé d'une maniére aussi outrageuse qu'ils avoient fait. D'ailleurs les Ecossois aiant éxigé deux milions des Anglois, par le Traité suivant lequel ils remirent le Roi entre leurs mains, quelque chose qu'ils puissent dire pour se justifier, on leur reprochera toujours le crime d'avoir vendu leur Prince à ses Enemis. Aussi Charles parlant de ce chan-

gement arrivé dans sa fortune, ou plutôt dans sa servitude; avoit-il coutume de dire, *Qu'il aimoit encore mieux être avec ceux qui l'avoient cherement acheté, qu'avec ceux qui l'avoient lâchement vendu.*

Cependant le Roi aiant été ramené en Angleterre, le Parlement & l'Armée qui commençoient déja à faire deux Partis oposez, se disputérent l'un à l'autre l'avantage de disposer de ce Prince. Les deux Chambres vouloient l'avoir, prétendant que l'autorité souveraine résidoit alors dans le Parlement. L'Armée de son coté soutenoit qu'elle avoit droit de le garder; parce que c'étoit avec elle que les Ecossois avoient traité, & qu'elle seule avoit engagé sa parole pour la tirer de leurs mains. Cette contestation fit perdre à Charles le peu de liberté qui lui restoit: car Cromvvel & les Agitateurs qui en étoient les Maîtres craignant que le Parlement ne le fit enlever, le menérent au Château de Holmby où ils l'enfermérent sans autre compagnie que celle de quelques domestiques dont il ne pouvoit absolument se passer.

Le 3. Iuin.

Ce fut pendant sa détention dans ce Château qu'il envoia faire deux Propositions au Parlement. Par la prémiére il demandoit qu'on le conduisît à VVestminster, & que les deux Chambres le reçussent dans leur Assemblée avec tous

les honneurs qui lui étoient dûs selon les Loix. Et par la seconde il consentoit que tout le passé fût oublié, & qu'on acordât une Amnistie générale des deux cotez; en sorte que personne ne pût être recherché dans toute l'étenduë de l'Angleterre, au sujet de la Guerre qui s'y étoit faite depuis cinq ans. Quelques raisonnables que fussent ces Propositions, non seulement les deux Chambres les rejetterent, mais encore elles firent savoir au Roi qu'elles n'en écouteroient plus aucune à l'avenir, qu'auparavant il n'eût revoqué toutes les Déclarations qu'il avoit données contre elles, par un Acte dans lequel il reconnoîtroit aussi qu'elles n'avoient pris les armes contre lui, que pour maintenir les Priviléges de la Nation : Proposition ridicule par laquelle les Parlementaires témoignoient assez qu'ils avoient résolu de ne se reconcilier jamais avec lui.

Ce fut dans ce même endroit que Charles composa ce Livre fameux intitulé, *Portrait du Roi**, qu'il adresse à son fils, dont les Réfléxions politiques sont dignes de Tacite; & les sentimens de pieté de Saint Bernard. Le Parlement de son coté fit proposer au Roi plusieurs autres Traitez dont les Articles étoient conçus avec tant d'artifice, que ce Prince ne pouvoit les accepter sans se dépouiller de sa Souveraineté; ni les rejetter sans donner occasion à ses Enemis de publier

* Εἰκὼν βασιλική.

qu'il ne vouloit entendre à aucun acommodement, & quainsi il ne faloit jamais espérer de Paix avec lui.

D'autre part Faifax qui en qualité de Généralissime avoit signé l'acord par lequel l'Armée avoit promis aux Ecossois que le Roi seroit traité en Souverain, soufroit avec peine que sa parole ne fût pas éxécutée, & que ce Prince fût retenu enfermé dans un Château comme un prisonnier : Il s'en plaignit même hautement; & les Députez d'Ecosse, qui suivoient le camp, en aiant aussi fait leurs plaintes aux Oficiers Généraux de l'Armée, ils s'assemblerent pour leur donner satisfaction; & aprés avoir tenu Conseil, il fut résolu, suivant le sentiment de Cromvvel, dont la cabale se trouva plus forte, que comme les termes de la promesse qu'ils avoient faite aux Confédérez ne les obligeoient pas à mettre Charles sur le Trône, il sufisoit qu'ils lui laissassent éxercer quelqu'un des Droits atachez à la Couronne, pour pouvoir dire avec vérité, qu'ils l'avoient traité en Souverain : sur quoi Cromvvel proposa qu'on laissât faire à ce Prince la Cérémonie de toucher ceux qui avoient les Ecrouëlles; „ car cette action, disoit-il, qui n'est „ d'aucune consequence pour les afaires, „ ne laissera pas néanmoins d'aquiter nô- „ tre parole envers les Ecossois, puis „ qu'elle est une des principales fonc-

tions de la Roiauté. Les Enemis « de Charles donnerent de grands aplaudissemens à cét avis ; & il fut reçu d'une commune voix par tous les Oficiers, à la reserve du seul Fairfax, qui avoit encore assez de probité, pour reconnoître qu'il n'y avoit pas moins de crime a éluder ainsi sa parole par une maligne subtilité, qu'à la violer ouvertement par une fourberie visible. On fit donc toucher au Roi les malades, sans que l'Armée daignât communiquer rien de tout ce qu'elle faisoit au Parlement : Aussi la Cérémonie ne fut pas plutôt achevée, que les deux Chambres la firent déclarer superstitieuse par le Sinode qui étoit alors assemblé à Londres, & défendirent à qui que ce fût d'y avoir part à l'avenir, sur peine de la vie.

Cromvvel se sentit fort ofensé de ce qu'on traitoit de superstitieuse une Cérémonie, qui s'étoit faite à sa seule solicitation ; l'Ordonnance du Parlement l'irrita de telle sorte, qu'il résolut de s'en venger à quelque prix que ce fût. Il en trouva bien-tôt l'occasion ; car le Roi s'étant enfin résolu à faire la Déclaration que le Parlement demandoit de lui ; & les deux Chambres aiant envoiè ordre à Fairfax d'amener ce Prince à Londres, pour y traiter les afaires de plus prés, Cromvvel entreprit de rompre cette Négociation, & d'empêcher que Charles

n'alât à Londres ; il représenta pour cela
„ aux Agitateurs & aux autres Oficiers de
„ l'Armée qui étoient dans ses interêts ,
„ que s'ils laissoient partir le Roi , il
„ s'acommoderoit infailiblement avec
„ les deux Chambres ; que l'Armée de-
„ venant par ce moien inutile, ils de-
„ meureroient tous sans emploi ; & qu'ils
„ devoient s'atendre à être traitez du
„ Parlement avec le dernier mépris,
„ lors qu'il n'auroit plus besoin d'eux ;
„ puis qu'il les considéroit si peu, que de
„ ne pas daigner leur communiquer le
„ dessein de la Paix , lors qu'ils étoient
„ armez, & en état de se faire craindre.
Il n'y eut personne de tous ceux qui l'entendirent, qui ne fût de son avis. Ils résolurent donc entr'eux de ne mener le Roi avec leurs Troupes qu'à Neumarket, qui est à dix-huit lieuës de Londres , & de retenir toujours avec eux ce Prince, afin que les deux Chambres ne pussent faire d'acommodement sans la participation de l'Armée : De sorte que quand le Généralissime se mit en devoir d'éxécuter les ordres du Parlement, & d'amener le Roi avec un Corps de Cavalerie à Londres , il ne trouva personne qui lui voulût obéir ; aussi Fairfax voiant que Cromvvel ne lui laissoit plus que le nom de sa Charge , & qu'il en usurpoit toute l'autorité, ne balança plus à s'en défaire : il en ala remettre les Provisions au Parle-

ment, prenant pour prétexte son incommodité de la pierre, qui l'empêchoit, disoit-il, de monter à cheval, & dont il ne pouvoit pas se faire traiter tant qu'il demeureroit dans le tumulte d'un Camp, & dans les éxercices de la Guerre.

L'Armée n'eut pas plutôt apris la démission de Fairfax, qu'elle éleva d'une commune voix Cromvvel en sa place; & cét homme qui avoit feint tant de respect pour les deux Chambres lors qu'il avoit besoin d'elles, accepta le Commandement général, sans daigner seulement les consulter; parce qu'il ne croioit plus que leur apui fût nécessaire à sa fortune.

Les deux Chambres furent extrémement ofensées d'une si grande hardiesse; mais comme elles n'étoient pas assez puissantes pour la punir, elles furent contraintes de dissimuler leur ressentiment, & de se faire un mérite auprés de lui de la nécessité où il les reduisoit, pour conserver au moins l'ombre de leur autorité passée. Dans cette vûë elles lui envoierent des Patentes de Généralissime, acompagnées de grands Eloges touchant son zéle & sa fidélité; & elles le firent souvenir en même tems en termes fort modestes, de l'ordre qu'elles avoient donné à Fairfax d'amener le Roi à Londres. Mais Cromvvel ne changea point pour cela la résolution qu'il avoit prise de le retenir. Il se contenta d'écrire une Lettre

aux Députez du Parlement, par laquelle il leur représentoit que s'il menoit le Roi à Londres avec une escorte trop foible, le soulévement des Aprentifs seroit à craindre, & que si toute l'Armée y aloit le commerce de la Ville en recevroit un grand préjudice. A ces considérations il en méloit quelques autres par lesquelles il insinüoit la puissance de l'Armée, & le danger qu'il y auroit à lui causer quelque chagrin; & sans se mettre en peine de quelle maniére sa Lettre seroit reçuë, ni atendre sur cela les ordres des deux Chambres, il fit marcher toutes ses Troupes vers Neumarket. Le Roi étoit au milieu de l'Armée en Littiére, environné de plusieurs hommes à cheval, dont quelques-uns avoient l'insolence de lui chanter des chansons sur la défaite de son Parti.

Les deux Chambres se plaignirent hautement de la dureté avec laquelle or traitoit ce Prince; & comme leur autori té étoit encore à craindre, Cromv trouva à propos de faire vivre Charles avec plus de commodité & plus de libert il le mena pour cela au Château de Ha toncour, qui est une Maison Roiale sit sur la Tamise, à cinq lieuës de Lond où on lui permit de se faire servir co il vouloit, & de recevoir tous ceu venoient le voir. Il y fut visité plu fois de l'Ambassadeur de France, p

dre du Roi Tres-Chrétien ; il y reçut des nouvelles du Prince de Galles & de la Reine, aux déplaisirs de laquelle il étoit plus sensible qu'à ses propres peines, & il eut la consolation d'y embrasser les Ducs d'Yorck & de Glocester ses deux autres fils, que les Parlementaires tenoient enfermez dans le Palais Saint James depuis la prise d'Oxford.

Cromvvel ala encore plus loin ; car comme il étoit uniquement atentif à maintenir son autorité, voiant qu'il lui seroit impossible de conserver celle qu'il avoit du coté des Armes, puis qu'il n'y avoit plus de Guerre, il pensa à négocier secrétement avec le Roi, par le moien de Barclay qu'il avoit occasion de voir souvent. Mais il ne put si bien concerter ses entrevûës avec ce Chevalier, qu'on ne découvrît la négociation qui en faisoit le sujet ; & les égards extraordinaires qu'il avoit pour Charles confirmérent tous les soupçons qu'on avoit de son intelligence avec lui. Ses Enemis en firent aussi-tôt courir le bruit, spécifiant tous les Articles de son Traité avec le Roi, comme s'ils en avoient eu une entiére connoissance ; car ils publiérent qu'en vertu de cét acommodement, Cromvvel seroit fait Comte d'Essex & prémier Capitaine des Gardes du Corps : Que Desborovv son beau-frére auroit l'Ofice de Grand Trésorier : Qu'Iréton

feroit fait Vice-Roi d'Irlande : Qu Fleetvvood auroit la Charge d'Amiral Que celle de Sécrétaire d'Etat, vacant par la mort de VVindiband, feroit donné à Dorislavvs : Que Harisson feroit Gou verneur des cinq Ports ; & que Peters Martial & Carille tous trois Ministre Presbitériens dévouëz aux deux Cham bres, auroient les Evêchez de Barthe, d Chester & de Saint Asaph.

Le bruit de ce Traité vrai ou fabuleu pensa perdre entiérement Cromvvel ; ca tout le Parlement & l'Armée qui n'y a voient point de part, ne pouvoient le re garder que comme une perfidie digne d la derniére punition ; si bien qu'il se vi dans le plus grand péril où il se fût trouv de sa vie : néanmoins il s'en délivra en core comme il avoit fait de tous les autres Car à la prémiére nouvelle qu'il eut qu le Parlement le soupçonnoit d'un Trait sécret avec le Roi, aiant laissé le soin de Troupes à Desborovv, Lieutenant Gé néral, il ala à Londres acompagné de so Regiment des Fréres Rouges ; & le Shéri Andrévvs qui étoit sa créature, & qu pouvoit tout dans cette Ville, l'y fit rece voir avec des aclamations encore plu grandes qu'aux autres fois.

Dés le lendemain de son arrivée il de manda Audience au Parlement ; & l'aian obtenuë il fit un Discours fort patétiqu en présence des deux Chambres, ausquel

les il représenta quatre choses : I. Que "
le Roi parloit de traiter à des condi- "
tions tres-avantageuses au Parlement ; "
ce qui l'avoit porté à faire rendre plus "
d'honneur à ce Prince qu'auparavant, "
sans avoir consulté sur cela les deux "
Chambres, sachant bien qu'elles ne le "
desaprouveroient pas, puis qu'elles a- "
voient trouvé de la dureté dans la ma- "
niére dont on l'avoit traité à Neumarket "
& à Holmby. II. Que l'importance "
de cette afaire l'avoit obligé à venir "
lui-même lui en aporter la nouvelle, & "
aprendre quelle étoit leur volonté sur "
cela. III. Qu'il s'étoit fait escorter "
par le Regiment que le Parlement mê- "
me lui avoit donné ; parce qu'il avoit "
des énemis qui avoient entrepris de lui "
oter la vie, qu'il sacrifioit depuis six ans "
au public. IV. Que son sentiment é- "
toit qu'il plût au Parlement d'envoier "
un Comité à Hamtoncour pour entrer là "
en conférence avec le Roi, plutôt que "
de le faire venir à Londres, où il seroit "
tres-dangereux de l'amener pour plu- "
sieurs raisons qu'il leur expliqua. "

Pendant que Cromvvel amusoit ainsi le Parlement, & que les Députez des deux Chambres éblouïs de son discours, sembloient revenir à lui par une nouvelle estime ; ceux de son Parti executoient à Hamtoncour le dessein dont il étoit convenu avec eux. Ce dessein étoit de lais-

ser échaper le Roi, afin d'avoir le moien de continuer la guerre, & de maintenir leur autorité, qui étoit sur le point d'être anéantie par la paix. Ils commencérent donc à retrancher tout d'un coup à ce Prince la liberté, sa compagnie & les divertissemens dont il jouissoit, afin de lui rendre sa prison insupportable; & d'autre coté ils firent voir une si grande négligence à le garder, qu'il avoit tous les moiens possibles de s'enfuir. Dans cette situation il prit bien-tôt le parti de s'éloigner; & l'endroit qu'il choisit pour retraite, fut l'Isle de VVight, parce qu'elle étoit tout à fait hors des trois Roiaumes, & vis à vis les côtes de France, où il se flatoit de passer aisément, si ses affaires tournoient mal. Il se retira donc dans cette Isle suivi de Barclay & d'Ashburnham avec quelques domestiques, & le Chevalier Hammond, qui en étoit Gouverneur, l'y reçut avec tous les respects & tous les honneurs possibles, pendant que Cromwel & ceux de son parti sollicitoient instamment les deux Chambres de donner ordre à la seureté de l'Isle de VVight, pour cacher la part qu'ils avoient à l'évasion du Roi.

Ainsi Cromwel par l'éloignement de Charles empécha que les deux Chambres ne traitassent avec ce Prince, & qu'on ne le soupçonnât lui-même de faire un traité avec lui. Il ne lui restoit plus qu'à

convaincre le Parlement de la néceſſité de conſerver les Troupes, afin de ſe maintenir toujours dans la poſſeſſion de ſon rang & de ſa charge ; en quoi il réüſſit encore par le moien de Hammond qui lui devoit ſa fortune ; car ce Chevalier étant venu à Londres pour donner avis aux deux Chambres, que le Roi s'étoit retiré dans l'Iſle dont il avoit le Gouvernement, & pour ſavoir leur volonté, touchant la maniére dont il le traiteroit ; Cromvvel qu'il voioit ſouvent, lui perſuada de s'atirer la confiance de ce Prince, lors qu'il ſeroit auprés de lui, & de lui conſeiller d'écrire aux Seigneurs de ſon Parti de lever des Troupes, & de faire un dernier éfort, afin d'obtenir au moins une paix qui ne leur fût pas deſavantageuſe.

En éfet Hammond étant retourné auprés du Roi, lui fit voir par toute ſorte de bons ofices qu'il étoit entiérement dans ſes interêts ; il lui propoſa d'écrire aux principaux de ſes amis, qui pouvoient remettre des Troupes ſur pié pour ſon ſervice ; & il s'engagea à leur faire tenir ſes lettres, ce qu'il executa trez-heureuſement ; en ſorte que peu de tems aprés le Duc de Buckingham, le Comte de Hollandt, & celui de Peterborough parurent avec un corps de huit mille hommes tous reſolus à perir pour le Roi. 1648.

Cromvvel ſelon ſa métôde ordinaire de

se reserver pour l'extrémité, afin de faire voir qu'il étoit la ressource des afaires, envoia contr'eux le Général Major Skippon, avec le Colonel Thomas Harisson, pour commander sous lui un corps de Troupes à peu prés égal en nombre à celui des Roialistes. Le prémier de ces Commandans étoit plus soldat que Capitaine; le second avoit trez-peu de conduite & beaucoup de témérité; & tous deux, quoi qu'en réputation d'être vaillans, avoient presque toujours été batus. C'est aussi ce qui les fit choisir à Cromvvel, qui sous prétexte de les obliger, ne se servoit d'eux que parce qu'il esperoit qu'ils ne réüssiroient pas mieux dans cette commission que dans les autres qu'on leur avoit déja données. En quoi il ne se trompa point; car le combat s'étant donné proche de Darking, dans le Comté de Surrey avec des forces égales, l'infanterie du Parlement fut taillée en piéces, & la cavalerie tellement rompuë qu'il ne fut pas possible de la ralier.

Le bruit de cette victoire s'étant répandu, plusieurs Parlementaires se joignirent à l'Armée du Roi, & lui donnérent l'esperance de remporter encore de plus grands avantages. En éfet le Lieutenant Général Desborovv aiant été quelques jours aprés à sa rencontre avec douze mille hommes, qui faisoient la moitié des Troupes du Parlement, fut batu de mê-

ie auprés du bourg de Nonſuch, qui eſt fix lieuës de Londres, & ſe ſauva à peie tout percé de coups.

Auſſi-tôt aprés ce ſuccés, une infinité 'Anglois, qui étoient ſécrétement dans s interêts de Charles, & qui n'atenoient que les événemens pour ſe déclar, s'atroupérent en divers endroits, firnt quelques actions d'éclat contre l'auorité des deux Chambres, & alérent ſe nger du coté des Roialiſtes. Le Duc e Buckingham animé par tous ces avanges, fit publier un Manifeſte en ſon om, par lequel il exhortoit tous ceux e la Nation qui avoient encore quelque eſte de probité, à ſe joindre à lui, afin e délivrer l'Angleterre de la tirannie, : de la remettre ſous l'obéïſſance du oi.

C'étoit là juſtement le point où Cromrel atendoit que les afaires fuſſent parenuës, pour ſoutenir le ſuperbe titre de *rotecteur de la Religion & de la liberté*, ue ſes flateurs lui donnoient déja par rance. Et le Parlement qui n'avoit plus 'eſpérance que dans la capacité & dans valeur de ce Général, lui aiant écrit 1 termes fort reſpectuëux pour le prier e conduire l'Armée en perſonne contre s Malignans, & de venir enſuite receoir les lauriers que les deux Chambres ui préparoient : il monta à cheval en réſence même du Courrier qui lui avoit

aporté la lettre ; & lui dit d'aſſurer de ſa part le tres-auguſte Parlement qu'il aloit chatier cette jeuneſſe emportée, qui oſoit ainſi troubler le repos public.

Il ne fut pas plutôt à la tête des Troupes, qu'il les conduiſit vers l'Armée du Roi ; & l'aiant rencontrée auprés de la petite ville de Saint Neds, il livra la bataille, dans laquelle il fit des prodiges de valeur encore plus grands que tous ceux qu'il avoit faits juſques-là dans les autres combats. La mélée dura huit heures : il fut pluſieurs fois envelopé, & ſe dégagea toujours des Enemis par le ſecours de ſon Regiment des Fréres Rouges qui ne le quitoient point, & qui repetoient ſon nom, en criant de toute leur force, pour s'animer comme par un cri de guerre. Cinq chevaux tombérent morts ſous lui. Il tüa de ſa propre main le Colonel d'Alber, le jeune d'Igby, & le frére du Duc de Buckingham, qui avoit eu la principale part à la victoire remportée auprés de Nonſuch. Les autres Commandans évitérent la mort par la fuite ; & l'Armée du Roi perdit plus de trois mille hommes en cette rencontre, ſans qu'il en coutât davantage que cinq cens aux Parlementaires. Le Comte de Hollandt fut fait priſonnier, Cromvvel aiant expreſſément défendu qu'on le tüât, parce qu'il vouloit le reſerver à ſa vengeance. Tout l'équipage du Duc de Buc-

kingham fut pris, & l'on trouva dans sa cassette plusieurs mémoires & billets écrits de la main du Roi, que le Parlement donna à examiner à des Commissaires, aussi-bien que la lettre que le Comte de Hollandt avoit dans sa poche lors qu'il fut pris.

Cromvvel, Desborovv & Ireton furent du nombre de ces Commissaires; & le Procés verbal qu'ils firent, portoit entre autres choses: *Que Charles Stüard ordonnoit à Buckingham de s'adresser à l'Archiduc Léopold en Flandres, & au Duc de Longueville en Normandie; & de leur demander des Troupes, qu'il joindroit à celles qu'il avoit déja. Que ledit Charles Stüard avertissoit Buckingham que quand il auroit ces Troupes, il se donnât bien garde de les mettre ensemble, de peur que l'antipathie naturelle des Espagnols & des François ne causât entre les uns & les autres quelque brouillerie qui les empéchât de faire leur devoir. Que dans la lettre au Comte de Hollandt, à qui Charles parloit avec une entiére confiance, il lui disoit qu'il ne connoissoit dans toute l'Armée que le Major Huntington qui fut honnête homme; & qu'il ne voioit plus aucune aparence de paix, parce que les Députez des deux Chambres ne valoient pas mieux que ceux qui commandoient leurs Troupes.* Il y avoit encore dans cette lettre des noms concertez, & quelques chi-

fres que les Commissaires expliquérent selon leur passion. Leur conclusion étoit *qu'ils jugeoient Charles Stüard indigne de porter la Couronne, aiant voulu faire entrer des Troupes étrangéres dans le Roiaume pour oprimer les Anglois; & qu'il ne faloit plus atendre de réconciliation sincére avec lui, puis qu'il avoit des sentimens si injurieux pour toutes les personnes qui composoient l'auguste Parlement & la fidelle Armée.*

Ce fut là la principale piéce du procés criminel que les Parlementaires méditoient deslors contre le Roi; car lors qu'il n'étoit question que du bien public, ils n'avoient eu dessein que de lui oter la Couronne, & de le réduire à la vie privée; mais lors qu'ils eurent découvert qu'il avoit du mépris pour leurs personnes, ils mirent tout en usage pour le faire périr.

Cromvvel envoia donc deux compa-
nies de soldats pour le prendre dans l'I
de VVight; ils l'amenérent au chateau
Hurst, où il demeura huit jours, &
conduit de là dans celui de Carisbr
d'où l'on ne le fit sortir qu'aprés q
eut découvert le dessein qu'il avoit
sauver; car le Baron de Nevvbourg
fois, qui le suivoit par tout en hab
guisé, lui aiant donné de l'eau for
s'en étoit si bien servi qu'un des ba
de ses fenétres étoit déja tout rom

s Gardes s'étant aperçûs, ils en
nt avis à Cromvvel, qui le fit a-
n diligence à VVindſor, où toute
: ſe rendit en même tems.
ndant le Duc d'York aiant trouvé de s'échaper du Palais de Saint ſe ſauva déguiſé ſous un habit de, paſſa en Hollande auprés de la ſe Roialle d'Orange ſa ſœur, & de ance, où il demeura long tems a- eine ſa mére. Le 30. Avril.

tre part, le Parlement qui com- t à redouter la puiſſance de Crom- z qui craignoit encore plus ſa do- n que celle de Charles, voiant ce ſi prés de Londres, penſa encore s à traiter avec lui, afin d'établir ide paix dans l'Angleterre.

ropoſitions que les deux Chambres nt ſécrétement par le moien de, furent : I. Qu'il aprouveroit s Actes que les deux Chambres ient à l'avenir pour le bien de la on. II. Que les enfans des An- & des étrangers qui ſe trouveroient gleterre, ſeroient tous élevez dans timens de l'Egliſe Anglicane, de Religion qu'ils fuſſent. III. Qu'il oit pas permis de célébrer la Meſſe our, ni en aucun autre lieu du Ro-. IV. Que le Dimanche ſeroit auſ- tement obſervé à l'égard des diver- ens publics, qu'à l'égard du travail Le 18. Septembre.

manuël. V. Que l'Ordre Presbiteral, c'eſt a dire, les Sinodes & les Conſiſtoires, gouverneroient ſeuls l'Egliſe durant trois ans, aprés leſquels le Roi & les deux Chambres conviendroient par l'avis des Théologiens du gouvernement Ecléſiaſtique, qui ſeroit établi en la place de celui des Conſiſtoires. V I. Que ceux qui s'étoient fait ajuger les terres des Evêques & des autres Béneficiers, les poſſéderoient quatre-vingts dix-neuf ans, comme par Emphitéoſe *, aprés lequel tems elles ſeroient jointes au Domaine du Roi; & que cependant le tiers du revenu ſeroit emploié à l'entretien du Clergé, qui auroit droit de le ſaiſir.

* Terme de pratique, qui ſignifie un Bail de 99. ans, ſuivant lequel celui à qui on engage une terre pour ce terme, peut y faire batir, & la faire planter à ſon gré.

Voila les propoſitions qui regardoient la Religion; & voici celles qui furent faites touchant le Gouvernement. I. Que le Roi revoqueroit toutes les Déclarations qu'il avoit faites contre le Parlement. I I. Que toutes les Milices de mer & de terre demeureroient pendant vingt ans en la puiſſance des deux Chambres, aprés quoi le Roi ni ſes Succeſſeurs n'en pourroient diſpoſer ſans leur conſentement. I I I. Que le Parlement auroit la nomination de tous les Oficiers de la Couronne durant le même nombre d'années. I V. Que tout ce qui avoit été expédié ſous le Sceau du Roi, ſeroit nul; & que l'on ne ſe ſerviroit deſormais que de celui que les deux Chambres avoient fait faire.

Tous ces Articles furent reçûs ſans aucune dificulté ; il y en eut beaucoup au contraire touchant les perſonnes du Parti Roial, auſquelles les deux Chambres ne vouloient point pardonner ; mais Charles plus ferme ſur cet article , que ſur ceux qui le regardoient perſonnellement , fit réduire les trente - huit perſonnes , dont les Parlementaires demandoient la mort, au nombre de ſept, qui devoient étre ſeulement bannies. Ces ſept perſonnes furent le Marquis de Neucaſtel , le Comte de Darby , le Baron de d'Igby, les Chevaliers Marmeduc, Greenvville, Dodrington, VVinter, & le Juge Jenkins, qui étoit le plus ſavant Juriſconſulte du Roiaume.

Quant à la ville de Londres , le Traité portoit que tous ſes Priviléges lui ſeroient conſervez : Qu'elle nommeroit le Lieutenant de la Tour ; Qu'elle auroit le commandement de ſa Milice ſous l'autorité des deux Chambres, ſans qu'on pût obliger aucun de ſes habitans ni de ſes ſoldats à aler à la guerre.

Voila ce que Charles crut devoir acorder aux Parlementaires par l'amour qu'il avoit pour la paix ; moienant quoi les deux Chambres prometoient que le Roi ſeroit reçû à VVeſtminſter & à VVite-hal avec les honneurs acoutumez ; Que tout ſon Domaine lui ſeroit rendu, & qu'on publiéroit une Amniſtie générale par tout le Roiaume.

Ce Traité ne put être si sécret, que Cromvvel, qui avoit des intelligences dans la Chambre-Basse, n'en eût connoissance; & lors qu'il en sut les Articles, il entra dans un tel emportement, qu'il eût envoié à l'heure même ses Troupes à Londres pour dissiper les deux Chambres, si Ireton son gendre ne l'en eût détourné, en lui persuadant de dissimuler cet outrage, parce qu'il avoit encore à faire beaucoup de choses, dont il ne pouvoit venir à bout sans la continüation du Parlement.

Cromvvel comprit toute la force de cette remontrance; ainsi il se détermina à laisser encore subsister pour quelque tems les deux Chambres, bien résolu toutefois de se vanger des Députez de la Chambre des Communes qui avoient eu le plus de part au Traité, & de faire quelque action d'éclat, qui humiliât le Parlement.

Dans cette résolution il assembla l Conseil de Guerre. Il lut aux Oficiers tou les Articles stipulez entre le Roi & l deux Chambres. Il leur représenta av son éloquence ordinaire tout ce qu'il y voit à son gré d'injuste, d'odieux & choquant dans la conduite du Parleme & s'étendit particuliérement sur trois fléxions, par lesquelles il s'éforça de faire voir: I. Que le même Tribuna avoit dégradé le Roi un an auparav le vouloit alors reconnoître pour S

rain, ſans pouvoir rendre aucune raiſon plauſible d'un ſi promt changement. I I. Que le Parlement vouloit contre toute ſorte de juſtice, uſurper ſur les Milices du Roiaume une autorité abſoluë qui n'apartenoit qu'à l'Armée. I I I. Que les deux Chambres donnoient aux ſuperſtitieux l'eſpérance du rétabliſſement de l'Epiſcopat; d'où il concluoit qu'elles étoient coupables d'inconſtance dans leurs conſeils, d'ingratitude envers l'Armée, & d'apoſtaſie à l'égard des Réglemens qu'elles-mémes avoient faits pour la Religion.

Le Conſeil de Guerre fut ſi frapé de ce diſcours, qu'il réſolut à l'heure méme d'envoier au Parlement une lettre pleine de reproches, à laquelle Cromvvel joignit, du conſentement de tous les Oficiers, une eſpéce de Requête qu'ils avoient dreſſée de ſon ſtile, en forme de Remontrance.

Par cette Requête, il demandoit: I. Qu'on établît à Londres une Chambre de Juſtice pour faire le procés au Roi, & à tous ceux qui cauſoient les troubles du Roiaume. I I. Que le Prince de Galles & le Duc d'York ſe préſentaſſent dans ſix mois à VVeſtminſter, à faute de quoi ils fuſſent déclarez traîtres, & incapables de poſſéder aucune dignité dans l'Angleterre. III. Que tout le revenu de la Couronne fût apliqué aux néceſſitez publiques. IV. Qu'il y eût deſormais une Chambre per-

pétuelle de Députez élus par le peuple, pour gouverner l'Etat conjointement avec le Roi. V. Que le Roi fût élu par cette Chambre à la pluralité des voix. VI. Qu'aucun ne fût élu Roi, qu'il n'eût auparavant reconnu la souveraine autorité du peuple au dessus de lui. De sorte que suivant ce projet Cromvvel prétendoit tout ensemble rendre la Couronne d'Angleterre éléctive, & renverser toutes les Loix sur lesquelles étoit fondée l'institution du Parlement. Aussi les deux Chambres traitérent sa Remontrance avec tant de mépris, qu'elles ne daignérent pas méme de délibérer si elles y feroient réponse, ne pouvant s'étonner assez de la témérité avec laquelle un seul homme osoit insulter ainsi tout à la fois les deux Puissances souveraines de l'Etat.

Mais Cromvvel sut bien se vanger de ce mépris; car indigné de ce que les deux Chambres ne lui faisoient pas réponse, [il] prit, selon son prémier dessein, le chem[in] de Londres avec toutes les Troupes. [Le] Parlement aiant été averti de sa marc[he] lui envoia des Députez pour le prier d[e ne] pas avancer, parce que la ville paroi[ssoit] disposée à un soulévement, depuis qu['elle] avoit eu la nouvelle de sa venuë; m[ais il] ne laissa pas de continuër sa route [s'é]tant contenté de dire aux Députez, [que le] Roi avoit voulu se sauver par les [fe]nêtres de VVindsor, & qu'il le m

ſuivant l'avis du conſeil de guerre, au Palais de Saint James, où il ſeroit mieux gardé.

Ainſi la ville de Londres ſe trouva bientôt comme aſſiégée par les Fauxbourgs, & dans tous les Vilages circonvoiſins; & quelques jours aprés ſon arrivée le Parlement étant aſſemblé à ſon ordinaire, le colonel Hariſſon ala à la téte de douze cens hommes au Palais de VVeſtminſter, d'où aiant chaſſé les ſoldats qui y faiſoient la garde, il mit les ſiens en la place; & les rangea en double haie, juſqu'à la ſale où les Députez des deux chambres étoient aſſemblez. Alors les chevaliers Prinde & VValler aiant repouſſé rudement les Huiſſiers qui en gardoient l'entrée, ſe préſentérent à la Barre, où ſans faire les réverances acoutumées, ils lurent la commiſſion que leur avoit donné l'Armée, pour arréter priſonniers quarante & un Députez de la chambre Baſſe, qu'ils apelérent par leurs noms.

A cette ſommation ceux du Parlement s'écriérent que l'inſulte qu'on leur faiſoit, outrageoit toute la Nation Angloiſe, de qui ils tenoient leur autorité : Mais le colonel Hariſſon, qui s'ennuïoit d'atendre, étant entré avec quelques-uns des ſiens, les Députez des deux chambres craignirent qu'il ne violât la dignité de leur Aſſemblée; c'eſt pourquoi ils firent ſi bien, qu'ils perſuadérent à ceux qu'on

demandoit de le suivre, avec promesse de les tirer bien-tôt de ses mains. Néanmoins quelques démarches que le Parlement fit en leur faveur, il ne put obtenir leur liberté qu'à condition qu'ils retourneroient dans leurs Provinces, & qu'ils ne paroitroient de dix ans à Londres.

Ce traitement injurieux fit que la plupart des autres Députez abandonnérent les deux Chambres pour s'en retourner chez eux; ce que Cromvvel aiant apris, il envoia en diligence Desborovv & Ireton, afin de les retenir; parce qu'il avoit encore besoin du Parlement, pour porter les choses jusqu'où il avoit dessein de les faire aler, avec les aparences d'équité dont il vouloit toujours se conserver la réputation dans son Parti: Mais lors qu'ils furent arrivez à VVestminster, de six cens personnes dont le Parlement étoit composé, ils n'en trouvérent plus que cent soixante, qui se disposoient aussi à sortir de Londres; néanmoins comme on leur ofrit toutes les seuretez qu'ils pouvoient demander, & que la continüation du Parlement acommodoit leurs afaires, en ce qu'en qualité de Députez on ne pouvoit les poursuivre pour dettes, ils résolurent de demeurer assemblez, & de continuër leurs Séances sous le nom de *Communes* qu'ils prirent.

Cependant ceux que la violence ou la crainte avoient obligez à sortir de Lon-

dres étant arrivez dans leurs Provinces, y firent publier un Manifeste au nom des Villes qui les avoient nommez, où aprés avoir exposé la maniére outrageuse dont on les avoit traitez, ils déclaroient que « le Parlement étoit rompu, & protes- « testoient contre tout ce qui seroit fait « ou ordonné sous le nom de Communes, « par ce petit nombre de Députez, que la « tirannie de l'Armée retenoit à VVest- « minster. «

Cette piéce faisant grand bruit, & le peuple même commençant à se plaindre, Cromvvel fit donner par son Parlement prétendu une Déclaration toute contraire, par laquelle ce Manifeste étoit condanné comme séditieux; & ceux qui en étoient Auteurs, étoient déclarez incapables d'exercer jamais aucune charge publique dans le Roiaume. Le peuple ébloui par les raisons spécieuses de cette Déclaration s'étant apaisé, Cromvvel pensa tout de bon à executer l'entreprise qu'il avoit formée contre la personne du Roi.

Il ordonna pour cela aux Députez qu'il avoit retenus, d'établir une Cour de Justice pour terminer, disoit-il, toutes les divisions, & mettre fin à tous les troubles du Roiaume. L'Armée & les Communes convinrent ensemble de nommer les Commissaires qui devoient composer ce Tribunal. Le Comte de Penbrock & le Chevalier Fairfax qui furent nommez, ne vou- Le 27. Decembre.

lurent point être de cette Chambre odieuse, & il n'y eut que les créatures de Cromvvel qui voulurent bien y entrer; aussi en fut-il tellement le maître, que de sa propre autorité, & sans aucune délibération, il nomma pour Président Bradsharv, qui n'étoit qu'un Régent dans les Ecoles de Droit, & lui donna pour Assesseurs Jones & Dorislavvs, qui n'étoient que de simples Praticiens.

9. ...vier. Si-tôt que le nombre des quatre-vingts Commissaires qui devoient composer cette Chambre, fut rempli, Cromvvel fit ordonner un jour de jeûne & de priéres publiques à tout le peuple; aprés quoi on publia dans toutes les Places de Londres: *Que la souveraine Cour de Justice aloit être ouverte dans la Grande Sale de VVestminster, où tous ceux qui auroient quelque plainte à faire contre Charles Stüard, ci-devant Roi d'Angleterre, pourroient se faire entendre avec une entiére liberté.* Et afin d'empécher le tumulte qu'une telle proclamation pouvoit causer parmi le peuple, Peters, Martial, Carilie, & les autres Ministres dévoüez à Cromvvel montérent en chaire, où en stile de Prophétes ils firent entendre à leurs Auditeurs: *Que le tems étoit venu, auquel l'œuvre du Seigneur s'aloit acomplir*; pendant qu'Ireton distribüoit dans les principaux quartiers de la Ville, les troupes qu'il avoit fait venir des environs.

Le jour auquel la Chambre de Juſtice Le 20.
voit s'ouvrir étant arrivé, une foule de Ianvier.
utes ſortes de perſonnes que les Procla-
ations avoient atirées, ſe trouva de
and matin aux portes de VVeſtminſter.
es Commiſſaires s'y rendirent ſur les dix
eures, acompagnez de Bradshavv leur
réſident. Si-tôt qu'ils eurent pris leurs
ances, chacun ſelon ſon rang, le Colo-
el Thomlinſon, qui gardoit le Roi, eut
rdre de l'amener; & lors qu'il fut venu,
n le fit aſſeoir dans une chaire qui étoit
u milieu du Parquet, ſans que perſonne
e découvrît, ou témoignât aucune autre
marque de reſpect à ſon entrée; ce qui
donna l'audace à la multitude qui ſe trou-
voit là, de crier pluſieurs fois *Juſtice*,
juſtice, & d'acompagner ces cris de me-
naces & d'injures contre ce Prince, qui
ne répondit à ces inſultes qu'en jettant
de [illegible]n tems ſur la populace, des re-
ga[illegible]pagnez d'une douceur capable
[illegible] cœurs les plus barbares.
[illegible]verture de la Chambre ſe fit,
[illegible]mença à lire la Déclaration,
[illegible] les Communes avoient ordon-
[illegible]vaillât au procés du Roi. Le
[illegible] en fit la lecture, étoit aſſis
[illegible] Préſident; & avoit devant lui
[illegible] de deux caſſettes, où étoient
[illegible]ctes qui concernoient le pro-
[illegible]ù il les tiroit à meſure que les
[illegible] même les principaux du peu-

ple, les vouloient voir.

Aprés que cette lecture fut faite, Bradshavv s'adressant au Roi, lui parla en ces termes : *Charles Stüard, les Communes du Roiaume sensiblement touchées du malheureux état où vous êtes acusé d'avoir reduit l'Angleterre, ont établi cette souveraine Cour de Justice, pour vous faire entendre les crimes dont on vous charge, & pour en juger ensuite comme elle trouvera à propos.* Alors Covvke, qui faisoit l'ofice de Procureur Général, s'étant tourné vers
„ le Président, lui dit qu'il acusoit Char-
„ les Stüard là présent, de la part de tout
„ le peuple d'Angleterre, de trahison &
„ de plusieurs autres crimes, dont il de-
„ mandoit qu'on lût les dépositions. La populace en cet endroit cria encore plus haut que la prémiére fois, *Justice, justice*; & les cris étant finis, Charles voulut parler; mais il n'eut pas plutôt ouvert la bouche, que le Président lui ordonna de se taire, & d'écouter les acusations dont il étoit chargé.

Ces acusations portoient, I. Que le Roi avoit voulu rendre sa puissance arbitraire, contre le serment qu'il avoit fait à son Sacre, de gouverner selon les Loix du Roiaume. II. Qu'il avoit eu dessein de rétablir le Papisme, & de détruire la Religion de l'Eglise Anglicane. III. Qu'il avoit donné des commissions pour faire massacrer les Protestans en Irlande.

Qu'il étoit coupable de tout le sang
:voit été répandu dans l'Angleterre
is dix ans par la guerre dont il étoit
'. On ne fit aucune mention de l'ar-
qui regardoit les Troupes étrangéres
Charles avoit voulu faire entrer dans
oiaume, pour ne pas interesser la
ce & l'Espagne dans sa querelle, quoi
ce fût un crime qu'auparavant on a-
jugé capital. Par toutes les acu-
ıs précédentes le Procureur Général
lüoit que le Roi étoit un Tiran, un
rtrier, & un énemi déclaré de la Pa-
; & demandoit qu'il fût jugé selon
.oix.

›rés que le Procureur Général eut
lu, le Roi aiant eu la liberté de par-
ne répondit à toutes ces acusations,
n aléguant l'incompétance du Tribu-
devant lequel on l'obligeoit de com-
ître, & en protestant qu'il étoit in-
nt de tous les crimes dont on le char-
t. Sur quoi Bradshavv s'étant éforcé
outenir l'autorité de la Chambre à
elle il présidoit, aprés plusieurs rai-
que Charles détruisoit sans peine, il
:nfin reduit de dire à ce Prince, que
our de Justice devant laquelle il ré-
loit, étoit établie par le peuple d'An-
erre, qui l'avoit élu Roi.

. ces mots Charles traita Brasdhavv
norant, & lui dit qu'un Président de-
au moins savoir qu'une Couronne hé-

réditaire depuis mille ans ne peut point être apellée élective ; & ajouta qu'encore qu'il ne dût rendre conte de ses actions qu'à Dieu seul, néanmoins il ne laisseroit pas de répondre sur toutes les choses dont on lui faisoit des crimes, pourvû qu'on lui dît par quel droit il étoit cité devant des gens qui ne pouvoient avoir d'autre puissance sur lui, que celle que les voleurs ont sur ceux qui tombent entre leurs mains. Cette comparaison fit monter la rougeur sur le visage de ses Juges, un grand murmure s'excita aussi-tôt entr'eux, ce qui obligea Bradshavv à se lever ; & aiant pris les avis, il renvoia le Roi, en lui disant qu'il pensât à rendre sa derniére réponse à la prochaine Séance ; à quoi ce Prince repliqua avant que de se déplacer, qu'ils se souvinssent tous *qu'ils étoient ses sujets, & qu'il étoit leur Souverain.*

Apres ces paroles il se retira ; non seulement on ne lui rendit aucune marque de respect lors qu'il sortit de la Chambre, mais quelques-uns de ceux qui étoient dans la rue s'étant découverts lors qu'il y parut ; & aiant crié *Vive le Roi*, les soldats se jettérent sur eux avec furie, & en blessérent plusieurs fort dangereusement. Un vieux Presbitérien voulant se signaler, se coula au travers les Gardes qui reconduisoient Charles au Palais de Saint James, & cracha au visage de ce Prince, en

l'apellant traître & assassin ; & le Roi bien loin de témoigner aucun ressentiment de cette injure, dit en s'essuïant la jouë, que le Sauveur du monde avoit bien soufert un pareil outrage.

Cependant tous les Commissaires se sentirent tellement ofensez de ce que Charles les avoit récusez pour Juges, que ceux qui avoient paru d'abord les moins violens, furent les prémiers à opiner pour la mort de ce Prince dans les Assemblées qui se faisoient sur cette grande afaire à VVitehall dans l'apartement même de Cromvvel.

C'étoit dans ces Conseils sécrétement tenus à VVitehal, que les Commissaires régloient leurs Jugemens, qu'ils aportoient tout dressez aux Séances publiques de VVestminster. Ils délibérérent long tems de quelle maniére ils traiteroient le Roi, sans savoir encore s'ils auroient de justes raisons pour le condanner. Les plus modérez étoient d'avis qu'on se contentât de lui oter la Couronne, & de lui laisser finir sa vie en prison, comme on avoit fait autrefois à deux de ses Prédécesseurs, à Edoüard II. en 1326, & à Richard II. aussi en 1390. Mais Cromvvel aiant opiné à la mort, apuïa son avis avec tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit des au-

Ce
d'h
re,
peu
ger
eu
noi
ce
tiré
Ma
crit
feu
l'Al
Mo
gut
Gra
Aur
niei
la I
d'A
mê

terre, qui l'avoit apris d'un des Commissaires comme il le témoigne.

tres par son éloquence ; de sorte que chacun se rendit enfin à son sentiment, pendant que d'un autre coté, pour cacher avec sa dissimulation ordinaire la part qu'il avoit à la mort de ce Prince, il disoit tout haut parmi le peuple, qu'il ne faloit point espérer de solide paix en Angleterre, qu'auparavant il n'eût rétabli la Maison Roiale en son prémier état.

D'autre part le Roi se confirmoit toujours davantage dans la résolution qu'il avoit prise de ne point répondre devant la Cour de Justice, & de protester qu'elle n'avoit pas l'autorité de le juger. De sorte qu'aiant été ramené devant les Commissaires, il insista avec encore plus de fermeté que la prémiére fois sur l'insuffisance de leur Jurisdiction ; ce qui fit naître une seconde contestation tres-vive entre lui & Bradshavv, dans laquelle ce Président s'étant fort échaufé, il lui échapa de dire, que sa nouvelle Chambre tenoit son pouvoir des Communes du Roiaume, devant lesquelles les Rois prédécesseurs de Charles avoient toujours répondu. Le Roi l'aiant pressé sur cela de citer un seul exemple de ce qu'il avançoit, le Président se trouva fort embarassé ; mais Cromvvel qui étoit présent prenant la parole, le tira bien-tôt de son embaras. Il dit que de tels éclaircissemens étoient inutiles ; & que la Cour ne vouloit point perdre le tems en de

semblables contestations. Bradshavv pendant cela s'étant remis de son désordre, donna à lire au Gréfier un papier où étoient écrites ces paroles. *Charles Stüard vous êtes acusé de la part du peuple de trahison, & de plusieurs autres crimes ; la Cour ordonne que vous y répondiez.* Le Roi déclara encore qu'il étoit prêt de le faire, pourveu qu'on lui fit voir par quelle autorité on l'interrogeoit. Il aloit dire encore quelque chose pour justifier le refus qu'il faisoit de répondre ; mais le Président l'interrompit, & ordonna qu'on le remenât au Palais de Saint James jusqu'au lendemain.

Durant ces procedures les Ministres des Princes Etrangers qui étoient à Londres faisoient diverses démarches, suivant leurs diferens interets. Car les uns visitoient également, tantôt Cromvvel, tantôt les Députez du Parlement, par pure politique, & à dessein d'être toujours en état de prendre parti selon les évenemens. Les autres leur demandoient audience en forme, comme ils faisoient auparavant au Roi pour les afaires incidentes qui regardoient leurs Commissions, ne se mettant point en peine d'être acusez de lâcheté, pourveu qu'ils obtinssent par provision ce qu'ils souhaitoient. De troisiémes qui prévoioient bien que le Parti de l'Armée triompheroit de l'autre, faisoient leur cour aux Oficiers généraux, pour ti-

rer par leur moien tous les agrémens de leur Ministre lors qu'ils seroient devenus les Maitres.

Enfin il s'en trouva d'une quatriéme sorte, qui demeurant toujours atachez au Roi malgré sa disgrace, emploioient tout leur crédit à soliciter les deux Chambres; le Généralissime & les Commissaires pour les interêts de ce Prince, leur ofrant selon l'ordre qu'ils en avoient reçu la Médiation de leurs Maîtres au sujet de la division qui causoit les Troubles de la Grande Bretagne. Du nombre de ces derniers furent les Ambassadeurs de France, de Dannemarc, & des Provinces-Unies, que nous louërions ici de cette générosité passée, si elles n'en avoient perdu tout le mérite par la lâcheté avec laquelle elles ont depuis secondé l'entreprise de l'Usurpateur * qui vient d'envahir tout nouvellement les Roiaumes d'Angleterre & d'Ecosse.

* Le Prince d'Orange. L'an 1689.

D'autre part les Ministres Puritains avoient soin de préparer leurs Auditeurs à l'étrange éxécution dont ils aloient être témoins; tantôt en inserant dans leurs Sermons des Eloges pour les Commissaires qu'ils apelloient, en termes de l'Ecriture, des Gédeons & des Samuëls; tantôt en s'étendant sur les avantages du Gouvernement Républicain, & en donnant de fausses interprétations aux paroles que Dieu prononça autrefois sur l'établisse-

ment du prémier Roi d'Israël : car le Parricide étoit résolu, & on n'étoit plus en peine que des moiens par lesquels on y disposeroit les peuples ausquels il ne pouvoit manquer de faire horreur. Le Ministre Péters qui se distinguoit toujours des autres, ne faisoit plus aucun Sermon dans lequel il ne dît à ses Auditeurs, *Que le tems étoit venu où les Saints devoient enchainer les Rois de la Terre, qu'ils devoient se laisser conduire & suivre le cours du tems & des choses, sans s'oposer à la divine Providence qui leur envoioit un remède à leurs maux.* 1. Reg. c. 8.

Cependant la Cour de Justice fit encore amener le Roi devant elle, seulement pour la forme ; & parce qu'on le regardoit déja comme un homme condamné, on lui laissa dire tout ce qu'il voulut, tant sur la justification de son innocence, que sur le défaut d'autorité à l'égard des Juges qu'on lui donnoit.

Pour la prémiére, il fit voir que c'étoit le Parlement qui lui avoit déclaré la guerre, & qu'elle avoit été simplement défensive de son coté ; ce qu'il prouva d'une maniére évidente par la confrontation des dates des prémiéres Commissions que les deux Chambres & lui avoient données pour lever des Troupes.

Quant au second article, il l'apuïa par toutes les Loix fondamentales de l'Angleterre, suivant lesquelles le Parlement,

par les termes de son institution, n'a de puissance que pendant qu'il concourt avec le Roi; en sorte que toute son autorité cesse lors qu'il n'y a plus d'union entr'eux.

Il fit voir outre cela que la Chambre des Communes, qui n'étoit pas elle-même une Cour de Justice, ne pouvoit pas avoir le droit d'en ériger une : il soutint toutes ces choses par des raisonnemens si solides, & par des autoritez si fortes, que Bradshavv se repentit d'avoir soufert qu'il parlât cette fois. Néanmoins voiant que tout le monde avoit les yeux tournez sur lui, comme pour l'inviter à répondre, il s'éforça de le faire; & dit que de quatre acusations importantes dont le Roi étoit chargé, il ne s'étoit atâché qu'à celle de la guerre, & que le silence qu'il avoit gardé sur les trois autres articles témoignoit assez qu'il ne pouvoit s'en justifier.

Charles interrompit le Président sur cela; & s'étant découvert dit: Qu'il prenoit Dieu à témoin qu'il pouvoit également faire voir son innocence sur toute les injustices dont ou l'acusoit; & qu' n'avoit refusé jusqu'alors de s'en justifie que parce que la Chambre devant laque on le citoit n'avoit pas de jurisdiction lui. A quoi Bradshavv ne pouvant re quer, se contenta de dire au Roi pour te réponse; Que comme la voix du pe étoit la voix de Dieu, il ne pouvoi être innocent, puisque tout le p

d'Angleterre demandoit qu'il fût condamné. A ces paroles la femme de Fairfax qui étoit présente, cria tout haut ; que *ce n'étoit pas le peuple, mais l'ambition de Cromwel qui demandoit la mort du Roi.* On entendit aussi-tôt un bruit confus dans l'Assemblée. Bradshaw leva l'Audience ; & Charles fut reconduit à l'ordinaire au Palais Saint James.

D'autre coté la femme de Bradshaw aprehendant que Dieu ne vengeât sur son mari la mort du Roi qui aloit être condamné, se jetta à ses piez toute en pleurs, le conjurant de se désister de la commission dont on l'avoit chargé, & de ne se point mettre au hazard de répandre un sang innocent. Mais Bradshaw regardant les fraïeurs de sa femme comme les scrupules d'un esprit foible, lui dit sans s'émouvoir, qu'elle ne devoit rien craindre pour lui ; & que n'aiant jamais reçu de mauvais traitement du Roi, il n'y avoit pas d'aparence qu'il voulût lui faire aucune injustice.

On ordonna encore une fois au peuple de Londres un jeûne général & des priéres publiques : Aprés quoi le Roi fut ramené pour la quatriéme & derniére fois devant les Commissaires ; & les aiant trouvez en Robes rouges, il vit bien qu'ils avoient dessein de prononcer son Arrêt ce jour-là ; c'est pourquoi voulant prévenir leur jugement, il leur dit : Que puis qu'ils trou-

„ voient mauvais qu'il doutât de leur au-
„ torité, il vouloit bien ne pas insister
„ davantage sur ce point ; mais qu'il leur
„ demandoit qu'avant qu'ils prononças-
„ sent il pût parler aux Députez des
„ Communes, que ce délai ne seroit pas
„ de longue durée, & qu'ils prissent gar-
„ de à ne pas précipiter une Sentence qui
„ pouvoit causer de tels maux, que les
„ enfans qui étoient encore à naître s'en
„ ressentiroient.

Le Président qui n'avoit pas prévu cette demande, tourna la tête vers Cromvvel qui étoit présent, comme pour lire dans ses yeux ce qu'il devoit répondre ; & aiant compris sa volonté par un mouvement de tête qu'il lui fit, il se retourna vers le Roi, & lui dit qu'on ne pouvoit lui acorder ce qu'il demandoit, qu'on voioit bien qu'il vouloit toujours éluder la Jurisdiction de la Cour ; mais que toutes les tentatives qu'il pourroit faire pour cela du coté des Communes, seroient inutiles, puisque c'étoient elles qui l'avoient érigée, & qui lui avoient donné l'autorité qu'il contestoit. De sorte que Charles se trouvant déchu de toutes ses prétentions, n'eut plus d'espérance que dans le recours des Loix fondamentales du Roiaume, ausquelles il en apella, & il en cita quelques-unes, qui portoient que les Rois d'Angleterre ne pouvoient ètre mis en cause pour quel crime que ce fût, &

qu'on ne pouvoit jamais avoir d'action contre-eux. *Non pas*, dit-il, *que je reconnoisse avoir fait durant tout mon Regne le moindre tort à mes Sujets, si ce n'est par le consentement que vous m'avez forcé de donner à la mort de l'innocent Vice-Roi d'Irlande; mais pour vous faire voir que quand je serois coupable de tous les maux dont vous m'acusez faussement, le droit des gens, & la jurisprudence d'Angleterre ne m'obligeroient à en rendre compte qu'à Dieu seul.*

Le Roi n'en dit pas davantage; & Bradshavv qui avoit aporté une réponse préparée à cette dificulté, prit aussi-tôt la parole, & dit à Charles qu'il interprétoit mal les Loix qu'il venoit d'alleguer, puis qu'elles s'étendoient seulement de chaque particulier, qui à la vérité ne pouvoit avoir d'action contre le Roi, mais non pas de tout le Roiaume, & du Corps de la Nation en général, qui pouvoient être mis en comparaison avec le Souverain, & prétendre des réparations contre lui. *Mais devant quel Tribunal?* reprit le Roi. *Devant celui*, repliqua Bradshavv, *qui représente tout l'Etat*. A quoi il ajouta, qu'encore que le Sang Roial fût de " quelque considération en Angleterre, " il n'étoit pourtant pas juste que le res- " pect qu'on avoit pour lui alât jusqu'à le " ménager au préjudice du bien public. "

Charles voulut détruire ce raisonne-

ment en reprenant les choses dés la source, & montrer que comme le droit de la Chambre des Pairs n'étoit que de *conseiller*, & celui des Communes de *consentir*, selon les termes de leur convocation ; il n'y avoit par consequent que le Roi seul qui eût l'autorité de *juger*. Mais la raison étoit desormais inutile où l'on ne consultoit plus que la passion : Bradshavv qui craignoit toujours d'être confondu sur la question du pouvoir de sa Chambre, à laquelle le Roi ne pouvoit s'empêcher de revenir, ala aux opinions pour finir cette dispute ; & aiant conferé quelque tems avec Cromvvel & les autres Commissaires, il reprit sa place d'où il s'adressa au Roi pour la derniére fois, & lui fit une remontrance à la maniére des Puritains, composée de plusieurs passages de l'Ecriture, sur la néceſſité indispensable où étoient tous les hommes, & les Souverains mêmes, de comparoître devant Dieu, & d'être jugez à son Tribunal avec toute la sévérité de la plus éxacte justice. Ensuite dequoi il fit lire la Sentence par laquelle il étoit déclaré : *Que Charles Stüard, Roi d'Angleterre, aiant été amené trois fois devant la Souveraine Cour de Justice érigée par l'autorité des Communes, pour lui faire son procés, il avoit toujours refusé de répondre sur les crimes dont il avoit été acusé, & pour lesquels il étoit condamné comme Meurtrier, Traître &*

Enemi de la Patrie, à soufrir la mort, par la séparation qui seroit faite de sa tête d'avec son corps.

Aussi-tôt que cét Arrêt fut prononcé, tous les Commissaires se leverent ; & quelque instance que le Roi fit pour les retenir, il n'y en eut aucun d'eux qui daignât seulement lui répondre, ni même le regarder.

Ainsi fut fait & conclu le Procês du Roi, auquel on n'emploia que huit jours & quatre matinées ; c'est à dire, aussi peu de tems qu'on en auroit mis à faire le Procés à un voleur public, ou à un homme de la lie du peuple.

Cét atentat parut toutefois si horrible à quelques-uns des Commissaires, qu'ils s'absentérent de la Chambre sur divers prétextes le jour auquel l'Arrét devoit être prononcé. De ce nombre furent les Barons Grey & Munefon ; les Chevaliers Temple, Northon, Danvers, & huit autres Commissaires ; en sorte que de quatre-vingt qu'ils étoient au commencement, il ne s'en trouva que soixante-sept lors que le Roi fut jugé.

Le Prince de Galles aiant reçu en France la nouvelle de cét Arrêt de mort, envoia aussi-tôt à Cromvvel, à Iréton, & aux autres principaux Oficiers du Parlement & de l'Armée, pour les conjurer de sauver la vie au Roi son pére ; mais il ne put rien

ce Prince ; mais Charles s'étant plaint d
ce que les remontrances de ce Ministre n
faisoient que géner sa conscience , il e
fut enfin délivré.

A peine ce Ministre se fut - il retiré
qu'un des Soldats de la Garde du Roi vin
présenter un papier à ce Prince, l'assurar
de la part d'une personne qui pouvo
tout, non seulement de la vie, mais de so
rétablissement sur le Trône, pourveu qu'
signât les Propositions qu'il lui présentoi
Charles prit le papier, & aiant vû ce qu
c'étoit : *Non, non,* dit - il en le rendan
à celui qui le lui avoit mis entre le
mains, *dites à celui qui vous envoie qu
j'aime mieux n'avoir point de Roiaume
que d'être le Tyran de mes Sujets.* Il e
vrai-semblable que ce papier fut envoi
au Roi par Cromvvel, qui avant que d
faire mourir ce Prince vouloit lui faire sig
ner quelqu'Acte contraire à la liberté d
peuple , afin de le rendre plus odieu

Charles fut ramené encore une fois a
Palais Saint James ; & le Mardi 30 Jan
vier , jour choisi pour l'éxécution ,
Colonel Thomlinson vint dire à ce Prin
ce qu'il avoit ordre de le reconduire
VVite-hal : Sur quoi Charles lui aia
demandé à quel dessein on l'y voul
mener , cét Oficier lui répondit d'un a
triste, qu'il ne pouvoit rien dire de pl
à sa Majesté.

Le Roi le suivit donc , & traversa
P

: Parc qui contient tout l'eſpace qui ıtre les deux Palais , au milieu d'u- ›uble haïe de Soldats , acompagné :vêque de Londres , & d'un ſeul va- : chambre qui l'avoit toujours ſuivi ; pouvoit encore deviner à quoi abou- cette marche ; mais il en fut en- nent éclairci , lors qu'il paſſa dans alerie qui fait une Arcade ſur la , tant par un cri que fit ſon fidéle ›ſtique , que par la foule prodigieuſe :uple qu'il vit aſſemblé.

rs qu'il fut arrivé à ſon apartement , enferma ſeul avec l'Evêque de Lon- ; il s'entretint pendant une heure a- lui de l'état de ſa conſcience ; il com- a à la façon des Proteſtans de la Reli- Anglicane ; & il s'ocupa juſqu'à une : aprés midi à méditer l'Evangile , y faire des réfléxions conformes à t dans lequel il ſe trouvoit , ſans vou- nanger aucune autre choſe qu'un peu ıin trempé.

:ndant que le Roi ſe diſpoſoit ainſi à ort , ſes Bourreaux préparoient toutes ès pour ſon ſuplice. L'échafaud étoit couvert de drap d'or noir. La hache :lopée d'un crépe étoit ſur le billot ıel on avoit cloüé quatre gros an- ıx de fer , à deſſein d'y atacher le par les mains & par les piez , s'il eût lu réſiſter à l'éxécution ; & tout le ›le entrainé par ſa curioſité , aten-

doit le commencement de cette sanglante tragédie, avec l'avidité qu'il a pour toutes sortes de spectacles.

Enfin Charles acompagné de l'Evêque de Londres, vint sur l'échafaud par une des fenêtres de l'apartement où il étoit; & les Colonels Thomlinson & Haker aiant fait ranger leurs Soldats, ce Prince s'avança pour prononcer le Discours qu'on a coutume de faire en Angleterre en ces sortes d'occasions à ceux qui sont présens; & voici comme il leur parla : *Mon cher peuple, je me tairois volontiers en ce triste lieu, puis qu'aussi bien je ne saurois m'y faire entendre qu'avec beaucoup de peine. Mais parce qu'on ne manqueroit pas de prendre mon silence pour un aveu des crimes dont on m'acuse, je vais m'en justifier comme j'y suis obligé pour la gloire de Dieu, pour la satisfaction de mes Sujets, & pour le soin de ma propre réputation.*

Aprés ce petit exorde Thomlinson vint dire à ce Prince qu'il le prioit d'être court; à quoi Charles aiant répondu par un signe de tête, il raporta en peu de mots les preuves de son innocence qu'il avoit expliquées tout au long devant la Chambre de Justice; & tenant toujours son chapeau sous le bras, il continüa son Discours, où l'on remarqua six choses qui faisoient voir également sa sagesse & sa bonté. Car il déclara. I. Qu'il déchargeoit le Parlement du blâme de la guerre,

& du reproche de sa mort dont il n'acusoit que quelques mal intentionnez qui avoient aigri les diferens qui étoient survenus entre lui & les deux Chambres, priant Dieu à l'exemple de Saint Estienne, qu'il leur pardonnât les maux qu'ils lui avoient faits. I I. Qu'il reconnoissoit que la mort infame qu'il aloit soufrir étoit la juste punition du consentement qu'il avoit lâchement donné à la mort du Vice-Roi d'Irlande. I I I. Que le plus sûr moien qu'il trouvoit pour remédier aux maux de l'Etat, étoit d'assembler au plutôt un Sinode National qui réglât toutes les dificultez de la Religion par les principes de l'Ecriture Sainte, & selon les Loix du Roiaume. I V. Qu'il exhortoit les Anglois à rendre au Roi qui seroit son Successeur, tout ce qui lui étoit dû par le droit de sa naissance; & de n'ajouter point au crime qu'ils aloient commettre en sa personne celui d'une seconde revolte. V. Que le peuple ne devoit point avoir de part au Gouvernement; & que sa véritable liberté consistoit à vivre en sureté sous l'autorité des Loix. V I. Qu'il étoit condamné à perdre la vie pour avoir défendu cette liberté contre une nouvelle puissance qui avoit voulu y donner ateinte; & qu'ainsi il avoit la gloire de mourir martir de son peuple.

Lors qu'il eut fini cette Harangue qui dura environ demie-heure, l'Evéque s'apro-

cha de lui, & lui dit : Qu'encore que personne n'eût lieu de douter de sa Religion, il le suplioit toutefois d'en dire un mot pour l'édification du peuple. Le Roi le remercia de l'avis qu'il lui donnoit ; & aiant élevé sa voix le plus haut qu'il put, il déclara qu'il mouroit Chrétien de la Communion de l'Eglise Anglicane ; *& voici un Prélat*, dit-il en se tournant vers l'Evêque, *qui peut sur cela rendre témoignage de ma sincérité.*

Aprés avoir ainsi parlé il quita son manteau, & aiant détaché lui-même son Cordon bleu où pendoit un Saint George d'or enrichi de diamans, il le mit entre les mains de l'Evêque, en lui disant : *Souvenez-vous*, il n'acheva pas ; mais on croit qu'il vouloit dire à ce Prélat qu'il se souvint d'envoier ce Cordon au Prince de Galles, comme il le lui avoit recommandé.

Ensuite l'Evêque de Londres lui aida à oter son pourpoint, & à enfermer ses cheveux sous un bonnet de nuit qu'on lui aporta ; le Roi pendant cela repétoit souvent ces paroles : *J'ai une bonne cause, & un Dieu infiniment miséricordieux, qui pour une Couronne temporelle que je perds, m'en donnera une qui ne flétrira jamais.*

Ainsi ce Prince ne pensant plus qu'à mourir, s'aprocha du billot & le toucha pour voir s'il étoit assez ferme. Avec la

même constance il regarda fixément deux hommes masquez qui sé tenoient à un coin de l'échafaud, & qu'il jugea bien à leur figure être les Exécuteurs qu'on avoit choisis. En éfet le Bourreau ordinaire du Parlement tout acoutumé qu'il étoit à abatre des têtes illustres, ne put être engagé ni par promesses ni par menaces à faire son ofice en cette rencontre ; de sorte qu'on fut contraint de prendre en sa place deux autres hommes qui se masquérent afin d'assurer leur vie, qui aprés cette éxécution auroit été dans un perpetuël danger s'ils avoient été connus.

Dans ce même moment Charles aiant vû quelqu'un porter la main à la hache, & craignant qu'on ne la fit tomber de dessus le billot, & qu'en tombant le tranchant ne s'en émoussât, il cria tout haut : *Qu'on prenne garde à la hache.*

Aprés cela il se mit à genoux sur le marchepié du billot, & il dit aux Bourreaux que quand il étendroit les mains ils fissent ce qui leur étoit ordonné. Il leva les yeux & les bras vers le Ciel, & il fit une courte priére, à la fin de laquelle aiant étendu les mains, l'un des Exécuteurs qui s'étoit saisi de la hache lui abatit la tête d'un seul coup, & la donna à son compagnon qui l'éleva en l'air pour la faire voir au peuple. Chacun s'éforça d'aprocher de l'échafaud pour la miéux voir. La plu-part en emportérent des cho-

veux, mais par des motifs bien diferens; les uns pour en faire trophée comme des dépouilles d'un énemi; & les autres pour les garder comme les Reliques d'un Martir.

La malignité des Parlementaires ala jusqu'à mettre le corps entre les mains des Chirurgiens de l'Armée à dessein de savoir s'il n'avoit point été ataqué de quelques maux honteux : ce qu'on leur ordonna d'éxaminer d'un ton & avec des maniéres qui leur faisoient assez comprendre que pour faire un raport agréable ils devoient le faire conforme à l'inclination des énemis du Roi; mais un Médecin dont la capacité & la probité étoient reconnuës, aiant trouvé le moien d'être présent à la dissectation du corps à laquelle il n'avoit pas été apellé, en rendit publiquement un témoignage digne de la vertu de ce Prince.

Ensuite de cela on fit porter le corps au Palais Saint James, où il demeura un jour entier exposé à la vûë de tout le monde; & de là aiant été transferé à VVindsor, il y fut enterré dans la Chapéle Roiale auprés de Henri VIII. qu'on n'avoit pas mis non plus que lui à VVestminster, qui est le lieu destiné à la Sépulture des Rois d'Angleterre.

Le 30. Janvier.

Le Duc de Lennox, Prince du Sang du coté de sa mére, & le Marquis de Hariford, qui avoient tous deux abandonné la

[redacted]

Chambre-Haute pour s'atacher au Roi, demandérent à la Chambre des Communes la permission de lui rendre les derniers devoirs ; ce qu'on leur acorda, à condition qne les Funerailles se feroient sans aucune cérémonie, & qu'on ne mettroit point d'autre Inscription sur son Cercueil que celle-ci : *Charles Prémier, Roi d'Angleterre.* Sur quoi un Poëte adresse fort à-propos aux siécles à venir les Vers qui suivent.

Et toi Postérité qui loin de toute envie,
Des siécles précedens examine la vie,
Au pié du Monument que dresse l'Univers,
A ses Mânes sacrez daigne ajouter ces Vers.
Des Marches du Couchant jusqu'au rivage More,
Passant, arrête ici tes yeux ;
Et puis lis, pleure, doute, admire, tremble, implore
La juste vengeance des Cieux.

Telle fut la fin de ce Prince infortuné à l'âge de 49. ans, dont il en avoit regné 25. fin tragique qui passera à la postérité dans l'Histoire comme un de ces évenemens uniques qui demeurent presque toujours incroiables : car c'est une chose jusques-là inouïe, qu'on ait entrepris de faire mourir un Roi par les formes de la Justice ; & il est quasi impossible de croi-

re qu'un Prince si équitable & si bon, ait perdu la vie sur un échafaud à la vûë de ses Sujets, sans qu'il se soit fait aucune émotion en sa faveur.

Cependant le peuple épouvanté de l'atentat dont il vient d'être témoin, frémit en considérant l'énorme puissance du Parlement, & la malheureuse destinée de son Roi, gronde sourdement contre l'injustice de ceux à qui peu de tems auparavant il donnoit le titre de Protecteurs des Loix, dissipe son ressentiment en murmures, faute de forces; & ceux qui demandoient avec le plus d'empressement la mort du Roi pendant sa vie, sont les prémiers à le pleurer quand il n'est plus, & à le rapeller avec des souhaits inutiles.

D'autre coté la Chambre des Communes qui voioit son Parti triomphant, n'atendit pas même la mort du Roi pour faire dans l'Etat des changemens qui ne pouvoient être introduits que par une Puissance souveraine; car dés le matin du jour destiné pour l'éxécution de ce Prince, elle ordonna que le Banc Roial seroit desormais apellé *le Haut-Banc*. Que dans les Actes publics au lieu du nom du Roi on mettroit celui des Députez du Parlement, sous le titre de *Protecteurs de la Liberté d'Angleterre*. Qu'à la place de ces mots, *contre la dignité de nôtre Couronne*, on se serviroit de ceux-ci, *contre*

la Liberté publique ; & qu'enfin dans l'administration de la Justice on emploieroit toutes les formules qui pourroient abolir le souvenir de la Monarchie.

Le lendemain la même Chambre envoia le Duc de Glocester & la Princesse Elisabeth dans l'Isle de VVight, sous la garde du Sieur Mildmai, & fit publier une Ordonnance, par laquelle elle défendoit sur peine de mort, de proclamer Roi d'Angleterre le Prince de Galles, ou quelqu'autre que ce fût, sans le consentement général du peuple.

Cela n'empêcha pas que le jour suivant on ne vît des Placards afichez dans toutes les Places de Londres, & adressez aux Anglois, *de la part de Charles II. Roi de la Grande Bretagne, leur unique Souverain* ; mais les Habitans de cette ville craignant que ce ne fût un artifice par lequel Cromvvel les vouloit surprendre, n'oserent pas seulement s'arrêter pour les lire.

Quelques jours aprés les Députez des Communes donnerent une troisiéme Ordonnance, pour casser la Chambre-Haute, comme un Tribunal superflu ; & jouïssant par ce moien seuls de toute l'autorité, ils firent plusieurs Réglemens pour étendre & pour afermir leur puissance.

Ils abolirent les Sermens de fidélité & de Suprématie, comme desormais inutiles ; parce qu'ils ne regardoient que l'au-

torité des Rois qui n'étoient plus. Ils choisirent quarante personnes, dont les uns étoient de leur Corps, & les autres avoient été de la Chambre de Justice qui jugea le Roi, & ils en formérent un Conseil d'Etat, qui devoit être une Puissance fixe, qui représenteroit la souveraine autorité du peuple d'Angleterre, & qui auroit le pouvoir de convoquer & de proroger le Parlement reduit alors à la seule Chambre-Basse, lors qu'il seroit nécessaire pour le bien public. Bradshavv fut déclaré Président de ce Conseil; & on donna à ceux qui le devoient composer les Titres pompeux de *Protecteurs du peuple*, & de *Défenseurs des Loix*.

Cromvvel & la Chambre-Basse ne trouvérent aucun obstacle dans l'établissement de ce Conseil. Il est vrai qu'il y eut quelque contestation entre ceux qui en devoient être les Membres, touchant le Serment qu'ils seroient obligez de prêter; les uns voulant que chacun d'eux jurât sur son salut éternel. *Qu'il aprouvoit tout ce qui s'étoit fait, tant contre Charles, Tiran d'Angleterre, que contre les Pairs dont on avoit suprimé la Chambre; & qu'il ne reconnoissoit point d'autre Souveraineté que celle du Peuple, auquel il promettoit obéïssance & fidélité.* Les autres au contraire soutenant, par un reste de conscience, qu'on n'y devoit faire aucune mention du passé.

Mais Cromvvel les sut bien mettre d'acord par cette Formule de Serment qu'il composa lui-même, & qui renfermoit sous d'autres mots tout le sens de celle que nous venons de raporter. *Je jure devant Dieu Tout-puissant, que sans reconnoître aucune autorité ni des Rois ni des Pairs, je révére la Republique d'Angleterre comme mon unique Souveraine, à laquelle je promets en cette qualité toute l'afection & tout le service d'un fidéle Sujet.*

Cette Formule aiant été reçuë avec aplaudissement, elle fut substituée à celles dont on s'étoit servi jusqu'alors; & on l'envoia à toutes les villes avec ordre de n'y pas soufrir un seul Oficier qui ne prêtât le nouveau Serment. Aprés cela Cromvvel fit ordonner un nouveau jour de jeûne à tous les peuples, *pour remercier Dieu*, disoit-il, *de ce qu'il les avoit délivrez de la Tirannie.* Et la Chambre-Basse voulant en même-tems reconoître les obligations qu'elle croioit lui avoir, le déclara Généralissime perpetuël des Armées de la République, & lui donna, avec le droit de commander en chef les Troupes, le pouvoir de disposer de toutes les Charges militaires; en sorte que demeurant toujours le Maître de l'Armée, les quarante Conseillers d'Etat destinez à gouverner la Nation, n'aloient proprement être que ses Agens & ses Sécrétaires.

Le Maire de Londres aiant refusé de faire la Proclamation de ce nouvel établissement, fut dépouillé de sa Charge, condamné à vingt-quatre mile livres sterlin d'amende, & enfermé dans la Tour. Andrevvs qui avoit été un des Commissaires de la Chambre de Justice fut mis en sa place; & il publia les nouveaux Réglemens au son des trompetes dans toutes les Places publiques de Londres. La même Cérémonie se fit ensuite dans les autres villes d'Angleterre; & deux Sécrétaires d'Etat furent chargez d'aler chez tous les Ministres des Princes étrangers, pour leur donner avis que la Monarchie d'Angleterre étoit changée en République, afin qu'ils en avertissent leurs Maîtres, & qu'ils se préparassent à négocier desormais sur ce pié-là.

L'Espagne fut la prémiére à reconnoître la nouvelle République: Dom Alonso de Cardenas, son Ambassadeur, fit de la part de Philippe IV. des complimens à Cromvvel, & au Conseil d'Etat, sur leur nouveau Gouvernement. La Reine Christine de Süéde parut la plus empressée à suivre cét exemple, à cause de la vieille haine de la Couronne de Süéde contre la Maison de Dannemarc, d'où le feu Roi d'Angleterre descendoit par Anne d'Oldebourg sa mére. Les Venitiens firent ensuite la même démarche, portez à cela par la conformité que l'Etat de Républi-

ue mettoit entr'eux & ces nouveaux Ré-
ıblicains. Enfin la Hollande aprés avoir
ésité quelque tems, envoia à son tour
liciter les Anglois, quoi que le Prince
e Gales fût alors retiré à la Haye, où
s Etats des Provinces Unies avoient mê-
e soufert qu'on le reconnût pour Roi,
rs qu'on y aprit la mort de Charles son
ére. Aussi Cromvvel & les siens se sen-
rent si obligez de cette démarche, que
Cour des Etats Généraux fut la pré-
iére de toute l'Europe où ils envoïérent
n Ministre Public.

Celui qu'ils choisirent pour cet emploi,
it Isaac Dorislavvs, qui avoit servi d'As-
sseur à Bradshavv, lors qu'on fit le pro-
ès au défunt Roi. A peine cet Envoié
it-il arrivé en Hollande, qu'il y fut as-
ssiné par trente hommes masquez qui
ıtrérent dans la maison où il étoit, &
ui étoient conduits, comme on le pu-
lia, par Edoüard & Philippe Princes Pa-
tins, fils du Roi Edoüard, & Philippe
rince Palatin fils du Roi de Bohéme, &
eveux du Roi décapité. Mais les Etats
énéraux aiant fait une tres-exacte re-
herche des coupables; & aïant envoié
n Ambassadeur exprés à Londres, afin de
endre conte à la République d'Angleter-
e des soins qu'ils avoient pris pour punir
injure qui lui avoit été faite chez eux
n la personne de Dorislavvs; les Anglois
emeurérent si contens de cette satisfac-

tion, que deslors une aliance étroite fut concluë entre les deux Républiques.

Ainsi le nouveau Gouvernement d'Angleterre commençoit à être regardé des autres Nations comme souverain & légitime. Ses Ambassadeurs étoient par tout reçûs avec les mêmes honneurs que ceux des têtes couronnées, & il arrivoit tous les jours à Londres des Ambassadeurs envoiez de Madrit, de Copenhague, de Stocolme, de Venise, de la Haye & de plusieurs autres endroits. Néanmoins Cromvvel qui regardoit la République comme son ouvrage, crut qu'il manqueroit toujours quelque chose à son entier établissement, tant que la France ne daigneroit pas lui envoier de Ministre, comme faisoient les autres Nations; car il n'y en avoit point eu à Londres de la part de cette Couronne, depuis que le Président de Belliévre en étoit sorti par ordre de la Reine Régente, aprés avoir inutilement agi pour le Roi Charles auprés des Parlementaires. Cromvvel mit donc tout en usage pour obliger la Cour de France à envoier vers la nouvelle République un Ambassadeur, ou tout au moins un Résident.

Ce fut dans ce dessein qu'il fit courir le bruit d'un Traité que l'Angleterre aloit signer avec l'Espagne. Les honneurs extraordinaires qu'il fit rendre à Dom Alonso de Cardénas, donnérent couleur à cet-

re nouvelle ; & on la crut enfin entiérement assurée, lorsque l'on vit venir à Londres, de la part du Roi d'Espagne, le Marquis de Léede, Gouverneur de Dunquerque.

Cependant toute cette Négotiation où les Espagnols entroient fort sérieusement, n'étoit du coté de Cromvvel qu'une feinte, qu'il fit durer aussi long tems que la France ne prît point la résolution qu'il en atendoit, & à laquelle enfin une judicieuse politique la détermina. Il est vrai qu'au lieu d'envoier un Ambassadeur, elle ne donna que la qualité de Résident au President de Bordeaux qu'elle envoia en Angleterre ; néanmoins les Anglois eurent tant de joie de son arrivée, que quoi que ce ne fût qu'un Agent du second caractére, on ne laissa pas d'envoier au devant de lui les carosses de la République, & d'observer à ses Audiences presque les mêmes cérémonies qu'à celles des Ambassadeurs. Et deslors Cromvvel chercha tous les moiens de rompre le Traité que l'Espagne le pressoit toujours de conclure. Ainsi lors qu'elle lui fit des plaintes contre les Capitaines Pennes & Vénables, qui avoient fait de grosses prises aux Indes sur les Castillans, non seulement il ne daigna pas écouter son Ambassadeur, mais encore il empécha que le Conseil d'Etat ne donnât aux Espagnols aucune satisfaction sur cela ; pendant que d'autre

coté il faisoit dire sous main au Résident de France, que si le Roi Tres-Chrétien envoioit un Ambassadeur à Londres, il le feroit passer devant tous ceux des autres Princes; ce qu'il éxécuta en éfet, comme il l'avoit promis, ainsi que nous le verrons dans la suite.

La République d'Angleterre étant dans cette situation, Cromvvel fit ordonner par le Conseil un Sinode de Théologiens, qui s'assemblérent à VVestminster, *afin*, disoit-il, *de purifier la Religion, aprés avoir réformé l'Etat.* Il voulut être lui-même du nombre de ces Théologiens; & il se rendit l'Arbitre du culte de Dieu dans ce Sinode, comme il l'avoit été du Gouvernement dans le Conseil. Il y fit abolir les Fètes de Noël & de la Circoncision, & il défendit sur peine d'une pénitence publique de les célébrer. Il y fit déclarer qu'on recevroit désormais la Céne assis, & non pas à genoux, comme les Anglois le pratiquoient alors, selon le Rituël de la Reine Elizabeth. On y dressa une Confession de Foi, composée de trente-neuf Articles, & qui étoit presqu'en tout semblable à celle de Genéve. On y fit un nouveau Cérémonial; on ajouta à cela quelques autres Réglemens sur des points de Discipline, qu'on prétendoit n'avoir pas été assez épurez par les Sinodes d'Ecosse, & par le Directoire de l'année précédente.

Mais de tous les points de la prétenduë Reforme que fit ce Sinode, il n'y en eut point auquel Cromvvel s'atachât davantage, qu'à celui de l'obſervation exacte & rigoureuſe du Dimanche ; ce fut ſur cet article qu'il fit paroître une plus grande afectation ; car aiant deſſein d'aſſurer ſa fortune par la réputation de la piété, comme il avoit commencé à l'établir par ſon zéle aparent pour les interêts du peuple ; & voiant bien que la reforme d'un jour, dont la ſolennité revenoit toutes les ſemaines, ſeroit merveilleuſement propre à entretenir l'eſtime de celui qui en ſeroit l'Auteur, il voulut faire un dernier éfort, avant que l'Aſſemblée de VVeſtminſter ſe ſéparât, afin d'en tirer un Décret à ſon gré pour la ſanctification du Dimanche.

Il monta pour cela en chaire le prémier Dimanche d'aprés Pâques, dans le tems qu'on atendoit le Miniſtre qui devoit prêcher ce jour-là. Il étoit en habit de bufle, & avoit l'épée au coté ; tous les Théologiens du Sinode étoient préſens avec une foule incroiable de peuple. Lors qu'il éut été quelque tems à genoux tournant les yeux au Ciel, & faiſant des geſtes qui marquoient une agitation extraordinaire, il ſe leva tout d'un coup ; & comme s'il eût éte ſaiſi en ce moment-là d'une inſpiration divine, il commença ſon diſcours par cette apoſtrophe : *Oui*,

grand Dieu, tu seras obéï, & le sacré jour du Seigneur sera observé avec toute la régularité & avec tout le respect qui lui est dû. Il continúa sa Prédication, à laquelle ces paroles servirent comme de Texte. Il y fit voir que la substitution du Dimanche à l'ancien Sabbat des Juifs étoit d'institution divine; & il déplora les irrévérences par lesquelles on profanoit ce saint jour avec des paroles si touchantes, que lors qu'il eut fini, tous ses Auditeurs suivirent en foule les Théologiens jusqu'au lieu de leur Assemblée, en les conjurant de dresser un Réglement pour la célébration du Dimanche, & en leur prometant qu'ils l'observeroient inviolablement; & les Théologiens furent enfin contraints de le leur acorder.

Ce Réglement fut confirmé par une Ordonnance du Conseil d'Etat, & voici quels en furent les principaux Articles: I. Que tous les Dimanches il y auroit trois Sermons dans les grandes Villes, dont le prémier se feroit avant le lever du Soleil pour la commodité des domestiques; & dans les autres lieux, un pour le moins avant midi, lequel seroit suivi l'aprédinée de priéres publiques, du chant des Pseaumes, & de la lecture de la Bible durant deux heures. II. Que les cabarets, les Academies de jeu & les Marchez publics seroient fermez ce jour-là.

III. Que quiconque se proméneroit pendant le Service divin, seroit mis en prison, ou condanné à l'amande selon sa condition. IV. Que les Voitures publiques s'arréteroient dans les lieux où elles arriveroient le Samedi au soir, & qu'elles y demeureroient jusqu'au Lundi pour continuër leur route. V. Qu'aucune personne, de quelque qualité qu'elle fût, ne pourroit entreprendre de voiage ce jour-là, ni se mettre en chemin, sans faire voir la nécessité qu'elle auroit de partir au Magistrat le plus proche, qui devoit lui en donner un Certificat, que le moindre païsan auroit droit de lui faire montrer pour son édification ; & faute duquel, le Voiageur seroit arrété au prémier Vilage où il passeroit. VI. Enfin la Comedie, la chasse, la danse & les festins y étoient défendus sur peine de punition corporelle.

Par le même Réglement il fut déclaré que le Dimanche étant consacré au service de Dieu, le Lundi seroit désormais acordé au repos de l'homme, qu'on s'abstiendroit de toute sorte de travail ce jour-là, & qu'il seroit permis à chacun de le passer selon son inclination.

Ces Ordonnances eurent tout le succés possible, parce que pour les faire observer, Cromvvel joignit toujours l'exemple à l'autorité. Il assistoit tous les Dimanches au Service Divin dans le Temple de VVestminster avec une modestie qui

charmoit tout le monde ; & les peuples accouroient de tous cotez en ce lieu, lors qu'il y étoit, par la seule curiosité de voir un Général d'Armée extasié de dévotion.

Toutefois Cromwel n'étoit pas si occupé des affaires de la Religion, qu'il ne pensât aussi à celles de l'Etat, ausquelles il donnoit toujours ses prémiers soins. Ainsi aprés avoir abaissé les Pairs du Roiaume autant qu'il avoit pû, aiant consideré qu'il étoit dangereux de laisser toutes les forces maritimes, qui font la principale puissance d'Angleterre, entre les mains du Comte de VVarwich, qui étoit un de ces Pairs, il inspira si bien les sentimens de sa défiance au Conseil d'Etat, que la fidélité & les services de ce Comte, ni même son étroite liaison avec le Généralissime, n'empéchérent point qu'on ne lui otât sa charge d'Admiral, & qu'on ne la donnât aux Colonels Black, Poham & Déane, pour l'exercer tous trois ensemble par commission. En quoi Cromwel faisant voir qu'il ne considéroit point ses interêts propres, lors qu'il s'agissoit du bien public, puis qu'il sacrifioit à la sureté du Roiaume ce qu'il sembloit chérir le plus, donna lieu à ce mot du Chevalier VVane, qui disoit ordinairement, *que ce Général faisoit des amis par provision, pour lui servir de victimes dans le besoin.*

Le Comte de VVarvvich aiant été dé-
ouillé de sa charge, Cromvvel fit faire
: procés au Duc de Hamilton, au Com-
: de Hollandt & au Baron Capel, qui é-
oient prisonniers à la Tour de Londres.
ls furent condannez comme coupables
le haute trahison à être décapitez ; &
es trois Seigneurs, tous trois Pairs du
Roiaume, furent éxécutez en un même
our par la main du Bourreau.

Cependant les trois Vice-Amiraux ne
urent pas plutôt entrez dans la fonction
le leur charge, que Black qui vouloit se
ignaler par quelque action d'éclat, aiant
rencontré dans la marche un navire Fran-
çois, qui portoit en Hollande Brasset, Ré-
sident du Roi Tres-Chrétien, lui tira
une volée de canon pour lui faire baisser
le pavillon ; à quoi celui-ci répondit
par une décharge du sien, sans que les au-
tres coups que les Anglois tirérent sur
lui, l'obligeassent à s'écarter de sa route
qu'il continüa jusques dans le port de
Flessingue, où l'avantage du vent qu'il a-
voit, le porta à leurs yeux.

Cette insulte faite à la France, pensa
rompre toute la bonne intelligence qui
étoit entre les deux Nations. Le Roi
Tres-Chrétien rapella de Londres le Pré-
sident de Bordeaux, & laissa seulement
en sa place le Bas en qualité de Rési-
dent.

Celui-ci aiant outre-passé sa com-

mission par un zéle inconsidéré, pe
falut qu'il ne portât les afaires à l
niére extrémité; car à peine y av
trois mois qu'il étoit en Angle
qu'on l'acusa d'avoir part à une c
ration qui s'étoit faite contre la
Cromvvel. Il y avoit des preuve
vaincantes contre lui par la dép
de la plupart des conjurez; & ai
sommé de comparoître devant des
missaires pour répondre sur cette
tion, il leur dit : *Qu'il étoit p
conter à Cromvvel même par man
conversation, tout ce qu'il savoit
te afaire; mais qu'il ne pouvoit
pondre à l'interrogatoire qu'on lu
loit faire subir, cette procédure a
directement la dignité du Roi son M
auquel seul il devoit rendre conte
actions.* Sur quoi Cromvvel & ci
sept Juges qui composoient ce Tr
étant passez dans une autre cham
rentrérent peu de tems aprés, &
dérent à Baas s'il persistoit à ne
point répondre. Cet Envoié réfus
faire avec encore plus de ferme
la prémiére fois. Et Cromvvel
donna de sortir sur le champ de
gleterre.

Chacun admira l'extrême confia
que le Généralissime marqua en ce
contre pour la Couronne de Fran
ne se vangeant pas autrement d'u

me convaincu d'avoir conspiré contre lui; car il avoit fait voir en plusieurs ocasions que ni le droit des gens, ni le caractére des Ambassadeurs n'étoient point capables d'arréter ses ressentimens, lors qu'il s'agissoit de vanger une injure faite à sa propre personne.

Aussi cette modération racommoda-t-elle tout à fait la France avec l'Angleterre, qui avoient été brouillées depuis l'afaire de Black. Le Président de Bordeaux fut renvoié à Londres en qualité d'Ambassadeur. Milord Lokard vint à Paris de la part de la République avec le même caractére; & l'on convint que les vaisseaux des deux Nations ne seroient obligez à aucune marque de soumission les uns envers les autres dans les rencontres ordinaires; mais que quand les Oficiers Généraux de l'Amirauté de l'une se trouveroient en personne, les Oficiers particuliers de l'autre leur rendroient les honneurs acoutumez.

Ce Traité aiant été signé par Cromvvel, la Ratification de la part de la France en fut envoiée à Londres par le sieur de la Bastide, Sécrétaire du Président de Bordeaux, homme d'un esprit souple, d'un génie aisé, & d'un mérite presque universel.

Aprés que cet acommodement fut fait, Cromvvel se trouvant délivré de l'embaras des guerres étrangéres, emploia tous

ses soins à terminer celles qui troubloient le dedans du Roiaume. L'Irlande étoit jusques là demeurée fidéle au Roi, sans avoir voulu reconnoître la nouvelle République : Cromvvel y passa avec une Armée composée de douze mile hommes
1650. de pié, & de trois mile chevaux : Il mit le siége devant la ville de Drodagh, qui est située sur la Riviére de Boyne dans le Comté de Louth. Les assiégez y firent une resistance extraordinaire ; & les Assiégeans aiant été repoussez avec perte dans deux assauts qu'ils avoient donnez, ne vouloient plus y retourner une troisiéme fois, lorsque Cromvvel au desespoir de voir échouër les projets qu'il avoit faits pour la reduction de l'Irlande dés la premiére entreprise, arracha un Drapeau à un de ses soldats, l'ala planter au pié des murailles de la place, & par cette action résoluë anima tous les siens à le suivre; ils montérent à l'assaut, & se rendirent maîtres de la ville. Cromvvel fit passer au fil de l'épée tous les Catholiques qui y étoient, sans excepter même ceux qui s'étoient retirez dans les Eglises.

Comme il étoit maître de la campagne, il fit passer à ses Troupes la Riviére qui coule auprés de Dublin, & leur fit faire une marche de vingt lieuës pour aler assiéger la ville de VVestfort, capitale du Comté qui porte le même nom ; & aiant découvert qu'une Compagnie avoit réso-
lu

lui de deserter, il lui donna ordre de marcher avant toutes les autres ; il cassa la tête d'un coup de pistolet à un Soldat qui refusa d'avancer ; & ayant mis la main sur l'autre, tout le reste de la Compagnie & de l'Armée le suivit, il emporta encore la Place d'assaut, & ses Soldats y firent le pillage l'espace de deux heures entieres. La fortune favorisant ainsi ses armes, il marcha vers la ville de Rosse, & le même jour il s'en rendit le Maître.

Il alla ensuite camper devant Duncanon ; mais les Assiegez y ayant fait une vigoureuse resistance, il craignit de perdre son Armée, s'il s'attachoit plus long-tems à ce Siége, c'est pourquoy il décampa, & fit marcher ses Troupes vers la ville de Vaterford où il trouva une resistance encore plus opiniâtre, une partie de son Armée y fut taillée en pieces ; & il fut obligé de fuïr avec le reste, & d'abandonner son Canon & son Bagage aux Assiegez.

Le chagrin que Cromvvel eut de ces mauvais succez fut bien-tôt dissipé, lors qu'il apprit que Dungarvan & Kinsal s'étoient rendus à Milord Brovvghil à qui le Parlement avoit donné la Charge de Maître de l'Artillerie.

L'année suivante ayant fait venir d'Angleterre de nouvelles Troupes pour remplacer celles qu'il avoit perduës, il se mit en Campagne si-tôt que la saison fut pro-

pre, & par une ſuite rapide de Co
tes, il ſe rendit en tres-peu de tem
tre de Raghel, de Feathard, de C
d'Arphinon, de Kingiktoſer, de C
ton, & de pluſieurs autres Places c
bles.

Il aſſiegea la ville de Kilkenny
rendit à luy au bout de ſix jours; il
dit Maître des Châteaux de Cantvv
& d'Eniſnon: Il emporta d'aſſaut
ry, il s'empara de Bulladoïn, de B
de Dontil, trois Fortereſſes tres-
tantes; & de là il alla camper devan
mel; mais à peine en avoit-il com
le Siége, qu'il fut obligé de retou
Angleterre. Il établit auparavan
place Ireton ſon Gendre; & il part
Londres où il fut receu avec tous le
neurs & tous les applaudiſſemens
glorieux Triomphe.

Ireton ſuivit les deſſeins que ſon
pere avoit formez pour la reduct
l'Irlande, il ſe rendit Maître de V
ford, de Duncanon & de Caterlou
ſont trois Places des plus conſiderab
Royaume, ſi bien qu'en moins de
maines, il aſſujettit toutes les Pr
de Momonie.

Ainſi Cromvvel voyoit reüſſir to
deſſeins dans les lieux où il ne p
étre, comme dans ceux où il éto
Puiſſance s'augmentoit de jour e
dans la nouvelle Republique, tant

[redacted]

bonne intelligence qu'il ſçavoit entretenir avec les Etats voiſins, qu'à cauſe des avantages que l'Angleterre paroiſſoit retirer de ſon adminiſtration.

Toutefois il ne laiſſoit pas de vivre dans la crainte avec une domination affermie par tant de divers moyens ; & quoi qu'il ſe vît gardé par une Armée de quarante mille hommes, il apprehendoit encore du côté de la Nobleſſe qu'il ſoupçonnoit toûjours de quelque attachement pour le Roy. C'eſt pourquoy il n'y eut rien qu'il ne fit pour l'humilier.

Il affecta de refuſer toutes ſortes de Charges, ſoit de Guerre, ſoit de Judicature aux Gentils-hommes, & de leur préferer les roturiers qui ſe preſentoient pour en être pourvûs ; & il tira de la lie du peuple un grand nombre de gens de neant qu'il fit declarer Nobles par le Conſeil d'Etat, pour faire de cette nouvelle Nobleſſe un Parti toûjours opposé à l'autre, & inviolablement attaché à luy.

En effet, ces Gentils-hommes de nouvelle création affectoient en toutes rencontres d'inſulter aux Seigneurs de la premiere qualité, leſquels ne pouvant autrement s'en venger, ſe contentoient de les appeller par mépris *les Gentils-hommes de la Harpe*, parce que la Republique qui venoit de les annoblir avoit mis cet inſtrument dans l'Ecuſſon de ſes Armes; & lors qu'il ſurvenoit entre les uns & les

autres quelques differents, Cromwel les terminoit toûjours à l'avantage de ceux qu'il avoit fait declarer Nobles.

Le peuple qui étoit témoin de toutes ces injustices, y applaudissoit sans les connoître, aveuglé qu'il étoit par la bonne opinion dont il étoit prévenu en faveur du Generalissime ; car comme chacun étoit persuadé qu'il avoit, en toutes choses, des veuës plus fines que les autres, lors qu'il abbaissoit des personnes de consideration, & qu'il en élevoit d'autres qui n'avoient aucun merite, la multitude aimoit mieux croire qu'il y avoit, en cela, quelque mystere utile au public, que de soupçonner qu'il le fit pour son interest particulier.

L'aveuglement du peuple, à son égard, alla encore plus loin; car quelques Conspirations faites par de braves gens contre sa vie, & conduites avec esprit, ayant été découvertes, comme par miracle, au moment qu'elles alloient être executées, le vulgaire, d'abord, se persuada qu'il avoit un esprit familier qui l'avertissoit de tout ce qu'on machinoit contre lui : Il avoit soin d'autoriser luy-méme cette imagination, par le recit de plusieurs coups manquez contre luy, qui avoient paru infaillibles ; & cette illusion devint enfin si commune dans toute l'Angleterre qu'un mary n'osoit dire à sa femme ce qu'il pensoit de luy, de peur d'étre entendu de cet esprit

qu'on croyoit luy rapporter toutes choses.

D'autre part, Cromvvel voyoit que toutes les Puissances de l'Europe divisées entr'elles par des interéts opposez, n'étoient pas en état de se liguer, pour luy faire la guerre, il sçavoit que la Famille Royalle des Stuards errante dans les Cours étrangeres, ne pouvoit faire contre lui que des imprécations, de sorte qu'il se tenoit assuré contre tout ce qui étoit au dehors du Royaume; & le dedans ne luy faisoit de méme aucune peine, parce qu'encore qu'il sçut bien que plusieurs personnes le haïssoient, il croyoit neantmoins être à couvert de toutes sortes d'embuches, par le soin qu'il prenoit d'être perpetuellement gardé & environné de ses Créatures.

Telles étoient les reflexions par lesquelles Cromvvel se persuadoit qu'il n'avoit rien à craindre, ni des Etrangers, ni des Domestiques; & il jouïssoit d'une Paix apparente au milieu de tant de sauvegardes qu'il trouvoit dans les artifices inépuisables de sa Politique, lors que sa tranquillité fut troublée par la nouvelle qu'il receut d'une Descente faite par Montrose en Ecosse. Nous allons voir qu'elles furent les suites de l'arrivée de ce Marquis dans la Grande Bretagne.

Fin du III. Livre & du Tome I.

